La Documentation Catholique

43e année — T. LVIII

Numéro 1 348 — 19 mars 1961

La collaboration de l'Action catholique à l'Œuvre des vocations

Instructions de la sacrée congrégation des Séminaires

La sacrée congrégation des Séminaires et Universités a consulté récemment les évêques du monde entier, en leur demandant, entre autres choses, de l'informer, en ce qui concerne leurs diocèses, sur « les activités destinées à approfondir dans les associations catholiques le problème des vocations sacerdotales », et de lui indiquer « quelles associations ont déployé la plus grande activité apostolique en faveur des vocations ». Les réponses des évêques ont confirmé la confiance que Pie XI avait mise dans les laïcs catholiques et dans leurs organisations, pour favoriser les vocations sacerdotales, et c'est pourquoi la sacrée congrégation des Séminaires a rédigé les instructions ci-après qui ont été adressées aux évêques et aux dirigeants des associations nationales et diocésaines de laïcs du monde entier (1) :

Le souci primordial des pasteurs d'âmes est de pouvoir disposer dans chaque diocèse d'un nombre suffisant de nouveaux prêtres, d'une vertu et d'un zèle apostolique éminents, permettant de pourvoir aux besoins croissants du ministère sacré.

S. S. Jean XXIII, dès le début de son pontificat, a montré l'intérêt qu'il portait à ce problème. Après avoir exprimé la préoccupation que lui causait la pénurie de jeunes prêtres, que l'on déplore de différents côtés, il a formulé le vœu suivant : « Nous avons la ferme confiance que la jeunesse de ce siècle ne sera pas moins généreuse à répondre à l'appel du divin Maître que celle des temps passés. » (Cf. *A. A. S.*, LI, 1959, p. 557.) (2)

Le vœu du Souverain Pontife a été accueilli par cette sacrée congrégation, auprès de laquelle a été instituée par Pie XII d'heureuse mémoire, avec le *Motu proprio « Cum Nobis »* du 4 novembre 1941, l'œuvre pontificale des vocations ecclésiastiques, ayant pour fin propre d' « intensifier chez les fidèles — par tous les moyens, mais surtout par les diverses œuvres existant dans chaque diocèse — le désir de promouvoir, de conserver et d'aider les vocations ecclésiastiques ». (Cf. *A. A. S.*, XXXIII, 141, 479.)

Pour atteindre ce saint objectif, cette sacrée congrégation estime de son devoir de s'adresser avec une prédilection particulière à l'Action catholique de toutes les parties du monde.

Bien que les structures sous lesquelles se présente l'Action catholique dans chaque nation revêtent des formes multiples, il existe cependant un point essentiel qui constitue la raison d'être de l'Action catholique elle-même, à savoir : la collaboration bien ordonnée des laïcs à l'apostolat de la hiérarchie.

Cette définition, donnée par les Souverains Pontifes, constitue par ailleurs la fin en vue de laquelle agissent de nombreuses organisations de laïcs en maints pays, bien qu'elles ne portent pas le titre spécifique d' « Action catholique ». La sacrée congrégation des Séminaires et Universités s'adresse également avec confiance à ces institutions riches de mérites.

Si, dans la collaboration humble et bien ordonnée des laïcs à l'apostolat de la hiérarchie, il y a un objectif qui passe avant tous les autres, c'est certainement celui de venir en aide aux pasteurs des diocèses dans la tâche difficile qu'est la leur de pourvoir leurs diocèses de nombreux et saints prêtres, et cela de toutes les manières possibles aux laïcs.

C'est précisément dans ce sens et avec des sentiments de pleine confiance que s'est exprimé, à maintes reprises, le haut magistère de l'Eglise, qui a été ainsi résumé par le Pape XI, dans l'encyclique *Ad catholici sacerdotii :*

« C'est ici que Notre pensée reconnaissante se

---

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien publié par la *Rivista diocesana milanese*, janvier 1961. Les notes sont de notre rédaction.

L'Osservatore Romano du 12 janvier 1961, en annonçant ce document, donne ces renseignements qui résument les informations recueillies par la congrégation des Séminaires en ce qui concerne les vocations : « Il y a des pays, ou de vastes portions de pays, qui s'enorgueillissent d'une florissante et constante moisson de vocations, comme, par exemple, en proportion du nombre de catholiques : la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, la Hollande, la Suisse, le Canada, les Etats-Unis. Ensuite, avec des pourcentages légèrement inférieurs, mais toujours appréciables, viennent : l'Autriche, la France, l'Allemagne fédérale, l'Italie, l'Espagne, le Portugal. Cependant dans ces pays, il ne manque pas de zones d'alarme où le nombre des prêtres ne répond pas aux nécessités pastorales croissantes. Ce fait est souvent lié à des phénomènes complexes qui sont apparus au cours de ces dernières décennies : industrialisation rapide, augmentation de la population urbaine, déplacements de population, immigration, sinon au manque d'ardeur pour susciter de nouvelles vocations. Les pays où l'alarme se fait sentir de la façon la plus préoccupante sont ceux de l'Amérique centrale et méridionale... »

(2) *D. C.*, n° 1310 du 16 août 1959, col. 1044.

porte de nouveau vers cette Action catholique que Nous avons constamment voulue, promue et défendue, et qui, en tant qu'elle est la participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise, ne peut pas se désintéresser du problème vital des vocations sacerdotales. Et de fait, pour Notre profonde consolation, Nous la voyons en tous lieux se distinguer dans ce champ particulier de l'activité chrétienne comme en tous les autres. Certainement la plus riche récompense de son dévouement est précisément de voir cette admirable floraison de vocations sacerdotales et religieuses au sein de ses organisations de jeunesse, prouvant par là qu'elles ne sont pas seulement un terrain fécond pour le bien, mais un jardin bien gardé et bien cultivé où les fleurs les plus belles et les plus délicates peuvent s'épanouir sans danger. Que tous les membres de l'Action catholique apprécient l'honneur qui en rejaillit sur leur association et qu'ils se persuadent que par la collaboration à ce recrutement du clergé séculier et régulier, mieux qu'en aucune autre manière, le laïcat participera effectivement à la haute dignité du « sacerdoce royal », dont le Prince des apôtres salue tout le peuple des rachetés. » (Cf. *A. A. S.*, XXVIII, 1936, p. 6-53.) (3)

Ce sacré Dicastère, désireux de mettre à jour les informations concernant les expériences actuelles d'apostolat qui se sont avérées les plus aptes à l'exécution pratique des directives des Souverains Pontifes, a organisé une consultation de l'épiscopat du monde entier, et a demandé, entre autres choses, à être également informé des activités de l'Action catholique et des diverses associations catholiques en faveur des vocations ecclésiastiques.

Les précieuses suggestions qui ont été présentées par les évêques constituent l'objet des présentes instructions, que cette sacrée congrégation a l'honneur de porter à la connaissance des dirigeants de l'Action catholique et des autres associations catholiques.

I. — Activités générales, de caractère ordinaire, en faveur des vocations

Ce titre englobe les activités communes à tous les mouvements, associations, branches d'Action catholique.

1. *Collaboration à la croisade de prières*

a) Participation aux Journées de prières pour les prêtres et pour les vocations, de plus en plus fréquentes dans toutes les paroisses.

b) Célébration de la messe votive pour les vocations, en conformité des prescriptions liturgiques, avec participation des militants d'A. C. et d'autres associations, communion, prières spéciales.

c) Intentions de messes pour les nouvelles vocations.

d) Participation aux quatre-temps, avec exercices de piété particuliers pour les vocations.

e) Engagement pris par chaque militant de s'approcher fréquemment de la sainte Eucharistie, de conserver l'état de grâce sanctifiante, d'offrir des sacrifices et des mortifications, de réciter des prières spéciales composées ou approuvées par les Souverains Pontifes et par les évêques.

f) Premiers dans la ferveur et dans le bon exemple, les militants des associations catholiques considéreront comme un honneur de coopérer à inviter de nombreux fidèles, enfants, jeunes gens et adultes, à la croisade de prières pour les vocations.

2. *Formation des idées.*

a) Les statuts des organisations catholiques prévoient pour leurs membres un programme intense d'instruction religieuse, depuis l'instruction simplement catéchistique pour les plus petits, jusqu'à celle profondément théologique pour les adultes ayant une culture supérieure. En outre, les diverses organisations, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique compétente, publient des textes appropriés de culture religieuse, qui ont parfois des méthodes admirablement adaptées.

Cette sacrée congrégation demande instamment que, à l'occasion de l'instruction religieuse normale, on offre la possibilité d'approfondir les vérités sacrées qui regardent l'Eglise, la hiérarchie sacrée, le sacrement de l'ordre, le sacerdoce et la vocation sacerdotale.

b) Cette prière s'adressse de façon particulière aux organisations d'enfance et de jeunesse, afin qu'elles ouvrent les trésors des vérités énoncées ci-dessus aux enfants et aux jeunes gens qui, non sans une inspiration spéciale de la grâce, sont bien souvent merveilleusement disposés à accueillir et à faire fructifier les vérités lorsqu'elles sont présentées de manière claire, vivante et convaincante.

c) Etant donné que les militants se font un honneur d'être « au service de tous les fidèles », ils feront œuvre très utile en diffusant parmi les fidèles eux-mêmes, par la parole et par la plume, la doctrine sur le sacerdoce et sur la vocation, en harmonie avec les initiatives prises à cet effet par les œuvres diocésaines pour les vocations ecclésiastiques.

3. *Aide à l'organisation*

a) L'Œuvre pontificale des vocations ecclésiastiques déploie l'action indiquée par le Souverain Pontife, grâce à l'activité des Centres nationaux, des Centres diocésains, des Commissions ou Conseils paroissiaux.

Ces organismes exigent aussi la collaboration de laïcs bien préparés et dévoués, que les associations catholiques pourront généreusement fournir, suivant les nécessités et les possibilités locales.

b) Afin que les personnes méritantes qui coopèrent à l'Œuvre des vocations bénéficient des faveurs spirituelles accordées spécialement par l'Eglise, il est opportun de rappeler que, selon ce qui est prévu par les statuts de l'Œuvre pontificale, les Centres nationaux des associations d'Action catholique et des autres associations catholiques peuvent s'agréger directement à l'Œuvre pontificale elle-même, et les Centres diocésains peuvent s'agréger aux œuvres diocésaines déjà agrégées à l'Œuvre pontificale. Dans l'un et l'autre cas, les associations nationales et leurs centres diocésains jouissent des droits, privilèges et indulgences accordés à l'Œuvre pontificale (cf. *Rescrit de la Sacrée Pénitencerie apostolique*, 30 janvier 1942).

4. *Contribution économique*

a) C'est un titre de mérite pour les associations catholiques que de se tenir à la disposition des évêques pour subvenir aux besoins économiques

(3) *D. C.*, n° 779 du 18 janvier 1936, co. 156-157.

du séminaire, suivant ce qui est déterminé par les usages locaux. Dans certains endroits, des groupes de personnes généreuses ont offert une aide considérable, tout en agissant avec une louable discrétion.

b) C'est un titre insigne de mérite que de considérer quelle lourde charge c'est pour la congrégation des Séminaires et des Universités de pourvoir à l'éducation de nouvelles vocations dans tant d'endroits où elle rencontre des difficultés localement insurmontables.

c) Les formes et coutumes pratiques les plus en usage pour s'acquitter de ces devoirs, selon les indications des évêques, sont :

— L'offrande à l'occasion de la Journée annuelle des séminaires ;

— La fondation de bourses d'étude pour séminaristes qui doivent être mises à la disposition des évêques et également de la sacrée congrégation des séminaires, directement ;

— L'offrande d'une journée de salaire ou de traitement, ou encore du gain correspondant à une prestation professionnelle ;

— Les dispositions testamentaires.

II. Activités ordinaires en faveur des vocations de la part d'associations spécialisées

1. *Présidences ou conseils centraux d'associations spécialisées*

a) Les présidences ou conseils centraux des diverses associations sont invitées à demander à S. Em. le Cardinal Préfet de la sacrée congrégation des Séminaires et Universités leur agrégation à l'Œuvre pontificale, ainsi que le suggère le statut de cette œuvre. Cette agrégation, non seulement donne droit aux indulgences et privilèges accordés par l'Eglise, comme on l'a rappelé plus haut, mais elle constitue aussi la base d'une fructueuse collaboration permanente avec l'Œuvre pontificale.

b) Les associations veilleront à ce que la doctrine concernant le sacerdoce et la vocation, ainsi que les initiatives prises en faveur des vocations soient exposées comme il convient dans leurs périodiques et dans les programmes spécifiques d'activité.

c) Les présidences et les conseils centraux engageront leurs centres diocésains à s'agréger aux œuvres diocésaines des vocations ecclésiastiques et à établir avec elles des relations permanentes de collaboration dans l'apostolat des associations.

2. *Associations d'adultes : hommes et femmes d'Action catholique*

a) Une tâche d'une importance fondamentale incombe aux associations catholiques d'adultes : développer de façon organique et permanente une activité intense en vue de créer dans les familles chrétiennes un climat permettant l'éclosion de nouvelles vocations et leur persévérance. Il est bon que cette tâche soit illustrée ici par les paroles du magistère pontifical :

« Mais le premier jardin, et le mieux adapté, où doivent comme spontanément germer et éclore les fleurs du sanctuaire, c'est encore toujours la famille vraiment et profondément chrétienne. La majeure partie des évêques et des prêtres, « dont l'Eglise proclame la louange », doivent l'origine de leur vocation et de leur sainteté aux exemples et aux leçons d'un père rempli de foi et de vertu virile, d'une mère chaste et pieuse, d'une famille dans laquelle, avec la pureté des mœurs, règne en souveraine la charité pour Dieu et pour le prochain ». (*Ad catholici sacerdotii.*) (4)

b) Les initiatives pratiques visant à ce but ont été indiquées d'une façon extrêmement détaillée, par exemple :

— Exercices spirituels pour les jeunes familles, pour les mères de séminaristes ainsi que pour les jeunes foyers et les pères de séminaristes ;

— Retraites pour jeunes familles et pour parents de séminaristes ;

— Réunions diocésaines de parents ayant pour thème la vocation des enfants ;

— Diffusion dans les familles de publications traitant de ces sujets.

3. *Associations catholiques pour personnes de culture et de condition sociale élevées*

a) Ces associations sont organisées sous des formes et des titres divers dans les différents pays, groupant des membres d'une profession, des universitaires, des professeurs d'Université, des enseignants, des juristes, des médecins, des chefs d'entreprise.

Elles ont une tâche particulière, délicate, mais nécessaire à accomplir en faveur du prêtre et des vocations, dans les milieux socialement et culturellement plus élevés de la société. La gravité de cette tâche est soulignée par le magistère ecclésiastique :

« Il faut reconnaître au contraire que souvent, trop souvent, hélas ! les parents, même parmi ceux qui se font une gloire d'être sincèrement chrétiens et catholiques, et cela surtout dans les classes les plus élevées et les plus cultivées de la société, ne semblent pas pouvoir se résigner à la vocation sacerdotale ou religieuse de leurs enfants et ne se font aucun scrupule de combattre l'appel divin par toutes sortes d'arguments, voire par des moyens qui peuvent mettre en péril non seulement la vocation à un état plus parfait, mais la conscience même et le salut éternel de ces âmes qui, pourtant, devraient leur être si chères. Ce déplorable abus, comme celui qui régnait fâcheusement aux siècles passés, de contraindre les enfants à l'état ecclésiastique, même sans aucune vocation ou aptitude, n'est certes pas à l'honneur de ces mêmes hautes classes sociales aujourd'hui généralement si peu représentées dans les rangs du clergé. En effet, s'il est vrai que la dissipation de la vie moderne, les attractions qui, souvent dans les grandes villes, éveillent prématurément les passions de la jeunesse, les écoles si peu favorables en tant de pays au développement de ces vocations, sont en grande partie la cause et la douloureuse explication de leur rareté dans les familles aisées et distinguées, on ne peut par ailleurs nier que cette rareté témoigne également d'une déplorable diminution de foi dans les familles elles-mêmes. Et de fait, s'ils regardaient les choses sous la lumière de la foi, quelle dignité plus haute des parents chrétiens pourraient-ils désirer pour leurs enfants, quel rôle plus noble que celui qui, Nous l'avons dit, est digne de la vénération des hommes et des anges ? » (Cf. Pie XI, enc. citée *Ad catholici sacerdotii.*) (5)

b) Les initiatives pratiques qui ont été louablement prises en différents endroits sont, outre

(4) *D. C.*, n° 779 du 18 janvier 1936, col. 157.
(5) *D. C.*, n° 779 du 18 janvier 1936, co.. 158.

celles déjà rappelées comme activités générales et ordinaires :

— Des rencontres, congrès, cours spécialisés sur le sacerdoce et sur la vocation ;

— La diffusion de publications appropriées ;

— L'exemple remarquable de familles qui offrent leurs fils au sacerdoce ou qui s'occupent de séminaristes pauvres, les adoptant en quelque sorte spirituellement.

4. *Enseignants catholiques*

a) Les pasteurs d'âmes s'adresseront avec confiance à ces catégories bien méritantes de personnes chrétiennement inspirées, qui exercent comme une mission leur profession éducatrice, convaincus que les enseignants peuvent, avec les familles, faire beaucoup en faveur de la manifestation de nouvelles vocations.

b) Etant donné la délicate position professionnelle des enseignants, soit dans les écoles catholiques, soit dans les écoles d'Etat, on ne requiert pas d'eux une activité trop manifeste. On leur demande plutôt de créer dans leurs écoles ce climat de respect et de vénération pour l'Eglise et les prêtres qui ont tant fait et font tant, non seulement pour le salut éternel, mais encore pour l'élévation civile de l'humanité. Jeunes gens, adolescents, enfants à l'âme ouverte et portés à admirer ce qui est héroïque, pur, désintéressé, ne pourront manquer d'être favorablement impressionnés par un enseignant ou un maître, capable de leur montrer les vraies grandeurs spirituelles là où elles se trouvent.

c) Il est également possible que les enseignants, connaissant profondément le caractère de leurs élèves, signalent les plus méritants aux parents et aux prêtres, dans l'éventualité où ils seraient invités à prendre davantage en considération l'idée de sacerdoce.

d) Naturellement, les organisations centrales et diocésaines d'enseignants catholiques ne manqueront pas d'éclairer leurs membres sur ces aspects de leur mission.

5. *Associations masculines d'Action catholique, mouvements d'ouvriers et d'étudiants catholiques, et autres associations de jeunesse.*

a) C'est avec une indicible affection et une profonde confiance, que les pasteurs d'âmes se tournent vers les associations de jeunesse masculine, en qui ils trouveront une réserve inépuisable de nouvelles vocations sacerdotales.

b) C'est donc un très grave devoir pour les dirigeants et les aumôniers des associations de jeunesse, non pas tant de multiplier les activités extérieures que de créer sagement un climat d'estime et de sympathie envers le sacerdoce et la vocation sacerdotale.

c) Ce climat naîtra avant tout du lumineux exemple de dirigeants et aumôniers, bien convaincus de cette vérité que devant le regard critique de la jeunesse moderne, un témoignage de vie irrécusable vaut bien plus qu'un flot de paroles ou l'importance d'une organisation.

d) Ces remarques nécessaires étant faites, il faut noter que les renseignements donnés par les évêques indiquent que les associations de jeunesse sont, dans tous les pays, d'inépuisables chantiers d'activité. Aussi, plutôt que de suggérer de nouvelles activités, est-il préférable d'utiliser ces mêmes activités, ayant déjà donné des preuves positives, pour mettre en relief, par leur intermédiaire, tout ce qui concerne le sacerdoce catholique et la vocation ecclésiastique. En particulier, il y a lieu de signaler :

— La pratique de la communion fréquente et même quotidienne ;

— La pratique de la méditation quotidienne ;

— La prière personnelle pour les prêtres et les vocations ;

— Les retraites et exercices spirituels sur la vocation ;

— L'approfondissement de la culture religieuse en ce qui concerne l'Eglise, le sacerdoce, la vocation ;

— Des semaines d'étude, des Congrès, des journées spéciales, des camps, des camps-école, durant lesquels les questions relatives au sacerdoce et à la vocation sont expliquées et discutées sous la conduite d'éducateurs expérimentés ;

— Les thèmes d'étude, les plans de formation, les sujets traités dans les réunions, les enquêtes, etc., mettront chaque année en relief, suivant les méthodes didactiques particulières à chaque mouvement, le thème fondamental de la vocation ;

— On créera des contacts avec les séminaristes diocésains et leurs supérieurs, de manière que le séminaire soit une institution non pas ignorée et lointaine, mais familière et aimée, dans laquelle les jeunes gens généreux suivent la voie la plus belle ;

— Enfin, les éducateurs sages et expérimentés doivent oser expliquer aux jeunes gens que, lorsqu'ils possèdent les qualités positives que l'Eglise exige des candidats au sacerdoce, leur choix dépend plus d'une décision personnelle généreuse et bien mûrie que d'une inclination sentimentale, et que, en tout cas, c'est l'évêque du diocèse qui prononcera la parole décisive et autorisée sur la vocation ecclésiastique.

e) Toutes proportions gardées, ce qui vient d'être exposé s'applique aux mouvements d'enfants et d'adolescents catholiques, si florissants dans tous les pays du monde, sous de multiples appellations. Que leurs éducateurs, prêtres et laïcs sachent créer dans ces mouvements avant tout le climat favorable à la vocation, surtout par l'aide donnée à la vie de la grâce, par la fréquentation des sacrements, la compréhension de la liturgie, l'attrait pour servir à l'autel et la limpide inculcation des vérités catéchistiques, sur lesquelles se fonde toute idée d'estime du sacerdoce et de la vocation.

f) De leur côté, les dirigeants et les aumôniers feront en sorte que les enfants et les adolescents entrent en contact avec le séminaire diocésain, et que les plus méritants soient invités à participer aux activités destinées à préparer au séminaire, qui se répandent actuellement dans tous les diocèses.

III. — ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES EN FAVEUR DES VOCATIONS ECCLÉSIASTIQUES

A la suite de renseignements favorables donnés par les évêques, cette sacrée congrégation propose à l'attention des dirigeants des associations catholiques certaines activités extraordinaires qui ont donné des résultats appréciables dans plusieurs pays.

1. *La campagne nationale, ou année des vocations, de l'Action catholique*

Dans certains pays, les organisations centrales d'Action catholique ont élaboré et réalisé un programme annuel consacré au sujet des vocations, intéressant toutes les associations aux différents

niveaux : national, diocésain, paroissial. Les phases principales du plan national sont :

— Une enquête sur la vocation de la part de toutes les associations paroissiales de jeunes et d'adultes ;

— Un thème d'étude pour les associations paroissiales sur le sacerdoce et sur la vocation.

— Des journées d'étude, réunions, congrès nationaux et diocésains sur les vocations ;

— Un programme de publications sur ce sujet et la diffusion d'idées au moyen de la presse ;

— Organisation de journées solennelles de prière pour les vocations nationales, diocésaines et paroissiales.

2. *Le mois des vocations*

Dans différents pays, les associations catholiques, secondant les initiatives des œuvres des vocations ecclésiastiques, participent activement à un mois particulièrement consacré au problème des vocations. La préférence est donnée au mois de mars.

Le mois comprend un programme particulier :

— De prières, messes, heures d'adoration, fréquentation des sacrements ;

— D'instruction, pour chaque catégorie de fidèles, dans chaque paroisse : depuis le catéchisme des petits jusqu'à la culture religieuse des jeunes gens et des adultes, les réunions de parents, la diffusion de publications destinées spécialement aux jeunes garçons et aux parents ;

— Des activités, telles que la Journée du séminaire, des visites au séminaire, des retraites, des contacts personnels avec les familles, des collectes,

— La projection de films sur le sacerdoce, une Journée de la reconnaissance envers les parents des séminaristes, etc.

La sacrée congrégation des Séminaires et Universités saurait gré aux très estimés dirigeants des associations nationales d'Action catholique et des autres associations de bien vouloir présenter chaque année un rapport détaillé à S. Em. le Cardinal Préfet de cette sacrée congrégation sur ce qui a été fait en faveur de la sainte cause des vocations ecclésiastiques.

GIUSEPPE card. PIZZARDO, *préfet.*
DINO STAFFA, *secrétaire.*

La fonction formatrice des techniques de diffusion

Lettre pontificale à la Semaine d'adaptation pastorale italienne

Du 12 *au* 16 *septembre* 1960 *a eu lieu à Venise, sur le thème « les Techniques de diffusion et la communauté chrétienne », la Xe Semaine d'adaptation pastorale italienne. A cette occasion, S. Em. le cardinal Tardini, secrétaire d'Etat, a adressé la lettre suivante, au nom du Saint-Père, à S. Em. le cardinal Urbani, patriarche de Venise, qui présidait les travaux de la Semaine* (1) *:*

J'ai le plaisir de faire part à Votre Eminence Révérendissime et aux dirigeants du Centre d'orientation pastorale de la vive satisfaction de Sa Sainteté pour le programme de la Xe Semaine nationale d'adaptation pastorale, qui tiendra ses assises en septembre prochain, à Venise, et aura pour thème : « Les techniques de diffusion et la communauté chrétienne. »

Le Souverain Pontife remercie Votre Eminence de l'en avoir informé et est heureux de manifester sa satisfaction pour une initiative qui, par son côté pratique et son adaptation aux exigences présentes, a conquis désormais la cordiale sympathie du clergé italien.

Telle s'annonce la prochaine Semaine, qui aura la tâche peu facile de donner une réponse à l'une des plus pressantes questions de l'apostolat d'aujourd'hui.

En effet, les problèmes moraux et pastoraux posés par la presse, la radio, le cinéma et la télévision sont si urgents, qu'il n'est plus permis à personne de les ignorer et de rester indifférent et inactif devant eux. D'autant plus que la responsabilité de l'actuelle décadence des mœurs retombe en grande partie sur l'influence négative de ces puissants moyens, dont on se sert pour présenter les plus hautes valeurs de la vie sous une forme qui est bien loin d'être un facteur d'élévation morale et spirituelle.

La question, donc, doit être résolue sans atermoiements. Or, il n'y a pas d'autre solution que de ramener ces techniques modernes dans la sphère de l'ordre établi par Dieu. Ainsi que nous en avertit l'encyclique *Miranda prorsus*, ces instruments sont des « dons de Dieu » au service de l'homme. Et ils doivent demeurer tels, quant à leur contenu et leur destination, si l'on veut éviter qu'un usage inconsidéré ou pervers ne les fasse tourner au préjudice de l'individu et de la société, exposant ainsi l'homme au risque de devenir l'esclave de l'œuvre de ses mains.

Mais les dons de Dieu ne doivent pas seulement être défendus ; ce qui compte le plus, c'est d'en faire de dociles instruments du bien pour le perfectionnement de la personne humaine. C'est là leur fin la plus noble et la plus importante. C'est aussi la juste préoccupation que l'Eglise, docile à la voix de ses Souverains Pontifes, cherche par tous les moyens à inculquer à tous les esprits soucieux du vrai bien de l'homme.

On regardera donc les techniques modernes de diffusion, non pas uniquement comme des moyens d'évasion et de délassement, mais surtout comme des instruments de culture, de propagande et de défense de la civilisation chrétienne. En d'autres termes, il s'agit de revaloriser la fonction éducative et formatrice que ces inventions du travail et du génie humains, par leur puissante attirance, peuvent et doivent avoir dans tous les domaines, sans exclure le domaine récréatif proprement dit.

Il n'est pas douteux que le thème proposé

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *Orientamenti pastorali*, décembre 1960.

à la réflexion et à la discussion des participants de la Semaine de Venise n'ouvre à leurs yeux des horizons apostoliques, suggérant de vastes applications et engageant les hommes à remplir l'obligation qu'ils ont tous de les faire passer dans la réalité ; obligation qui concerne principalement ceux qui ont des charges pastorales.

Puisse chacun des congressistes sentir toute l'importance et toute l'urgence de ces problèmes. Puisse leur action commune, soutenue par la grâce de Dieu, susciter des énergies précieuses au sein de la communauté chrétienne, éclairer l'opinion publique, former les consciences, obtenir la collaboration de tous les gens de bien, spécialement de ceux qui ont part aux responsabilités de la vie publique et des pouvoirs publics.

Tels sont les vœux que Sa Sainteté formule pour la X[e] Semaine d'adaptation pastorale et, en les confiant au Seigneur en vue de leur heureux accomplissement, Elle est heureuse de les confirmer par la réconfortante Bénédiction apostolique qu'Elle donne de grand cœur à Votre Eminence, aux maîtres de la Semaine et à tous ceux qui y participeront.

La pensée de l'Église sur les techniques de diffusion

Leçon de S. Em. le cardinal Urbani

Voici le texte de la leçon prononcée par S. Em. le cardinal Urbani, patriarche de Venise, pour l'ouverture de cette même Semaine d'adaptation pastorale (1) :

L'influence des techniques modernes de diffusion des idées (presse, cinéma, radio, télévision) est devenue aujourd'hui si importante et suggestive qu'elle suscite des jugements, crée des opinions, forge des mentalités. Cette influence rencontre difficilement une résistance, non seulement dans la masse dépourvue de jugement critique, mais même auprès de gens cultivés et doués de personnalité.

Ces motifs suffisent amplement à justifier l'intérêt de l'Eglise qui a vu naître ces techniques avec une joie particulière, mais aussi avec inquiétude.

Pour ne parler que de l'activité de la suprême autorité de l'Eglise, nous nous trouvons devant des centaines de documents qui, depuis plus d'un demi-siècle, accompagnent non seulement la croissance du cinéma, de la radio, de la télévision, mais aussi les développements des techniques plus anciennes, telles que la presse, destinées elles aussi à former l'opinion publique.

Je me limiterai à rappeler deux documents pontificaux : le premier est l'encyclique *Miranda prorsus,* de Pie XII (2), que l'on peut considérer comme l'exposé le plus méthodique de son enseignement ; reprenant les arguments de l'encyclique *Vigilanti cura,* de son Prédécesseur, il y ajoute de nouveaux éléments, spécialement en ce qui concerne la radio et la télévision ; l'autre est le « Motu proprio » *Boni Pastoris,* de Jean XXIII, qui, en continuité de doctrine et de sollicitude pastorale, institue juridiquement les organismes ecclésiastiques centraux et périphérique destinés à travailler dans ce vaste secteur du ministère pastoral (3).

Il ne m'est pas possible de faire ici une analyse détaillée de ces documents. Je me borne à poser deux questions :

1° *Le clergé et le laïcat catholiques répondent-ils au souci éclairé que la hiérarchie porte aux techniques audio-visuelles ?*

Il me semble, en m'appuyant sur mes expériences, pouvoir affirmer que, à part de louables exceptions, les techniques de diffusion n'ont pas encore obtenu de la part du clergé toute l'attention qu'elles méritent. Il ne manque pas de prêtres qui, pour éviter les inconvénients, les ennuis, les risques du cinéma, se gardent soigneusement d'ouvrir une salle de cinéma, en se donnant pour raison que les gens iront aussi bien au cinéma chez les autres. Quant à la radio et la télévision, il est vrai que presque toutes nos paroisses en sont pourvues, mais, ici ou là, la surveillance laisse à désirer. En outre, en face de ces nouvelles techniques, le clergé adopte des attitudes très diverses allant de la défiance chez les sceptiques à l'enthousiasme chez les amateurs de nouveauté.

Chez les laïcs, la situation n'est pas moins préoccupante. La majeure partie d'entre eux, ceux qui fréquentent le cinéma, écoutent la radio et regardent la télévision, ont une attitude passive. On regarde tout, écoute tout, accepte tout, en se bornant au plus à un geste de mauvaise humeur, ou à une protestation isolée, lorsque les limites de la décence sont dépassées. Il y a, il est vrai, des groupes spécialisés, composés presque toujours de vrais ou soi-disant intellectuels, mais là, le danger, c'est que les motifs esthétiques servent de laissez-passer à des films condamnables du point de vue moral. Le mal chassé par la fenêtre rentre alors par la porte, avec, hélas ! les honneurs de l'étude, de la critique, de la culture.

L'Eglise sait que ces techniques, déjà complexes par elles-mêmes du point de vue scientifique, posent un amas de problèmes, non seulement de nature morale, mais aussi artistique, industrielle, économique. L'Eglise sait quelle puissance extraordinaire elles exercent sur l'homme en bien comme en mal : aussi veut-elle que les prêtres, qui sont maîtres et pères des âmes, soient présents à ces problèmes et se préoccupent de leur juste solution ; qu'ils abordent ces sujets avec compétence et souci des âmes.

L'encyclique *Miranda prorsus* indique, entre autres choses, les façons dont on abuse des techniques de diffusion de la pensée et de l'image, soit en restreignant la liberté de diffusion, jusqu'à en faire un instrument pour des fins politiques ou de propagande, soit en lui laissant une liberté illimitée d'expression, sans tenir compte de la loi morale ou des conséquences délétères qui peuvent découler de sa violation.

Il est urgent que les prêtres aient des idées claires à ce sujet.

⁂

Et voici la deuxième question : *Quelle directives pastorales l'Eglise doit-elle donner à ses représentants dans le soin des âmes ?*

(1) Traduction de *la D. C.,* d'après le texte italien publié dans *Orientamenti pastorali,* décembre 1960.

(2) *D. C.,* n° 1261 du 29 septembre 1957, col. 1221-1246.

(3) *D. C.,* n° 1300 du 29 février 1959, col. 397-400.

Il me semble qu'elles peuvent se résumer en trois devoirs : veiller, orienter, former.

L'âge des spectateurs, leur mentalité, leur culture, leurs habitudes, leurs traditions sont des éléments dont il faut justement tenir compte dans le choix d'un film, d'une émission de radio, d'un spectacle de télévision, en laissant les appréciations personnelles à la sensibilité et à la délicatesse de chacun. Il est évident que lorsqu'on doit affronter tous les aspects de la vie, le mal lui-même a son rôle à jouer, et personne ne prétend qu'on doive fausser la réalité en présentant un monde irréel, sans passions, sans péchés. Mais dans la diffusion des idées et des images, on ne peut pas ne pas tenir compte de la nature humaine, malheureusement portée au mal.

Cette vigilance, pour être efficace, exige que les indications données par les organismes périphériques correspondent au jugement équilibré et serein porté par les Commissions de censure.

Malheureusement, l'aspect commercial apparaît jusqu'ici comme prépondérant, et de plus en plus on estime que les techniques modernes audio-visuelles n'ont d'autre but que le divertissement, la récréation, ou tout au plus l'information journalistique. La pensée de l'Eglise est autrement plus noble et plus vaste.

Pie XII écrivait dans son encyclique : « Cinéma, radio et télévision doivent servir la vérité et le bien en resserrant davantage les liens entre les peuples, la compréhension mutuelle, la solidarité dans les épreuves, la collaboration entre les pouvoirs publics et les citoyens (4). » Cela ouvre des perspectives infinies pour l'apostolat. Jusqu'à maintenant, le spectacle est considéré principalement comme une forme de divertissement, une évasion de la réalité quotidienne, une expression artistique : son rôle éducatif ne compte que pour peu ou rien. Et cependant ce dernier aspect n'est jamais absent de l'esprit de l'artiste et de la suggestion du spectateur.

(4) *D. C., loc. cit.* col. 1228.

Un spectacle ne doit pas seulement divertir, mais surtout « recréer », c'est-à-dire transformer la réalité en poésie, en introduisant dans la succession des images et dans le développement du dialogue, même s'ils sont tristes, amers ou tragiques, un enseignement qui détermine chez le spectateur, au moins par réaction, une aspiration à la beauté, à la pureté, à la bonté. Dans le cas contraire, le spectacle, même s'il fait gagner des millions au producteur et attire les foules, est un attentat social.

Il y a donc tout un travail d'éducation qu'il faut aborder avec courage et réalisme prévoyant.

Il faudrait commencer par ceux qui, parce qu'ils disposent de capitaux ou ont une certaine renommée en tant que metteurs en scène ou acteurs, pourraient orienter le cinéma d'une façon décisive vers des sphères plus respirables. Mais étant donné qu'eux-mêmes tentent de se justifier en invoquant le goût dépravé du public, notre action éducative devrait commencer par les spectateurs, qui sont en grande partie les âmes qui nous sont confiées.

Il faut donc :

1° Insister sur la formation de la conscience du spectateur, du lecteur, en leur faisant prendre conscience de ce qu'ils peuvent et doivent exiger des pouvoirs publics et de l'initiative privée pour ce qui est du cinéma, de la radio, de la télévision et de la presse ;

2° Promouvoir tous les organismes : offices, commissions, associations qui, en unissant les forces catholiques, pourraient créer ce front unique qu'on réclame depuis des années et donneraient à notre présence une influence notable, peut-être décisive ;

3° Orienter spécialement les jeunes ayant une formation solide, du goût artistique et un esprit éveillé vers la production, de façon à constituer peu à peu une équipe de personnes qui soient capables de faire servir les instruments audio-visuels au rayonnement de la vérité et du bien.

L'apostolat de l'information

Directives de S. Exc. Mgr Renard, évêque de Versailles, à la Journée diocésaine de l'information (Versailles, 29 janvier 1961) (1)

L'apostolat de l'information est nécessaire à l'Eglise d'aujourd'hui. L'apostolat de l'information correspond d'abord à notre civilisation d'opinion. Le monde entier s'intéresse au monde entier. Nous sommes tributaires de multiples courants de pensées ; parfois ce ne sont que des courants d'idées, ou même des courants de mots ; n'empêche que mots, idées, pensées nous parviennent. Le monde entier est travaillé par des ondes qui frappent nos oreilles ou qui impressionnent nos yeux. Aussi l'information, telle que la propose l'Eglise à travers ses comités diocésains et paroissiaux, correspond-elle à certaines tendances et réalités du monde d'aujourd'hui. On ne peut donc pas concevoir aujourd'hui une Eglise vivante qui ne prendrait pas part aux problèmes d'information ; n'en déplaise à ceux qui rêvent de 1880 ! Nous sommes dans un monde d'information !

L'apostolat de l'information correspond aux préceptes du Christ : « Allez, enseignez toutes les nations » ; le Christ disait même : « Ce que je vous ai dit à l'oreille, dites-le par-dessus les toits. » Je ne veux pas soutenir que le précepte « dites-le par-dessus les toits » correspond à une sorte de prévision par le Christ de la T. S. F. et de la Télévision, — il y a en effet des antennes sur les toits, — évidemment, on pourrait faire une petite homélie sur ce point ; je ne la ferai pas ! Mais ce que je puis affirmer, c'est que le Christ nous demande de faire passer la vérité chrétienne. Dites-le, enseignez-le : par la parole ?

(1) D'après la *Semaine religieuse du diocèse de Versailles* (10 février 1961), qui reproduit directement le texte enregistré pendant la conférence. Les sous-titres sont de notre rédaction.

oui ; par l'écrit ? oui ; par toutes les techniques ? oui. Il y a peut-être parmi vous des amateurs de saint Paul ? Il a dit : « Pourvu que de toute manière le Christ soit annoncé. » De toute manière, si demain on trouve d'autres manières encore de faire passer la vérité ou l'erreur, l'opinion ou le doute, il faudra que l'Eglise prenne ces autres manières, sinon — nous devons en être convaincus — l'Eglise serait en péché d'omission. Nous n'avons pas le droit de délaisser quelque moyen qui, d'une façon ou d'une autre, peut transmettre l'Evangile et faire connaître le vrai Dieu ; les péchés d'omission sont bien plus nombreux que nous ne pensons : d'ailleurs, à ce propos-là, il faudrait refaire tous les examens de conscience, même des missels qui sont, dit-on, « les plus au point ». Il y a des péchés d'omission en matière d'information, en matière de presse, de T. S. F., de télévision. Je ne m'étendrai pas sur ce domaine ; on dirait que je suis moraliste. Encore que celui qui crie au moralisme, je le mets au défi de ne pas trouver en lui un autre moralisme, à moins qu'il ne soit amoral, ce qui est encore une manière — et la pire — de faire du moralisme. Mais laissons cela !

L'apostolat de l'information est à charge de tous les chrétiens ; si tous les chrétiens doivent être apôtres, comment pourraient-ils, de gaieté de cœur ou par inconscience, oublier que l'apostolat se fait à travers toute la vie et à travers de multiples moyens ; il est donc impossible qu'on laisse le monopole de l'apostolat de l'information à un comité. Je suppose que dans une paroisse il y ait les Conférences de Saint-Vincent de Paul, le Secours catholique, les Louise de Marillac, l'entraide de l'A. C. G. F. et qu'à cause de l'ensemble de ces institutions, tous les autres chrétiens de la paroisse en concluent : puisqu'il y a des organismes de charité, nous, nous ne sommes pas obligés à la charité. Vous diriez : mais c'est odieux ! Je veux simplement vous dire que, pas plus qu'on aurait le droit de se décharger de la charité sous prétexte qu'il y a des organismes de charité, pas plus on n'a le droit de se décharger de l'apostolat de l'information sous prétexte qu'il y a un comité diocésain d'information. Car l'apostolat, c'est l'affaire de toute l'Eglise et donc de tous les chrétiens. L'apostolat se fait aujourd'hui en partie par l'information. Aucun chrétien n'a le droit de se désintéresser de ce formidable problème. Aucun ! Aussi, directement, il lira la presse d'inspiration chrétienne, sous peine de péché d'omission, et mieux encore il donnera de son temps et de son dévouement au développement de la presse catholique ou d'inspiration chrétienne ; voilà les quelques idées que je voulais vous soutenir et pour que je ne sois pas taxé de n'en avoir qu'une, j'en ai dit deux qui ont chacune leur valeur !

Presse paroissiale, diocésaine, nationale

— L'apostolat correspond à notre monde d'opinion, au précepte du Christ et à la tâche universelle de tous les chrétiens de répandre le message du Sauveur. *Cet apostolat de l'information par tous les moyens audio-visuels se joue assez souvent au plan de la presse et à trois niveaux :*

1° *Le niveau paroissial.* Et Dieu sait si j'applaudis à la diffusion des 313 000 exemplaires mensuels, pensés, voulus, transmis par le clergé et des laïcs en quelques centaines de paroisses. Il me faut rendre hommage à ce courage austère de prêtres et de laïcs qui, tous les mois, font le journal paroissial et ont cette ambition de le faire parvenir, même s'il est modeste, dans tous les foyers. Le pauvre curé, s'il n'avait que la chaire de vérité pour s'adresser à toutes les ouailles dont il est chargé ! il y en a 75 % ou 85 % qui ne viennent jamais se grouper autour de la chaire de vérité, mais M. le curé se rattrape ! Pour que, devant Dieu, il n'y ait point de péché d'omission à l'égard des plus éloignés des gens de son territoire, il va leur faire parvenir un journal paroissial.

2° Il y a *la presse diocésaine* et c'est *le problème du diocèse ;* figurez-vous que les évêques aussi peuvent être coupables de péché d'omission ; c'est pourquoi avec la compréhension effective de la Bonne Presse, nous avons voulu, fidèles, prêtres, évêque, tenter cette aventure de l'hebdomadaire diocésain. Car c'est une aventure ! mais là où il y a espérance, il y a nécessairement aventure.

Quand une espérance ne s'aventure pas, ce n'est plus l'espérance vivante. L'espérance des gens assis, c'est peut-être une espérance verbale. Et donc, nous tentons une belle aventure : je me plais à remercier publiquement l'équipe rédactionnelle de Paris et de Versailles qui fait s'avancer, mois par mois, ce jeune hebdomadaire et qui lui donne tournure, visage et assurance.

Votre serviteur ne peut se contenter de la cathédrale où il doit prêcher officiellement. Autrefois, dans les temps assez anciens, les fidèles se déplaçaient volontiers pour venir écouter leur évêque, ils se déplaçaient par milliers. Aujourd'hui, il faut que l'évêque aille à eux. Il peut y aller lors des missions paroissiales, lors des confirmations ; c'est insuffisant ; il y aura donc un journal diocésain qui, dans le style d'un journal moderne, pour ceux qui sont loin, s'efforcera peu à peu de glisser une idée chrétienne, un jugement chrétien, de telle sorte que les mentalités ne s'habituent pas à réfléchir aux grands problèmes mondiaux ou locaux sous l'influence de quelques courants d'opinion qui peuvent s'appeler le marxisme, l'existentialisme, le libéralisme, etc. Il faut assainir l'atmosphère de la pensée et de la réflexion ; Dieu sait si notre hebdomadaire ne se contente pas de dépasser ces courants de dépression, mais s'efforce patiemment de projeter en ses colonnes quelques rayons de la lumière du Christ et de l'Eglise.

La Fontaine disait : « Petit poisson deviendra grand, pourvu que Dieu lui prête vie ». Et par la suite, les rééditions revues et corrigées ont fait apprendre aux enfants : « Petit poisson deviendra grand, pourvu que l'on lui prête vie ». C'est toute une indication ! Pourvu que Dieu lui prête vie, c'est Dieu admis, y compris dans le journal chrétien. *La presse neutre se réjouit quand les chrétiens l'achètent et n'achètent qu'elle seule, et c'est un scandale de notre temps.* Car la presse neutre, de quelque manière, répètera, fredonnera pour tous les problèmes et pour toutes les questions : « pourvu que l'on lui prête vie ». Le tour est joué : les lecteurs ont été agréablement habitués à se passer de Dieu.

C'est là l'enjeu : Dieu ou « On ». Vous avez choisi, continuez de choisir ! Il suffit souvent d'un mot pour changer toute l'inspiration d'un article et aussi d'un mot pour démolir tout le sens chrétien d'un problème. Dieu ou « On » !

3° Enfin, il y a *la presse nationale* qui existe, qui existait, qui existera, mais qui n'a pas en France toute son ampleur, parce que trop de chrétiens n'ont pas encore découvert la portée d'une presse d'information chrétienne dans un monde

d'opinion. Il y a *la Croix*. Il faut qu'il y ait *la Croix*, il faut que *la Croix* se développe, parce que c'est le seul journal quotidien qui donne d'une manière authentique et franche toutes les directives du Souverain Pontife et de la hiérarchie. Je ne trouve rien d'autre, sauf les hebdomadaires d'inspiration chrétienne que vous connaissez, et à qui nous souhaitons une plus grande pénétration dans tous les milieux sociaux de notre pays.

Les Comités diocésains et paroissiaux d'information

J'ai encore quelques mots à vous dire concernant les *Comités diocésains et paroissiaux d'information*. Mais tous ces problèmes ont été tellement bien traités ce matin dans les carrefours et cet après-midi à cette tribune que, pour employer un mot trop usé, je viens trop tard dans un monde trop vieux ; mais au risque de rabâcher, je dirai que *le Comité d'information est un comité d'organisation :* comment prendre sérieusement ce problème de l'information en toutes ses dimensions s'il n'y a pas un organisme qui pense, qui réfléchit, qui coordonne au plan d'un diocèse ou d'une paroisse ; c'est aussi un *Comité d'imagination*, car il s'agit toujours de découvrir un moyen plus neuf, plus direct. Les techniques qu'on ne renouvelle pas deviennent des accoutumances. Or notre monde va très vite, il a une vitesse accélérée ; et aussi il y a des nouveaux venus dans un quartier et dans une paroisse. Il faut de l'imagination pour découvrir des moyens plus adaptés afin de leur faire parvenir une presse chrétienne.

La vente à la porte de l'église est nécessaire mais insuffisante, je n'insiste pas. Combien de militants se sont mis à faire les marchés, à faire du porte-à-porte, dans des quartiers sociologiquement achrétiens ou anti-chrétiens, pour aller offrir un journal propre !

Le Comité d'information est un comité de dévouement et d'abnégation : quand on sait les heures que passent certains militants chaque dimanche, combien ils doivent supporter d'intempéries, ce qui n'est encore trop rien, mais supporter aussi d'incompréhension de la part d'autres frères chrétiens qui sortent de la même messe, on leur est reconnaissant de leur dévouement ; vraiment, ces militants de presse, comme beaucoup d'autres militants d'Eglise, ont compris que la vertu de force était d'abord de tenir, quoi qu'il arrive.

Et enfin, *le Comité d'information est un Comité missionnaire ;* car de quoi s'agit-il si ce n'est de donner une plus grande diffusion et audience au message du Christ et à l'enseignement de l'Eglise. Il ne s'agit que de cela ; s'il s'agissait d'autre chose, je ne serais pas ici ; on n'aurait pas pris la charge du journal diocésain. Nous avons tous tellement de travail et tellement de difficultés que nous n'avions aucun besoin d'inventer et un autre travail et d'autres difficultés ! vous me comprenez bien ; je sais que je ferais un jugement téméraire si je pensais que les membres des Comités diocésains et locaux d'information avaient un autre idéal que celui de correspondre à l'apostolat de l'Eglise : pour que le message du Christ puisse parvenir à ceux qui sont loin et aussi, il faut le dire, à ceux qui sont près. Il y a encore trop de pratiquants qui, soucieux de leurs mœurs, ne sont pas assez soucieux de nourrir leur esprit d'une pensée chrétienne. Il y a un grand décalage dont souffre aujourd'hui notre christianisme : un grand développement de la charité qui est service et acte, et un développement restreint de l'esprit de foi ; cet esprit de foi, les mouvements d'Action catholique ont collaboré à le creuser et à l'approfondir en réfléchissant sur la vie.

Mais cet esprit de foi, il faut qu'il parvienne par l'information, moyen le plus captivant et le plus puissant qui forme ou déforme l'opinion ; ce moyen a de multiples visages : c'est la presse, c'est la radio, c'est la télévision, c'est le cinéma, c'est le disque. L'Eglise est présente en ce domaine par vous. *Continuez donc de travailler avec un sens missionnaire pour que les techniques actuelles soient au service de l'antique et impérissable message du Christ.* Vous n'êtes pas, vous, militants de presse, des apôtres de deuxième zone, pas plus que les catéchistes ! Vous êtes des apôtres ; nous n'avons pas à classifier les apôtres laïcs. Si vous prenez le Pape et les évêques et tous les autres chrétiens, il y a différentes « classes » : je ne peux pas vous dire le contraire. Mais quant il s'agit de l'apostolat des laïcs, au jour le jour, dans les différentes tâches d'engagement, il y a des apôtres ; les meilleurs apôtres, ce sont ceux qui sont le plus profondément dans l'esprit du Christ et dans l'esprit de l'Eglise. Un militant de presse peut y être autant qu'un autre.

C'est vous dire combien nous vous faisons confiance à vous tous qui êtes ici réunis et à tous ceux avec lesquels vous travaillez au cours de l'année dans vos paroisses et dans le diocèse ; nous vous faisons confiance « afin que de quelque manière, le Christ soit annoncé ».

S. Em. le cardinal Godfrey et les chiens de luxe

Dans sa lettre pastorale de Carême de 1961, S. Em. le cardinal Godfrey, archevêque de Westminster, écrit à propos des sacrifices de Carême en faveur de ceux qui ont faim* (1) *:

... On pourrait aussi mettre de l'argent de côté dans les soins donnés aux chiens de luxe. Eux aussi auraient intérêt à être nourris d'aliments moins coûteux. Un caniche dodu et dorlotté ne trotterait que plus gaiement avec un régime alimentaire plus simple et, peut-être, en se passant d'aller chez le coiffeur pour chiens. Si cette suggestion vous semble bizarre, reportez-vous au troisième chapitre du livre de Jonas où il est dit que devant le désastre qui les menaçait, les habitants de Ninive, à la demande du roi et de ses grands, crièrent : « hommes et bêtes jeûneront » (*Jonas*, III, 7) (...)

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte publié par l'archevêché de Westminster.

— *Un seul Seigneur*, hymnes de saint Paul, par P. Lucien Deiss. — Une plaquette de 48 pages. Editions du Levain, Paris.

Neuf psaumes, paroles et musique, notée pour chaque psaume à voix mixtes et à voix égales. Le texte de base est emprunté aux épîtres de saint Paul.

La limitation des naissances

Déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France

A l'issue de sa session du printemps, qui s'est tenue à Paris du 1er au 3 mars, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France a publié la déclaration suivante (1) :

Une propagande dangereuse.

Une campagne en faveur de la limitation des naissances par des procédés contraceptifs se développe depuis un certain temps à travers le pays et dans le monde. Elle trouble les esprits. Elle égare l'opinion publique. Elle risque d'avoir des répercussions très graves sur les personnes, les familles, la nation.

Cette campagne invoque les arguments les plus divers : tantôt la libération de la femme et la liberté absolue de l'individu, tantôt la lutte contre l'avortement ou au contraire la lutte contre la surpopulation, tantôt enfin le moyen efficace de résoudre le problème de la faim dans le monde. C'est qu'en effet, cette question présente de multiples aspects d'ordre démographique, psychologique, social et moral.

Nous plaçant sur notre propre terrain, nous avons le devoir d'éclairer les consciences à la lumière de la morale naturelle, de la révélation chrétienne et des enseignements pontificaux, comme l'ont fait déjà plusieurs déclarations épiscopales.

La position de l'Eglise.

Les principes.

L'Eglise est très sensible aux difficultés et aux charges que représente pour les familles la multiplication des naissances rapprochées, comme elle l'est aussi aux problèmes soulevés dans différentes nations par l'accroissement rapide de la population. Mais elle a mission de rappeler les principes qui doivent guider les hommes et en particulier tous ceux qui portent des responsabilités publiques dans la recherche de solutions vraiment humaines, courageuses et positives.

1° Dieu, qui crée l'âme, principe de vie, est seul Maître des existences humaines. Les données scientifiques et démographiques ont valeur indicative. Seule la loi du Seigneur a force impérative. Il y a, dans la constitution même de l'être humain, un ordre naturel établi par le Créateur pour le bien de la personne et de la société. L'homme n'a pas le droit de le violer. Il a l'obligation morale de le respecter.

2° Des valeurs supérieures et profondément humaines se trouvent engagées dans la fidélité à cet ordre naturel : l'amour vrai, le respect de la vie, la paternité et la maternité, la famille.

3° Il n'est jamais permis, même pour aboutir à un objectif honnête, d'employer un procédé essentiellement mauvais parce que directement contraire à la signification profonde d'une fonction humaine.

4° L'amour conjugal n'est pas une passion égoïste repliée sur sa seule jouissance, mais c'est un don mutuel et affectif de l'être qui trouve son épanouissement complet dans la mise au monde et dans la consciencieuse éducation des enfants, aimés pour eux-mêmes. Dès lors, tout ce qui a pour conséquence d'étouffer ou de dégrader ce vœu des enfants dans le cœur des époux, ne peut entraîner à la longue chez ceux-ci qu'atonie spirituelle et même déséquilibre psychique.

5° L'Eglise n'est pas nataliste à tout prix. Pour aider les époux à remplir leur mission et atteindre la fin première du mariage, qui est non seulement la procréation mais l'éducation des enfants, l'Eglise fait appel à la raison, au devoir et à la conscience, au véritable amour, à la générosité dans le don de la vie, aux responsabilités des parents, pour décider devant Dieu du nombre d'enfants qu'ils seront en mesure d'élever. Les disciples de l'Evangile ne sauraient être des minimistes en morale et ne peuvent oublier la grâce propre du sacrement de mariage, ni les secours surnaturels que le Christ a mis à leur disposition par son Eglise.

Jugement pratique sur les solutions.

Cest pourquoi doivent être réprouvées toutes les manœuvres qui, par procédés contraceptifs ou produits stérilisants, ont pour but d'entraver artificiellement la venue au monde des enfants. Ces moyens, loin d'être une manière efficace de réduire la fréquence des manœuvres abortives, n'aboutissent, en fait, qu'à l'accroître en détruisant peu à peu le respect de la vie. Ils ne constituent pas davantage le remède vraiment humain au surpeuplement, ni au problème de la faim dans le monde.

On reste à des solutions trop négatives, de paresse et de facilité. Dans un sens positif et audacieusement constructif, il importe de travailler à la disparition des trop grandes inégalités sociales et à l'établissement d'une organisation mondiale plus humaine et plus juste.

Ces situations appellent des interventions efficaces et charitables. Elles recevront leur meilleure solution d'une exploitation plus rationnelle des espaces cultivables et des richesses du sol, ainsi que d'une solidarité économique mieux établie entre les peuples. Il faut faire confiance aux progrès de la science et de la technique, à l'intelligence de l'homme pour découvrir les ressources, encore cachées, de la nature et déposées dans la terre, les airs et les mers par le Créateur : selon le plan de Dieu, en effet, ces ressources de la création entière sont destinées à satisfaire les besoins de tous les hommes.

De même, il est urgent que des mesures sociales efficaces obvient à la crise du logement et améliorent le niveau de vie de tous afin de permettre aux familles de se développer normalement.

Parler, sans plus, de « contrôle » ou de « limitation » des naissances engage aussitô

(1) Texte original.

dans une perspective matérialiste qui menace la personne humaine.

Au contraire, envisager une « régulation » des naissances, suivant les méthodes que la science enrichit progressivement de nouvelles précisions, implique la soumission consciente des époux à une règle supérieure de moralité dans les manifestations de l'amour humain.

Pareille régulation suppose une maîtrise de soi patiemment poursuivie et une libre domination des instincts ; elle met en œuvre la vertu de prudence par laquelle les deux époux, conservant une foi confiante dans la Providence, décident de l'espacement des maternités. Ainsi, ils ont toujours pour but de remplir leur mission de parents et d'éducateurs ; ils trouvent le moyen d'approfondir leur amour et de le pousser à un généreux dépassement d'eux-mêmes.

Qui ne voit que cet important problème doit être placé dans tout son cadre, moral, social et religieux et qu'il ne connaîtra de solution que par la convergence des efforts sur tous ces terrains.

Si cette solution dépend d'une plus stricte discipline des mœurs, elle sera aussi le fruit d'une éducation familiale plus soucieuse de préparer la jeunesse aux conditions de la vie conjugale. En ce domaine, les foyers s'entoureront utilement des compétences qui pourront les aider sur les plans psychologique et physiologique. A tous les éducateurs d'avoir la préoccupation d'inculquer aux jeunes les maîtrises nécessaires de l'affectivité et de la volonté.

3 mars 1961.

Le problème du contrôle des naissances

Réponse de S. Em. le cardinal Gerlier (1)

Interrogé par une revue très répandue, qui poursuit une enquête sur ce problème, le cardinal Gerlier, prenant en considération le nombre très important des lecteurs, et le fait qu'ils trouvent le plus fréquemment dans cette revue des réponses favorables aux procédés anticonceptionnels, a fait lui-même la réponse que nous reproduisons ci-après.

L'Eglise catholique est-elle « pour ou contre le contrôle des naissances » ? On ne peut répondre à cette question sans en préciser le sens.

Bien que la Bible voie dans la fécondité des foyers une bénédiction de Dieu, elle ne nous invite pas à mesurer la perfection d'une famille d'après le nombre de ses enfants ! La générosité procréatrice n'est humaine que dans le respect des personnes : elle trouve sa règle, ses limites, dans l'amour qui l'inspire. Ainsi les époux doivent-ils s'entendre pour éviter des grossesses trop rapprochées qui nuiraient à la santé de la mère ; ils renonceront à élargir davantage leur famille lorsqu'ils se jugeront incapables de nourrir et d'éduquer plus d'enfants. Si *la morale catholique* est sans complaisance pour un refus de l'enfant qu'inspire l'égoïsme ou une conception matérialiste de la vie, elle *approuve une régulation de la fécondité que guide la prudence* pour le bien des enfants, des parents, de la cité et de l'Eglise. Consciente de la mission des familles, elle demande que les salaires, les allocations, les services médicaux, le logement favorisent l'épanouissement généreux des foyers.

L'espacement et la limitation raisonnable des naissances posent aux époux qui se veulent chastes un problème difficile. La continence, l'abstention temporaire ou définitive des rapports conjugaux ne se présente pas comme une solution simple et sans danger. L'utilisation des contraceptifs paraît être plus satisfaisante. Est-elle admise par la morale catholique ?

Ici encore, écartons une équivoque. Les démographes et d'autres publicistes qualifient de contraceptif tout procédé mis en œuvre pour prévenir la fécondation. Les moralistes catholiques distinguent les méthodes *naturelles,* qui respectent les lois objectives de la sexualité humaine, et les moyens anticonceptionnels, qui méconaissent ces lois. Ils reconnaissent la licéité des méthodes naturelles, en souhaitant que la science arrive à un plus sûr discernement des jours féconds et des jours stériles d'une femme. *Ils considèrent comme immoral l'usage des procédés anticonceptionnels.* Le Pape Pie XI, dans son encyclique sur le mariage, proclame un point entièrement ferme de la doctrine catholique quand il déclare : « Tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé, *par l'artifice des hommes,* de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle. » (2) Par cet enseignement, l'Eglise ne s'arrête pas à des tabous. Elle n'impose pas une ascèse inhumaine. Dans l'adoration, elle reconnaît la dignité de l'homme et la souveraineté de Dieu ; elle protège l'amour humain contre l'avilissement d'une sexualité laissée à son caprice.

Etudiant cette exigence de la morale traditionnelle, un éminent professeur de l'Université de Lyon, M. G. Madinier, arrivait à cette conclusion : « Nous savons tout ce que l'observation de cette loi a de pénible. Nous la croyons cependant en droit, fondée et bienfaisante. Ceux qui le contestent nous semblent commettre une erreur sur la nature même de l'amour... *L'enseignement traditionnel nous rappelle que l'amour nous appartient moins que nous n'appartenons à l'amour.* »

Bien qu'elle approuve une sage régulation des naissances et qu'elle ne soit pas du tout insensible à la situation douloureuse, parfois tragique, des couples qui ne peuvent pas accepter un nouvel enfant, l'Eglise catholique estime que l'usage des procédés anticonceptionnels s'oppose à la loi naturelle, à la dignité de la personne humaine et de l'amour humain. Ainsi s'explique une intransigeance qui parfois scandalise, quand on ne la comprend pas : elle est fidélité au Créateur et défense de l'homme. De même que la compassion s'égare, lorsqu'elle tue un malade pour supprimer ses souffrances, de même la pitié pour un couple malheureux, menacé, ne saurait résoudre un problème humain par des voies indignes de l'homme.

En France, une loi du 31 juillet 1920 interdit toute propagande anticonceptionnelle, ainsi que la vente des produits ou instruments « propres à prévenir la grossesse ». Depuis quelques années, une offensive passionnée se développe contre ces prohibitions. Un juste souci de la vérité et du bien commun exige qu'on ne considère pas les seules conséquences fâcheuses de la loi, mais qu'on regarde aussi les inconvénients prévisibles de son abrogation.

Oserai-je ajouter que la campagne actuelle contre la loi de 1920 adopte trop facilement des méthodes que la conscience réprouve. Elle tente souvent de justifier la contraception elle-même, en écartant l'exigence morale certaine par un sarcasme dédaigneux ou une simple plaisanterie. Elle utilise, pour émouvoir l'opinion, des chiffres parfois fantaisistes, en contradiction avec les statistiques sérieuses. Ne

---

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Lyon,* 10 février 1961.

(2) *D. C.,* n° 551 du 31 janvier 1931, col. 269. (*N. D. L. R.*)

lui arrive-t-il pas aussi de paraître plus soucieuse d'exciter des ressentiments contre des caricatures du droit et de la morale que d'éclairer les intelligences sur les données complexes d'un problème difficile ?

Lettre de S. Exc. Mgr Guerry

La Quinzaine diocésaine de Cambrai (19 *février* 1961) *reproduit la lettre suivante de S. Exc. Mgr Guerry, destinée à la revue de l'Union catholique des services de santé, « Pages documentaires »* :

J'apprends avec satisfaction que vous vous proposez d'aborder, dans vos « Pages documentaires », le problème de la régulation des naissances. Problème délicat, grave, d'une portée considérable sur la vie des jeunes foyers chrétiens, décidés à goûter le bonheur de leur amour humain dans la rectitude de leur conscience et la fidélité à la volonté de Dieu selon des conditions humainement acceptables.

Au moment même où se développe la campagne tendant à la limitation des naissances par les moyens contraceptifs, vous faites une œuvre bienfaisante et nécessaire, en cherchant à donner aux infirmières et aux assistantes sociales un enseignement clair, précis et ferme sur ce sujet par des maîtres autorisés.

Trop souvent, en effet, on confond par ignorance deux solutions : d'une part *la limitation ou le contrôle des naissances*, d'autre part *la régulation*. Celles-là sont une violation du dessein du Créateur sur le mariage et les rapports des époux : elles marquent le triomphe de l'instinct, de la passion et du caprice sur l'amour vrai ; elles entraînent des conséquences dangereuses pour l'équilibre physiologique, physique et moral des époux, autant que pour la santé et l'avenir d'une nation.

La régulation des naissances par contre est — son nom l'indique très heureusement : « *regula* », une règle — la soumission à une règle morale destinée à éclairer, former, guider la conscience des époux vis-à-vis de leur noble mission de donner la vie et d'éduquer leurs enfants.

La régulation, c'est *le respect de la nature et de l'ordre* établi par le Créateur dans les relations conjugales.

C'est pour les deux époux l'école de la *maîtrise* des sens, des réflexes, des instincts, des passions.

C'est la pratique de la vertu de *prudence surnaturelle*, par laquelle les deux époux, avec une volonté réfléchie, consciente, libre, mais aussi avec le sentiment très vif de leurs responsabilités, pensent, délibèrent, jugent sans présomption ni témérité, et finalement décident du nombre de leurs enfants et de l'espacement des maternités, après avoir bien mesuré devant Dieu leurs forces, leurs possibilités, leurs difficultés.

C'est la pratique de la *chasteté conjugale*, laquelle n'est pas seulement la continence et ne s'exerce pas seulement dans les périodes où les époux sont tenus de pratiquer cette continence, mais c'est la chasteté conjugale qui met, dans l'amour conjugal, ce tact, cette délicatesse, ce respect mutuel qui le renforcent, le purifient, l'élèvent.

C'est l'appel au dépassement, à la montée à deux, à la droiture de l'intention, de la volonté, de la conscience, dans une confiance filiale en la Providence divine et pour la spiritualisation et la profondeur de l'amour.

Mais cette méthode suppose la découverte sûre, par la médecine et les savants spécialisés de la gynécologie, des périodes de non-fécondité, et donc de la loi de la nature établie par le Créateur lui-même pour reposer l'organisme féminin et soulager les charges de familles. Qu'ils soient encouragés et vivement remerciés tous ceux qui s'appliquent à cette recherche pour l'immense service de tant de foyers et la victoire sur l'immoralité des moyens contraceptifs.

Veuillez recevoir...

L'hommage à S. S. Jean XXIII pour son 80e anniversaire

S. Em. le cardinal Liénart, président de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, a publié la lettre suivante, annonçant les différentes formes que revêtira l'hommage rendu à S. S. Jean XXIII par l'épiscopat, le clergé et les fidèles de France à l'occasion de son 80e anniversaire (1). *Ces formes sont celles indiquées par S. Em. le cardinal Tardini dans une lettre adressée à l'épiscopat.*

Au cours de la présente année, les catholiques du monde entier célébreront les quatre-vingts ans de S. S. le Pape Jean XXIII. De l'immense activité apostolique qu'il a exercée dans tous les domaines depuis le mois d'octobre 1958, nous ne voulons, pour le moment, retenir que la convocation d'un Concile au Vatican destiné principalement à assurer à l'Eglise une rénovation intérieure.

Du cœur des fidèles monteront vers le Ciel pour le Saint-Père, à l'occasion de cet anniversaire, d'ardentes prières. Elles se manifesteront en de nombreuses cérémonies sur lesquelles nous reviendrons en temps utile.

Notre désir est de répondre par cette lettre à une initiative venue de divers côtés, de donner au Père commun des fidèles une marque tangible de notre respectueuse affection. Cet hommage revêtira des formes diverses selon qu'il s'agit du clergé, des laïcs ou des religieuses.

Au clergé tant séculier que régulier reviendra l'honneur d'assurer la construction à Rome d'une église paroissiale répondant aux besoins religieux des nouveaux quartiers. Elle sera dédiée au bienheureux Grégoire Barbarigo qui fut évêque de Bergame et de Padoue, que S. S. Jean XXIII a déclaré « le modèle des prélats de son temps ».

Le très grand nombre d'évêques, de prêtres, de religieux répandus dans l'univers rendra facile la construction d'une église qui réponde aux désirs du Saint-Père.

En ce qui concerne notre diocèse, nous estimons qu'il suffirait, pour que l'offrande soit efficace, que chaque prêtre offre la valeur d'une intention de messe. Ces offrandes pourront être envoyées à M. le Chancelier.

La souscription ouverte aux laïcs revêtira une forme différente. Elle sera destinée à la fondation à Rome d'un collège pour les jeunes étudiants laïcs envoyés par les évêques des pays missionnaires pour y poursuivre des études supérieures. Certains y sont déjà. Beaucoup d'autres souhaiteraient y venir si la Ville Eternelle pouvait leur offrir une plus large hospitalité.

Dans l'encyclique « Princeps Pastorum » du 28 novembre 1959, sur les missions catholiques, S. S. Jean XXIII, se référant à l'encyclique « Fidei Donum » de Pie XII, insiste sur l'importance croissante qu'assume le laïcat en pays de mission, et sur la nécessité d'une culture chrétienne pour les laïcs qui auront demain des postes de responsabilité dans leur pays (2).

Quant à nos communautés religieuses, nous leur demandons de s'associer à ces gestes généreux dans la mesure où elles le pourront. Nous les invitons à s'unir à notre prière, à celles du clergé et des fidèles, aux intentions du Saint-Père.

Lille, le 27 février 1961.

† Achille, card. Liénart,
évêque de Lille.

---

(1) La *Semaine religieuse du diocèse de Lille*, 5 mars 1961.

(2) *D. C.*, n° 1318 du 20 décembre 1959, col. 1547 et s. (*N. D. L. R.*)

La réponse de Dieu à l'angoisse des chrétiens d'Algérie

Dans leurs lettres pastorales de Carême, les trois évêques d'Algérie ont fait entendre à leurs fidèles, bien souvent tentés par le désespoir, des paroles de confiance et de courage, en les engageant à trouver dans leur foi des motifs d'espérance.

Voici d'abord la lettre pastorale de S. Exc. Mgr Duval, archevêque d'Alger, intitulée « Marcher dans la lumière » (*) :

MES BIEN CHERS FRÈRES,

Depuis bientôt sept ans l'Algérie connaît de terribles épreuves. Est-il nécessaire que je vous redise combien mon cœur est oppressé par le poids de toutes vos souffrances ? Bien des fois le Souverain Pontife lui-même a exprimé « l'écho douloureux » que trouve dans son âme de Père le terrible et long calvaire de l'Algérie (1).

Peut-être, dans des circonstances si tragiques, la plus terrible des tentations a-t-elle frappé à votre porte : « Le Seigneur ne se soucie pas de notre sort et notre droit reste inaperçu à notre Dieu ? » (*Isaïe*, XL, 27.)

Au moment où vous allez vous préparer à la rénovation spirituelle que vous apporteront bientôt les fêtes pascales, mon devoir est de vous faire entendre la réponse de Dieu à vos angoisses : « Vous êtes mes serviteurs ; je vous ai choisis et ne vous ai point rejetés. Ne craignez pas, car je suis avec vous. Ne regardez pas l'avenir avec inquiétude, car je suis votre Dieu... C'est moi le Seigneur, votre Dieu, je vous prends par la main... Ne craignez rien, je viens à votre secours. » (*Isaïe*, XLI, 10-13.)

Echo de l'enseignement de Dieu, les paroles suivantes de Pie XII sont d'une évidente actualité : « S'il y a aujourd'hui quelque chose qui doit faire peur, c'est la peur elle-même. Il n'y a pas de pire conseillère, surtout dans les circonstances présentes. Elle ne sert qu'à donner le vertige, à éloigner de la route droite et sûre de la vérité et de la justice (2). »

Sa Sainteté Jean XXIII, qui, au milieu de l'inquiétude générale, prépare avec un « optimisme invincible (3) », un des événements les plus considérables et les plus heureux de l'histoire du monde — le futur Concile — nous donne un magnifique exemple de confiance et de courage.

Vous aurez, mes bien chers frères, dans un avenir plus ou moins proche, des décisions graves à prendre, qui intéresseront vos familles, l'Algérie, la France, et qui auront leur répercussion dans le monde entier. Il n'appartient pas aux chefs de l'Eglise de vous donner, pour le temporel, des consignes précises qu'il vous suffirait de mettre en pratique.

Il nous appartient de vous dire dans quelle lumière vous devez prendre ces décisions, dans quelle lumière vous devez marcher, dans quelle lumière doit se préparer l'avenir de l'Algérie.

Vous agirez dans la lumière si, en toutes choses, vous vous préoccupez de l'honneur de Dieu, si vous travaillez à l'extension de son règne, si, tout en pensant au bien de vos familles, vous envisagez le bien commun de l'Algérie.

1° L'HONNEUR DE DIEU.

En toutes choses, dans toute notre vie, nous devons mettre, au-dessus de tout, l'honneur de Dieu.

Saint Cyprien écrivait à ses diocésains menacés de terribles persécutions : « Que les chrétiens gardent l'honneur de leur nom (4) ! »

Le chrétien, comme l'exprime son nom, a partie liée avec le Christ.

Le chrétien, dans sa vie, engage l'honneur de Jésus-Christ.

La première demande de la prière du Seigneur est celle-ci : « Notre Père... que votre nom soit sanctifié. » C'est-à-dire que votre nom soit en honneur parmi les hommes !

Il n'y a qu'une chose vraiment nécessaire, c'est que, « en toutes choses, Dieu soit glorifié par Jésus-Christ ». (Ire *Epître de saint Pierre*, IV, 11.)

S'il nous arrivait d'oublier cette préoccupation de l'honneur de Dieu, nous pourrions encourir la terrible responsabilité de conduire la société vers l'irréparable.

De faux prophètes viendront à vous et vous proposeront, non la vérité, mais des flatteries et des illusions ; ils essaieront de vous détourner des chemins du Seigneur (*Isaïe*, XXX, 10). Vous vous souviendrez, comme nous l'avons dit si souvent, que le moyen le plus sûr de perdre une cause juste est de la défendre par des moyens injustes.

Au nom de l'honneur de Dieu, au nom de votre honneur de chrétiens, vous direz non à l'injustice, vous direz non au crime, vous direz non au mensonge, vous direz non aux manœuvres déloyales inspirées par la politique du pire, vous direz non à la vengeance, vous direz non à la haine, vous direz non au péché.

Le plus grand malheur pour l'homme, c'est le péché, la séparation d'avec Dieu.

C'est Jésus qui nous en avertit : « Je vous le dis à vous, mes amis : Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et après cela ne peuvent rien faire de plus. Je vais vous apprendre qui vous devez craindre : craignez celui qui, après avoir tué, a le pouvoir de jeter dans la géhenne (c'est-à-dire dans l'enfer éternel). Oui, je vous le dis, celui-là, craignez-le. » (*Luc*, XII, 4-5.)

« Nous avons deux vies, écrivait saint Augustin : la vie éternelle que Dieu nous promet et la vie temporelle dont nous jouissons présentement. Dès que l'homme commence d'aimer la vie temporelle plus que la vie éternelle, il se croit tout permis... (5) » C'est alors la ruine de la morale ; c'est l'effondrement de toutes les valeurs humaines.

La première condition pour que la société humaine trouve son équilibre est que l'honneur de Dieu soit respecté.

(*) *La Semaine religieuse d'Alger*, 9 février 1961. Les références à *la D. C.* sont de notre rédaction.

(1) Voir, en particulier, la lettre du 16 janvier 1961 (*Semaine religieuse* du 26 janvier 1961, p. 36).

N. D. L. R. : Dans cette lettre, S. Em. le cardinal Tardini reprenait les paroles prononcées par le Saint-Père le 12 décembre dernier (*D. C.*, n° 1343 du 1er janvier 1961, col. 13.)

(2) Allocution du 2 juin 1947. (*D. C.*, n° 993 du 22 juin 1947, col. 774.)

(3) Allocution du 29 décembre 1960.

(4) Lettre 14.

(5) *Le Mensonge*, n° 38.

D'ailleurs l'homme qui respecte Dieu se concilie plus facilement la confiance de ses semblables, tout particulièrement dans les populations qui gardent un fonds religieux. C'est un proverbe africain qui nous le dit : « L'homme n'a rien à craindre de l'homme qui a la crainte de Dieu. »

2° Le progrès du règne de Dieu.

La deuxième demande de la prière du Seigneur est celle-ci : « Que votre règne arrive ! »

Le règne de Dieu ne doit pas être seulement l'objet de notre prière ; il doit être le but de toute notre vie.

Nous vivons des années d'une importance décisive pour le sort de l'humanité ; combien nous devons remercier Dieu de nous avoir jugés dignes, avec le secours de sa grâce, de porter la responsabilité de l'extension de son règne dans des circonstances si graves ! Mais il est nécessaire que nous ayons une vue exacte de l'histoire de l'humanité.

Où va le monde, mes bien chers frères ? Ne craignez pas que je vous donne une réponse pessimiste. Je dois vous dire, avec le saint Evangile, avec les écrits des Apôtres : le monde est en marche vers le retour de Jésus-Christ, tout d'abord par l'influence sans cesse grandissante de son Esprit dans les âmes, en attendant son apparition glorieuse et triomphante à la fin des siècles.

Un chrétien est un homme qui aime de toute son âme et qui désire de tout son cœur l'avènement du Christ (*II Tim.*, IV, 8).

Un chrétien est un homme qui travaille à préparer l'avènement du Christ.

Il est de plus en plus clair que l'essentiel de l'histoire de l'humanité se passe dans les consciences ; les plus grandes forces sont les forces spirituelles ; les influences les plus décisives sont celles qui s'exercent sur les âmes ; les actions les plus profondes ne sont pas celles qui transforment les structures de la société, mais celles qui changent la vie même des hommes ; les vraies révolutions se font en silence dans le sanctuaire des cœurs. Il s'ensuit que l'avenir dépend essentiellement et avant toutes choses de l'apostolat.

Etre chrétien, être apôtre, c'est une seule et même chose.

Les Papes l'ont dit si souvent !

Ecoutez, mes frères, avec fierté, ce que vous dit Jean XXIII : « L'élan apostolique appartient essentiellement à la foi chrétienne... Spécialement en des temps comme le nôtre, l'apostolat est un devoir urgent vu les circonstances difficiles où se trouvent l'humanité et l'Eglise... Tout chrétien doit être convaincu de son devoir fondamental et primordial d'être témoin de la vérité à laquelle il croit et de la grâce qui l'a transformé (6). » Ce fut toujours la pensée de l'Eglise. Voici ce qu'écrivait, au IV[e] siècle, saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople : « Rien n'est plus vain qu'un chrétien qui ne s'applique pas au salut des autres... Ne dites pas : il m'est impossible de mettre les autres en mouvement. Car si vous êtes chrétiens, il est impossible qu'il ne se passe rien ; cela fait partie de l'essence du chrétien... Il serait aussi absurde de dire qu'un chrétien ne peut être utile aux autres que de dénier au soleil le pouvoir de diffuser la lumière (7). »

Savez-vous quelle est la plus grande de mes inquiétudes ? C'est que les chrétiens ne participent pas suffisamment à l'apostolat de l'Eglise.

Un chrétien qui n'est pas apôtre est sans cesse menacé de perdre l'équilibre. Comment cela ? L'équilibre du chrétien n'est pas un équilibre de stagnation, de repos ou de mort ; c'est un équilibre de mouvement, d'action et de vie. Un chrétien qui n'est pas apôtre est semblable à un avion en perte de vitesse. Un chrétien qui n'est pas apôtre perd contact avec l'Eglise qui est activement présente à l'évolution du monde pour y mettre la grâce du Christ et, avec elle, la splendeur de la justice et la douceur de la paix.

Le chrétien, qui est un véritable chrétien, qui, par conséquent, est apôtre, vit dans l'espérance, non seulement pour lui-même, mais pour les autres. Il rayonne la confiance. Au milieu même des plus terribles épreuves, il vit dans la sécurité. Au milieu des plus vives souffrances, personne ne peut lui arracher la joie de son cœur.

C'est aux apôtres, à ceux qui travaillent aux progrès du règne de Dieu, que s'adresse cette parole du Seigneur : « Ne craignez rien. Je serai toujours avec vous. »

3° Au service du bien commun.

Qu'on ne dise pas que ce souci de l'honneur de Dieu et de l'extension de son règne sont étrangers à notre vie, à nos préoccupations actuelles, à la situation qui est la nôtre en Algérie !

Celui dont la vie est franchement orientée vers Dieu trouve facilement à se situer par rapport aux hommes.

C'est par la même vertu de charité que nous aimons Dieu, notre Père, et que nous aimons aussi les hommes, nos frères.

Un jour, un pharisien, pour embarrasser le Christ, lui posa cette question : « Maître, quel est le plus grand commandement de la loi ? » Jésus lui répondit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit : voilà le plus grand et le premier commandement. Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. A ces deux commandements se rattache toute la loi, ainsi que les prophètes. » (*Matth.*, XXII, 35-40.)

C'est une façon éminente de pratiquer l'amour fraternel que d'envisager de servir le bien commun de l'Algérie.

L'établissement de la paix en Algérie sera au bout de longs efforts de « compréhension réciproque » (Pie XII).

Comme je vous l'ai dit dans mon message du 1[er] janvier, « le terrain de la compréhension réciproque, c'est le bien commun ».

L'Algérie souffre de la plaie du sous-développement. Pour y remédier il faut des ressources matérielles, techniques, culturelles. Il faut aussi des trésors de dévouement désintéressé. Rien ne se fera de bon ni de durable sans les valeurs du cœur, qui sont l'âme des civilisations. L'Algérie aura besoin d'hommes qui auront le courage d'affirmer leur prédilection pour les pauvres, pour tous les déshérités de ce monde et de faire prévaloir leurs droits dans les institutions du pays ; ne sont-ils pas, par préférence, les amis de Dieu ? Menacée des ruines spirituelles et religieuses

(6) Encyclique sur les missions. (*D. C.*, n° 1318 du 20 décembre 1959, col. 1549.)

(7) Homélie XX sur les Actes des Apôtres.

qu'entraînerait l'avènement du marxisme, l'Algérie a besoin d'une doctrine sociale dont la pierre angulaire soit le respect de la personne humaine et de sa dignité divine ; sur ce point, l'accord existe entre tous les vrais croyants.

On entend quelquefois dire que les considérations qui s'inspirent de l'amour fraternel sont sans rapport avec les réalités sociales, économiques et politiques. Cette opinion est contredite par l'enseignement de l'Eglise.

Selon l'enseignement de l'Eglise, l'emploi de la force est légitime, souvent nécessaire, pour protéger les personnes, les biens et le droit lui-même. Mais le Pape a condamné « le délire fou d'une hégémonie de la force (8) ». La plus grande force, du reste, n'est-elle pas l'amour ? Ecoutons Pie XII : « Cet amour, sans lequel, comme pensée et comme action, le vrai chrétien ne peut pas même s'imaginer, est une grande force contre tout égoïsme national et pour la paix du monde (9). » Saint Augustin proclamait déjà que « la charité possède une extrême violence pour sauver » le monde (10).

Celui qui croit à la force de l'amour fraternel est à même de saisir, dans leur profondeur, les besoins de notre époque et de s'y adapter.

Dans les temps extrêmement difficiles que nous vivons, la meilleure inspiration des décisions d'ordre temporel qu'on peut être amené à prendre est donnée par la maxime du Seigneur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît. » (*Matth.*, VI, 33.)

N'OUBLIEZ PAS NOTRE-DAME D'AFRIQUE.

Le matelot, pour s'orienter, la nuit, sur une mer déchaînée, regarde l'étoile qui lui trace son chemin vers le port. L'Eglise, prévoyant qu'il y aurait pour nous des heures de ténèbres et de tempêtes, nous a donné une étoile qui nous montre la route. L'étoile de la chrétienté d'Algérie, c'est Notre-Dame d'Afrique.

Notre cœur est débordant de reconnaissance à l'égard de Sa Sainteté Jean XXIII, qui vient de l'établir patronne de notre diocèse.

Lorsque la tristesse vous accable, mes bien chers frères, lorsque l'inquiétude vous ronge le cœur, lorsque le découragement menace de ruiner vos forces, prêtez l'oreille à la voix de la sainte Eglise qui, après le cardinal Lavigerie, après tous mes vénérés prédécesseurs, vous dit avec une insistance maternelle : « N'oubliez pas Notre-Dame d'Afrique ! » Regardez l'étoile qui brille au firmament de l'Algérie. Appelez à votre secours votre reine et votre mère.

C'est par elle que la lumière vous sera donnée pour la conduite de votre vie et pour l'avenir de vos familles. C'est par elle que, sur cette terre, cruellement déchirée, vous annoncerez l'espérance « qui ne trompe pas ». C'est par elle que l'amour finira par triompher, cet amour dont le radieux symbole est notre chère « basilique » du Sacré-Cœur, qui sera bientôt offerte à Dieu comme l'hommage de tous ceux qui, en fidèles apôtres de l'Eglise catholique, veulent être ici, par leur indéfectible témoignage « la gloire de Jésus-Christ » (*II Cor.*, VIII, 13).

(8) Discours du 2 juin 1945. (*D. C.*, n° 941 du 24 juin 1945, col. 455.)
(9) Discours du 13 octobre 1955 sur l'opposition et les conflits entre les peuples. (*D. C.*, n° 1211 du 30 octobre 1955, col. 1355.)
(10) Explication du psaume XLVII, n° 13. Voir aussi l'opuscule *les Mœurs de l'Eglise*, n° 64.

Dieu notre Père

Lettre pastorale de Carême

de S. Exc. Mgr Paul Pinier, évêque de Constantine et d'Hippone (1) :

MES BIEN CHERS FRÈRES,

De tous les sentiments innés au cœur de l'homme, celui de la paternité compte parmi les plus nobles et les plus forts. Il est au centre de la personnalité, comme un instinct profond qui pousse l'homme à se dépasser, à se survivre en des œuvres qui porteront sa marque et prolongeront sa vie, sa pensée, son âme.

La paternité est au principe de l'institution familiale, où elle s'exprime dans l'amour qui conjugue le père et la mère pour l'œuvre créatrice et éducatrice de leurs enfants.

En un sens plus large, elle se trouve encore au nœud de la vie sociale, incarnant la charge du bien commun dans une autorité qui est principe d'organisation et de progrès pour tout le corps social, dont l'unité morale, scellée par un commun patrimoine, constitue précisément ce que l'on appelle la patrie.

Cette notion que nous avons de la paternité humaine, une fois débarrassée de son alliage de conditions corporelles et terrestres, nous est-il si difficile de la transposer en Dieu, comme une perfection qui lui serait essentielle ?

Certes, les hommes, par leur sagesse naturelle, sont capables d'acquérir une certaine connaissance de Dieu, d'un Dieu transcendant par nature, infini dans ses perfections, créateur tout-puissant du ciel et de la terre, souveraine providence de toutes choses et juge suprême du bien et du mal. Mais d'eux-mêmes, les hommes n'ont pas perçu en lui l'élan d'amour, le don de soi, l'intimité vivante, qui font la vraie paternité.

Vous le savez, mes frères, c'est le christianisme qui, appuyé sur l'enseignement de Jésus-Christ, a osé attribuer à Dieu, en un sens éminent, le nom et la réalité sublime de Père, de Notre Père. Ainsi connaissons-nous la perfection la plus essentielle à Dieu, qui englobe et sa Sagesse et sa Puissance, à savoir son Amour, amour d'où jaillit la sainte Trinité elle-même et tout l'enchaînement des mystères chrétiens. Ainsi connaissons-nous la raison profonde de tout l'univers : le don d'amour qui l'a créé, la loi d'amour qui l'achemine à sa fin dernière. Ainsi connaissons-nous ce qu'il y a de plus intime, de plus doux et de plus fort en l'âme religieuse : son élan d'amour vers l'Amour premier dont elle est née et dans lequel seul elle trouve sa règle et son bonheur.

Ces considérations fondamentales sont résumées aux premières lignes de notre catéchisme, de notre Credo, de notre prière quotidienne ; mais il m'a

(1) *L'Echo du Diocèse de Constantine et d'Hippone*, 19 février 1961.

paru opportun de vous les rappeler, dans vos difficultés d'aujourd'hui, avec le désir que vous y trouviez un apaisement pour vos âmes endolories, une clarté sur vos routes incertaines, une source de courage en vos espérances.

PREMIERE PARTIE

LES SIGNES DE L'AMOUR PATERNEL QUE DIEU A POUR NOUS.

Que Dieu nous aime et agisse envers nous comme un Père, en avons-nous une croyance assez ferme et vivante, assez ferme pour résister au choc de l'épreuve, assez vivante pour irradier notre âme d'une vraie confiance ?

Le choc de l'épreuve.

Hélas, nous savons bien que l'épreuve, de son poids naturel, engendre aisément le sentiment de l'abandon et les tentations de désespérance. L'homme est fait pour vivre dans une communauté cordialement ouverte à ses besoins et à ses aspirations. Il est désemparé quand il a l'impression d'être délaissé, méconnu, livré à des forces inexorables qui l'ignorent ou le refoulent. Rappelez-vous l'impression d'angoisse qui fait crier l'enfant quand il se croit privé soudain de la présence tutélaire de son père ou de sa mère. Rappelez-vous, autre exemple, la crise de frayeur qui accabla les disciples de Jésus quand, ballottés toute une nuit, par la tempête sur une mer déchaînée, ils crièrent à leur Maître endormi : « Cela ne vous fait donc rien que nous périssions ? ».

Elle n'est jamais loin, la tentation de croire que Dieu reste insensible à nos misères trop aiguës, quand elles s'appellent : pauvreté, maladie, chômage, foyers brisés, sinistres de toutes sortes.

Peut-être certains d'entre vous, mes frères, l'éprouvent-ils cette tentation ? Je pense à des personnes, à des familles, accablées par le deuil ou l'insécurité, menacées dans leur avenir matériel, désaccordées par avance de nouvelles structures sociales, et portées vers des solutions de découragement et de repli. Je pense à l'inquiétude de beaucoup de soldats, qui supportent avec vaillance, mais souvent avec angoisse, le poids d'une interminable guerre, épreuve si lourde au physique et au moral de tant de jeunes, de tant de foyers, et de la nation tout entière. Je pense aussi à la désolation, si proche de nous, d'innombrables familles, en proie à la faim, au sous-emploi, au sous-développement — on nous dit que les deux tiers de l'humanité en sont là ! — et qui, faute d'une prompte promotion humaine et entraide fraternelle, sont exposées plus que jamais aux pires subversions intellectuelles, morales, religieuses.

Ajoutez à cela les craintes qu'inspire le déferlement sur le monde du communisme athée, du matérialisme scientifique, de la violence armée. On comprend que même des esprits très nobles puissent être obsédés par le doute et par une sorte de scandale qui leur cache le vrai visage de Dieu et son amour paternel. Peut-être en est-il parmi vous qui connaissent le désarroi d'une espérance déçue, d'une foi amoindrie en Dieu et en l'Eglise, parce que leur découragement parle plus fort que la parole de Dieu, parce qu'ils trébuchent sur le problème du mal, au spectacle du crime fier de ses succès, de la dignité humaine bafouée, de l'innocence odieusement sacrifiée, du dévouement lui-même frappé de suspicion. Il leur semble que le pays se ferme devant eux et que le ciel reste sourd à leurs prières angoissées.

La vérité qui délivre.

Aux esprits affligés d'un tel doute, aux gens qui s'interrogent anxieusement sur demain, quelle vérité apparaîtra assez haute, assez pénétrante, pour surmonter les animosités qu'engendrent la déception et la peur, pour écarter les décisions précipitées, pour éclairer plus justement et chrétiennement les chances de l'avenir ?

La foi en la Providence.

C'est alors, mes Frères, que du plus profond de notre foi doit jaillir la ferme conviction de la paternité très parfaite de Dieu ; la conviction qu'il nous aime, chacun de nous et tous ensemble, familles, groupes et peuples de ce pays, d'un amour constant, attentif et secourable à nos vrais besoins. Croyons bien que, si la difficulté nous accable, ce n'est pas que Dieu nous fasse défaut, mais c'est nous qui manquons à Dieu. Croyons bien que Dieu est le Père tout-puissant, plus intime à notre propre vie que nous-mêmes, plus intime à l'histoire que ceux qui en décident. Rien de ce qui arrive dans le monde, joies et épreuves, heurs et malheurs, n'échappe au dessein de Dieu, qui dispose tout, avec le secours de sa lumière et de sa grâce, pour nous conduire à notre plus grand bien.

Les gestes gratuits de Dieu.

Ouvrez la sainte Ecriture, où, pour notre instruction, Dieu a consigné l'histoire de ses interventions les plus mémorables au cours des âges pour le salut des personnes et celui de l'humanité. Vous découvrirez sans peine, à travers les faits et gestes des patriarches, des prophètes, du Christ lui-même et de ses Apôtres, comment Dieu intervient en toute occasion, à l'intime de l'âme ou dans la marche des événements, pour arriver à ses fins toujours miséricordieuses.

Prenez leçon du peuple juif, choisi pour les longues préparations messianiques. Voyez de quelle affection jalouse Dieu l'entoure, pour le maintenir en sa droite voie. Comme un Père attentif, il le suit pas à pas, lui dictant sa loi, le soutenant ou l'abandonnant en ses combats selon qu'il importait à son vrai destin, alternant les oracles de châtiments terribles avec les plus douces paroles de consolation. Comme il rabat son orgueil au jour du succès et le réconforte en ses abattements ! Dieu ne veut pas qu'il se décourage sur les chemins interminables du désert, ni qu'il s'abandonne au désespoir quand il est emmené captif en terre d'exil. Toujours il lui montre la fin de ses maux et la perspective du Sauveur qui vient. Et le Juif pieux répond à Dieu par les admirables sentiments et prières des Psaumes, où il exhale tantôt les chagrins de son âme accablée par sa trop longue souffrance, tantôt la joie de son âme apaisée par le souvenir des bienfaits reçus, par la fierté des promesses qu'il porte pour le salut des nations, par la confiance qu'il a d'être aimé comme un fils. N'a-t-il pas gravé en son cœur des paroles comme celles-ci : « La mère peut-elle oublier le fruit de ses entrailles ? En vérité, si ta mère t'oubliait, moi, Yahvé, je ne t'oublierai pas » ?

Notre filiation divine dans le Christ

De tels signes d'amour n'étaient pourtant qu'un prélude. C'est l'Evangile qui nous révèle les vrais rapports d'intimité qu'il plaît à Dieu d'avoir avec nous. Le Père, notre Père dans les cieux, s'est manifesté en plénitude dans son Fils Jésus-Christ. Oui, Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils, et qu'il l'a livré à la souffrance et à la mort pour nous. Et saint Paul ajoute : « Comment ne nous aurait-il pas donné tous les biens avec lui ? » Par la foi en Jésus et par la grâce du baptême, nous accédons à « une nouvelle naissance », à une vraie filiation divine, à une vie éternelle qui n'est rien d'autre que la vie même et la gloire de Dieu communiquées à ceux qu'il s'est donnés pour fils, vie surnaturelle qui de nous, pauvres hommes plongés dans les tourments de notre condition terrestre, fait des enfants de Dieu irradiés déjà de leur condition céleste.

Dès lors, quand les récits de l'Evangile nous montrent les tempêtes apaisées, les pains multipliés, les démons chassés, les malades guéris,

les pécheurs convertis, les morts ressuscités, certes, nous découvrons l'infinie puissance de Dieu et la miséricordieuse bonté de son cœur très aimant, mais nous comprenons aussi qu'aucune de nos misères et de nos épreuves n'est étrangère à Dieu et au bien qu'il nous veut. Il les ressent et les porte avec nous, jusqu'au temps marqué de la délivrance. Et par là, il nous provoque à la démarche religieuse essentielle, qui est de nous détacher du monde et de ses espoirs trop courts, de nous arracher au sentiment de notre propre suffisance, pour nous en remettre finalement à lui, le Père, dont les pensées dépassent infiniment les nôtres, dont les intentions débordent nos rêves les plus ambitieux et dont l'amour nous appelle, par la souffrance, à un plus grand amour.

Hélas ! combien d'hommes, peu soucieux de telles certitudes, par orgueil ou par faiblesse, préfèrent jouer leur vie uniquement sur les habiletés de leur esprit et sur les ambitions des royaumes d'ici-bas ! C'est pour s'être détournés de la grâce totale du Christ, que tel jeune homme de l'Evangile, riche et honnête, s'en est allé vers la tristesse de sa tranquillité, et Judas vers le désespoir de ses trente deniers. C'est pour l'avoir acceptée par contre que les disciples fidèles ont pu surmonter leurs hésitations et leurs craintes, et s'engager sur la seule voie qui ne trompe pas : chercher, vouloir et faire, avant tout, la volonté de Dieu. « Seigneur, à qui irions-nous ? Vous seul avez les paroles de la vie éternelle. »

Notre appartenance à l'Eglise.

Les marques visibles de la paternité de Dieu n'ont pas disparu de la terre avec le Christ remonté au ciel. Sur le roc inébranlable de ses apôtres, Jésus a fondé son Eglise, pour qu'elle le représente jusqu'à la fin des siècles et qu'elle continue de manifester aux hommes, partout et toujours, les ineffables richesses que Dieu a préparées à ceux qui se fient en lui. Voici donc l'Eglise, assistée de l'Esprit-Saint, promue, comme une Mère très aimante, gardienne de la parole de Dieu, dispensatrice des sacrements, médiatrice de l'Eucharistie et garante de la sainte présence et assistance de Dieu au milieu de nous. La voici apportant, siècle après siècle, aux sociétés humaines ce supplément d'âme, les principes de justice et les vertus morales seuls capables de les soutenir en leur cheminement difficile.

Où chercheriez-vous, mes frères, dans les doutes et les combats de votre vie, quand le péril se fait plus pressant et l'horizon plus sombre, meilleure source de lumière et de réconfort ? Il n'est bon pour personne de rejeter la divine sagesse de l'Eglise. C'est elle qui maintenant a mission de dire les paroles de la vie éternelle et de définir le bien moral de l'humanité. C'est elle qui porte les immortelles promesses : « Qui vous écoute m'écoute... Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles... Les puissances de l'enfer ne l'emporteront pas sur vous... » Que le chrétien, qui se sait fils de Dieu, soit fier aussi d'être fils de l'Eglise ! Car toute l'histoire est là pour attester que, malgré les pires épreuves et les ombres inévitables de la faiblesse humaine, la fidélité de Dieu ne lui a pas manqué et la maintient toujours comme une source vivifiante ouverte à chacun et comme un signe levé au milieu des nations. C'est la paternité même de Dieu qui éclate en son universalisme mondial, en l'autorité si considérable des Souverains Pontifes, et, plus proche de vous, en chaque prêtre à qui, dans votre foi, vous donnez le nom de Père.

L'Eglise vivante en Algérie.

L'histoire chrétienne de notre Afrique du Nord ne vous assurerait pas moins des attentions particulières de Dieu en faveur de ce pays. De longs siècles d'obscurcissement ne peuvent nous faire oublier les siècles chrétiens qui, sous nos yeux encore, marquent son sol de traces émouvantes, ni de l'extraordinaire rayonnement des grands docteurs africains, des Cyprien, des Augustin, des Optat, qui éclairent toujours la pensée de l'Occident, ni la multitude admirablement fidèle de ses martyrs, ni la suite courageuse de ses prêtres et de ses religieuses, missionnaires des temps héroïques.

En notre Algérie contemporaine, malgré les obstacles d'hier et les incertitudes d'aujourd'hui, comment ne pas souligner les signes d'une vitalité chrétienne qu'il nous faut bien attribuer à la bénédiction de Dieu. Avez-vous, mes Frères, assez conscience des progrès qui s'affirment dans nos paroisses, notre clergé, nos œuvres, nos écoles catholiques ? Remarquez-vous assez la sève divine qui pousse sans cesse de nouveaux rameaux parmi nous ? De toutes parts nous arrivent des appels pressants à de nouveaux chantiers, de nouveaux agrandissements, de nouvelles fondations, au point que ce serait une grande trahison si, par amertume ou par découragement, vous tourniez le dos à cet avenir spirituel qui se prépare et si vous désertiez ce grand effort d'équipement religieux auquel je vous convie de toutes mes forces et qui doit accompagner l'équipement économique de nos régions. Notre Action catholique, nos organismes de charité, nos groupements d'éducation, nos œuvres missionnaires, sont à l'œuvre plus que jamais, soutenus par la certitude de répondre non seulement à des besoins pressants, mais à des possibilités nouvelles et à l'invitation même du Seigneur, lequel ne veut pas que nous manquions aux âmes qui cherchent la lumière et déjà, dans le secret, nous attendent.

Notre vocation providentielle.

Enfin, mes frères, c'est une volonté et un signe de Dieu que, là où nous sommes, nous ayons vocation et mission providentielles. Vos titres à servir le développement temporel de l'Algérie, à bon droit, vous ne manquez pas de les rappeler : votre enracinement séculaire, votre amour de la France, votre agriculture, votre contribution au progrès économique et social. Mais, dans la mesure où vous êtes attachés à l'œuvre de Dieu, vous avez des titres meilleurs encore. La plus haute justification de votre présence ici, c'est votre volonté de coopérer au salut que Dieu veut pour tous les hommes. Dans la mesure où vous voulez être fils et serviteurs de Dieu, les témoins de sa paternité universelle, vous avez une place de choix parmi tous les hommes de bonne volonté.

DEUXIEME PARTIE

LES SIGNES DE NOTRE AMOUR FILIAL ENVERS DIEU.

Conformer notre vie à notre foi.

Si nous sommes, en un sens mystique mais très réel, enfants de Dieu, branchés par la foi et la grâce du baptême sur la sève vitale du Christ et de l'Eglise, il est normal que nos pensées, nos attitudes, notre conduite, en portent la marque et le témoignage. Serait-il vrai fils de Dieu celui qui n'agirait pas selon l'Esprit de Dieu ? Serait-il vrai chrétien celui qui contredirait par sa vie l'Esprit du Christ ? Si la lumière et la charité du Christ nous ont été données, comme nous l'avons vu, ce n'est pas pour être cachées sous le boisseau, mais pour briller devant les hommes, afin qu'ils voient plus clair en leur route, et que, par le rayonnement de nos œuvres bonnes, ils soient amenés à rendre gloire à Dieu.

Ainsi donc, à cause du nom chrétien que nous portons et de la foi que nous professons, nous sommes obligés de nous interroger sur la résonance extérieure de notre conduite, sur la manière dont le Christ et l'Eglise sont jugés à travers nos paroles et nos actes, sur le témoignage que nous rendons, surtout aux jours difficiles, à la bonté et sainteté de Dieu. Un fils n'est plus digne de son Père, quand sa conduite dément ce qu'il en a reçu et fait blaspémer le nom qu'il porte.

Méditer la parole de Dieu.

Détailler les exigences de l'esprit chrétien en fonction des circonstances où nous sommes et des multiples affaires de nos journées, vous devinez, mes frères, que le cadre de cette lettre ne pourrait y suffire. C'est l'œuvre de la méditation, seul ou à plusieurs, de scruter la parole de Dieu et d'en dégager, avec l'aide de l'Eglise, le message qui nous concerne personnellement. C'est la tâche constante de vos prêtres, c'est le programme de nos œuvres d'éducation et de nos mouvements d'Action catholique, de vous aider, au long des jours, à faire passer tout l'Evangile dans toute votre vie. C'est même l'un des buts essentiels du Carême, riche de tant de leçons et de tant de prières, de provoquer tous les chrétiens à une vraie réflexion religieuse et à une sincère conversion du cœur, face à la croix du Sauveur et à sa résurrection. Quand Dieu parle, il a le droit d'être écouté ; sa doctrine est pain de vie ; ne restez pas spirituellement des sous-alimentés.

Spécialement le Notre Père.

Doctrine si importante que Notre-Seigneur lui-même a daigné nous en dicter, pour être fixé aisément en notre mémoire, un résumé authentique dans la prière du Notre Père. Aux apôtres qui lui demandaient : « *Maître, apprends-nous à prier* », Jésus répondit : « *Vous prierez ainsi : Notre Père qui êtes aux cieux...* » et il énuméra les sept formules que nous récitons si souvent. Il définissait par là non seulement une manière de prier, mais les attitudes fondamentales des hommes devant leur souverain Maître, des fils bien-aimés devant leur Père. Il exprimait, en termes d'une simplicité et d'une force admirables, tout le sens à donner à notre vie. D'abord, les fins supérieures et éternelles que l'homme doit assigner à son cœur et à ses activités : la gloire de Dieu, son règne, sa volonté ; l'homme n'a rien à mettre au-dessus de cela ; c'est la fin suprême de son être, c'est la loi de son bonheur. Ensuite, ses besoins temporels et immédiats, ceux du corps, de l'âme, de la vie sociale, à savoir : le pain de la subsistance quotidienne, la paix avec Dieu par le pardon des péchés, la paix avec le prochain par le pardon mutuel des offenses, principe de toute réconciliation et de toute vie en commun ; puis, la force morale pour ne pas succomber dans les tentations et les épreuves, avec ce que cela comporte de résistance aux instincts et aux puissances mauvaises qui luttent contre Dieu ; enfin, l'ultime bienfait, la délivrance du mal, la victoire finale sur le péché, la souffrance, la mort, le démon.

Comment ne pas voir là pour nous, mes frères, plus qu'un modèle de prière, une charte abrégée de nos pensées, de nos efforts, de nos espérances, d'enfants de Dieu au travail sur la terre ? Prise au sérieux et vécue à fond, une telle doctrine nous établirait, n'est-il pas vrai, dans un climat de confiance et de paix intérieure, qui bannirait toute crainte si ce n'est la crainte de déplaire à Dieu, dans une ferme assurance qu'ayant cherché avant tout sa volonté et ayant décidé de tout pour le plus grand bien de son règne, la souffrance ne nous est plus un scandale ni un signe d'abandon, mais une invitation au Fiat plein d'amour, qui purifie, rachète et ouvre la vie éternelle.

Réaliser la communauté priante des chrétiens.

Cette perspective générale nous suggère, entre beaucoup d'autres, quelques points d'application pratique. Vous remarquerez d'abord, mes frères, que Dieu nous situe devant lui, non pas à l'état d'isolés, mais comme membres d'une communauté fraternelle. La prière qu'il nous a ordonnée postule de soi cette union à nos frères, cette solidarité sentie avec eux, qui nous fait dire non Mon Père, mais Notre Père, et qui nous fait demander Notre pain, Notre pardon, Notre délivrance. Dieu nous voit comme une grande famille de frères, unis par de tels liens que toute forme d'égoïsme est condamnée, et que même notre prière solitaire doit se vouloir ouverte à la prière et aux besoins de tous.

Certes, l'Eglise nous recommande toujours la prière de réflexion personnelle dans le secret, mais tout autant la prière du rassemblement fraternel, autour de l'autel de la messe, là où se renouvelle pour tous le sacrifice du Seigneur. C'est même là précisément qu'elle a placé la récitation la plus solennelle du Pater. Hélas, combien de chrétiens, en particulier parmi nos jeunes, qui se disent croyants et même priants, se refusent à cette cohésion visible des enfants au rendez-vous du Père ! Savent-ils assez que leur inconséquence scandalise beaucoup d'âmes autour d'eux, fussent-elles incroyantes ou d'une autre religion ? Quel fruit amer si, un jour, par la faute de tant d'abstentions, le culte officiel de l'Eglise allait se rendre moins estimable, moins important, moins respecté sur notre terre algérienne ! Puisse le saint temps du Carême rappeler à tous nos fidèles qu'ils doivent tenir leur place, toute leur place, dans la maison de Dieu.

Priant ensemble, entre frères catholiques, il ne nous échappera pas que cette prière du Notre Père nous tient unis à tous ceux qui, de par le monde, quoique séparés de l'unité chrétienne, se veulent cependant les fidèles du Christ et les enfants de Dieu. Vous savez, mes frères, comment la préparation du prochain Concile œcuménique a réveillé partout la grande nostalgie de l'Unique Eglise du Christ. Le Notre Père ne peut-il devenir, par une intention spéciale au fond de nos cœurs, une excellente prière pour l'unité parfaite de tous les chrétiens qui le récitent, et même, au delà de la confession chrétienne, pour le rassemblement spirituel de tous les croyants qui connaissent l'intervention prépondérante de Dieu dans la vie des hommes ?

Prendre sa place au service de l'Eglise.

Un autre point me paraît important à vous signaler. C'est l'engagement que Dieu nous demande de prendre au service de son règne. Quand nous lui disons : « *Que votre règne arrive...* » cela ne peut demeurer un souhait platonique. Vous savez bien que Dieu c'est ce père de famille qui, pour son champ, sa vigne ou sa moisson, embauche à toute heure ses fils, ses serviteurs et les ouvriers de la place publique. L'Eglise, l'animatrice des tâches du royaume de Dieu, ne cesse de renouveler les appels du Maître : l'appel aux parents, souvent si tristement acharnés à stériliser la vocation possible de leurs enfants ; l'appel aux jeunes, pour qu'ils aient le courage de se défaire des mirages du monde et de ne pas redouter la grâce du Christ qui les convie à servir la seule cause assurée de n'être jamais vaincue ; l'appel aux personnes de tout rang et de tout milieu, pour que chacun, selon ses aptitudes, accepte de prendre sur soi un peu de la charge commune de faire rayonner la lumière de l'Evangile.

L'Eglise en Algérie, je vous l'assure, mes frères, regarde l'avenir avec la même foi et confiance que le Pape regarde l'avenir du monde. Elle entend la consigne du Christ à saint Pierre, qui désespérait de sa pêche : « *Duc in altum ; avance au large* ». Le large pour nous, comment en douter, ce sont les quatre millions d'habitants de ce diocèse, à qui nous devons quelque chose des trésors que Dieu nous a confiés. Pour cette tâche, je vous demande vos prières, mais aussi le concours empressé de vos services. Toutes nos paroisses et nos œuvres vous font signe pour que vous leur veniez en renfort. Notre diocèse doit ouvrir sans cesse de nouveaux chantiers pour d'urgents besoins. Là non plus ne refusez pas de prendre votre place, votre part d'efforts, afin que davantage et plus vite advienne le règne de Dieu.

Œuvrer pour le bien commun de l'Algérie.

Enfin, si la voix de l'Eglise appelant à son aide, ne suffisait pas à stimuler votre volonté de servir, regardez au moins cet autre chantier de l'espoir qu'offre l'avenir de l'Algérie. Que de bras se tendent vers nous, demandant ici le pain de chaque jour, là de l'instruction, là du travail, partout de la promotion humaine et sociale et une plus juste part de la responsabilité politique. Des âmes cherchent les nôtres comme des points d'appui fraternels, pour se hausser à une vie plus digne, à une conscience plus claire de leurs droits et de leurs devoirs, à un épanouissement meilleur de leur esprit et de leur liberté. Les communautés d'Algérie, lasses bientôt de s'affronter, ne peuvent éluder les problèmes de leur cohabitation, ni les garanties qu'elles se doivent de leur mutuel respect, chacune attachée certes, à son patrimoine ancestral, mais plus consciente chaque jour des solidarités nécessaires qui assureront le développement harmonieux des personnes, des biens et de la société algérienne elle-même.

Que la paix et la collaboration, pour être fécondes et durables, exigent encore bien des efforts de rapprochement, de conciliation et de patiente éducation, c'est trop évident ; mais la tâche est digne de tenter les cœurs chrétiens qui croient à la grandeur morale de l'entreprise, aux valeurs de dévouement et d'amitié, à la puissance de la prière et à la bénédiction que Dieu attache aux œuvres accomplies pour l'honneur de son nom et le bien de l'humanité. Dieu est Père, et il ne déçoit pas ses enfants, quand ils lui demandent, après la peine généreuse de chaque jour, le pain et la paix de chaque jour.

Confiance en la Sainte Vierge,
Notre-Dame de la Paix.

Mes frères, pour convaincre, notre cœur, avec la plus douce persuasion, des graves intérêts de Dieu parmi nous et de nos vrais intérêts auprès de lui, rien de meilleur ne pouvait nous être donné que par l'intercession, l'exemple et la fonction maternelle de Très Sainte Vierge Marie. Il a plu à Dieu Notre Père de lui confier envers nous non seulement un titre, mais une charge, une puissance et un cœur de Mère. Les suprêmes paroles de Jésus sur la croix ont affirmé, d'Elle à nous et de nous à Elle, des liens de dépendance et de tendresse, tels qu'ils ne peuvent nous laisser indifférents ni découragés : *« Mère, voilà ton fils ; fils, voilà ta Mère. »*

Par là nous sommes asurés de notre entière admission dans la famille de Dieu et de l'ambiance d'amour où baignent toutes nos vies, même et surtout quand elles passent par les rigueurs de la croix.

Que mon dernier mot, mes frères, soit donc pour vous recommander à elle, en vos épreuves et graves décisions. Nous l'avons installée naguère au centre du diocèse, avec grande joie et espérance, comme Notre-Dame de la Paix, de la sainte paix de Dieu, Reine de tous les biens qui en peuvent découler, Reine de tous les cœurs qui veulent y travailler, Reine de toutes les espérances de notre Afrique. Qu'elle vous protège à jamais.

Amen.

Cette lettre pastorale sera lue en chaire, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, les dimanches qui en suivront la réception.

Donné à Constantine, le 11 février 1961, en la fête de l'Apparition de la Bienheureuse Vierge Immaculée à Lourdes.

† Paul Pinier,
évêque de Constantine et d'Hippone.

Par mandement de Mgr l'Evêque,
J. Delpy.
Prélat de Sa Sainteté,
chanoine titulaire, secrétaire général.

L'inquiétude de l'avenir

S. Exc. Mgr Lacaste, évêque d'Oran, écrit en conclusion de sa lettre pastorale de Carême, intitulée : « L'argent a-t-il un maître ? » (1) :

(...) Ces quelques réflexions, émises à propos de l'usage périlleux et toutefois nécessaire de l'argent, m'ont paru opportunes en ce début d'année chargé d'inconnu.

Nous avons peur de perdre notre argent. Une question court les rues : nous sera-t-il possible de trouver demain une place sur le marché du travail, dans cette Oranie où nous habitons depuis une, deux, trois, quatre générations ? Nous faudra-t-il abandonner la tombe de nos disparus et nous exiler sans avoir la certitude d'un gagne-pain pour nous et nos enfants ? Sans doute, nous ne serions pas les premiers à connaître pareille infortune au siècle des déportations et des concentrations inhumaines, mais le malheur des uns n'a jamais rassuré les autres, ce serait plutôt un avertissement.

Ainsi s'interroge la masse des humbles et des petits ; d'autant plus qu'elle ne voit pas en meilleure posture les possédants eux-mêmes. Ceux-là ont peut-être investi une partie de leurs ressources en des terres jugées plus tranquilles. Mais combien d'imprévus les y attendent ! Rivalités financières plus serrées, adaptation laborieuse à des mentalités différentes, et, pesant sur eux, la suspicion. On les accusera d'avoir été à l'origine de luttes interminables ; ils avaient une mission qu'ils ont trahie. Et ces jugements sommaires ne viendront pas toujours du peuple, c'est classique ! Comble de disgrâce, ne seront-ils pas, eux aussi, brusquement relégués, un jour, comme des indésirables dont il convient de se débarrasser ?

Les conversations de ce genre vont bon train, car l'imagination s'affole vite, elle dramatise à plaisir, confondant le possible avec le probable et le probable avec l'inévitable.

Vous vous tournez alors vers l'Eglise pour l'appeler au secours et vous avez raison. Elle a la charge de vous acheminer, parmi les vicissitudes du temps, vers la vision et la possession du Dieu vivant. Mais entendons-nous. Ces vicissitudes ne sont pas de son ressort ; l'Eglise n'a pas à se substituer aux responsables que vous avez vous-mêmes préposés à la défense de vos intérêts matériels. Il leur revient de pourvoir, avec vous, au bien commun de la cité terrestre. Vous en êtes convaincus aux heures de prospérité. Gardez cette conviction aux heures obscures.

Par contre, il appartient à l'Eglise d'obtenir à ces responsables, par la prière de tous, la grâce de voir et d'agir en temps utile. Dieu, qui veut l'ordre et la paix dans la société civile et la communauté spirituelle, attend notre supplication pour les leur accorder. Malheureusement, il arrive souvent que l'acuité de notre souci nous fait oublier cette consigne, un peu à la façon des apôtres durant la semaine de la Passion. Ils avaient osé rappeler au

(1) *La Semaine religieuse du diocèse d'Oran*, 11 février 1961.

Christ les sacrifices consentis pour lui : « Vous voyez, Seigneur, disait saint Pierre, nous avons tout quitté pour vous suivre, quelle sera notre récompense ? » Le soir du Jeudi saint, cette récompense leur parut si lointaine qu'ils fuirent le jardin de Gethsémani. Dans leur effroi, ils eurent peut-être la pensée de retourner en Galilée y reprendre le métier qu'ils exerçaient avant leur tragique aventure et s'inquiétaient, sans doute, de l'accueil que leur réserveraient les compagnons d'hier. A quoi bon ? Trois fois le Seigneur leur avait annoncé que la résurrection suivrait de très près la passion. Pourquoi ne l'avaient-ils pas écouté attentivement au lieu de chercher quelles places leur seraient offertes auprès d'un Messie vainqueur des pouvoirs établis ? Aussi, devant leur rêve évanoui, ils désespéraient, alors qu'il aurait suffi d'attendre la lumière pascale si proche.

Ensemble, nous prierons donc, plus que jamais, et nous serons charitables. En ce domaine, on peut se fier à vous (...). Si l'intelligence la plus pénétrante se met au service de la délicatesse la plus désintéressée, la civilisation née de cette jonction admirable est la reine des civilisations. C'est bien la vôtre.

L'esprit de foi doit animer notre vie, tel était mon souhait en commençant cette lettre pastorale. Il la terminera encore, car je suis absolument persuadé que là réside notre force. Tenir un langage différent serait vous renier et vous assimiler aux impies qui n'ont pas d'espérance. Adressons-nous à la Très Sainte Vierge, la femme du Calvaire, accablée mais debout ; elle nous accordera sa maternelle protection.

Sans affronter les tribulations d'un saint Paul, il nous sera possible, en toute loyauté, de partager la fermeté de l'Apôtre : « Nous ne faiblissons pas, bien au contraire ; encore que l'homme extérieur s'en aille en ruine, l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour... Aussi bien ne regardons-nous pas aux choses visibles, mais aux invisibles. Les choses visibles, en effet, n'ont qu'un temps ; les invisibles sont éternelles... Si cette demeure terrestre vient à être détruite, nous avons une maison qui est l'œuvre de Dieu... Une demeure qui n'est pas faite de main d'homme et qui est dans les cieux ! » (*II Cor.*, IV, 16-18.)

Nous ne faiblirons pas !

Je vous bénis de tout cœur, mes bien chers diocésains !

Les catholiques dans la vie de la cité

Lettre pastorale de Carême de S. Em. le cardinal Feltin (1)

MES FRÈRES,

Après vous avoir entretenus, ces années dernières, de quelques aspects de votre vie dans l'Eglise ou en famille, je voudrais, au cours de ce Carême, vous inviter à réfléchir sur le sens et les exigences de votre vie de citoyens.

Ce faisant, je ne sors en aucune façon de mon rôle pastoral, qui est d'éclairer et de guider vos consciences. Aucun secteur de votre vie ne peut rester neutre, tous les domaines de votre activité doivent recevoir l'éclairage de la foi, et votre vie civique doit être régie par la loi du Christ.

Votre famille, il est vrai, est une cellule d'Eglise ; elle est composée de membres incorporés au Christ par le baptême, elle est fondée sur le sacrement de mariage.

On ne peut en dire autant de la France, à laquelle vous appartenez. Quelles que soient la richesse et la vivacité des traditions chrétiennes dans notre pays, on y découvre de larges zones déchristianisées. L'Etat y est officiellement séparé de l'Eglise, les institutions et les organisations en sont délibérément laïques. Mais, fidèles de l'Eglise, nous devons être citoyens chrétiens, et mon but est de vous rappeler ce sens chrétien de notre vie de citoyens.

Même si elle n'est pas explicitement chrétienne, même si elle ne se réfère pas officiellement à Dieu, la communauté nationale répond à une volonté divine sur les hommes; car l'existence des patries est dans l'ordre voulu par Dieu sur le monde et sur l'homme. Entre la communauté familiale basée sur le lien immédiat et restreint du sang et la communauté humaine fondée sur l'unité profonde de tout le genre humain, la communauté nationale vient s'insérer, selon les lois naturelles de l'organisation et du développement des groupes humains.

Elle est constituée d'abord par une terre, la terre des pères, qui unit ceux qu'elle porte dans un même attachement charnel, un même enracinement vital.

Puis par une histoire commune. Au rythme séculaire des épreuves et des joies, des combats, des revers et des succès, s'est façonnée une âme collective. Un destin commun peu à peu s'est présenté, et tous ont la volonté de l'aborder ensemble. Souvent une même langue et des habitudes identiques ont fortifié ces rapports naturels.

Tous ces liens font naître une authentique communauté, large et complexe, qui a besoin pour vivre, d'une part, d'institutions saines et raisonnables réglant, pour le bien de tous, les rapports des personnes entre elles, d'autre part, de la bonne volonté et de l'effort de charité de tous ses membres.

Certes, les institutions ont une importance capitale, et il n'est pas indifférent à l'équilibre ou au bonheur d'un peuple que la constitution qui le régit et les lois qui le gouvernent soient conformes à la volonté de Dieu et à l'esprit chrétien.

Mais quelles que soient les institutions d'un pays, elles ne valent que par l'esprit de ceux qui les appliquent et qui en vivent. « Dans la vie des Etats eux-mêmes, disait Pie XII, la force et

(1) D'après la *Semaine religieuse de Paris*, 11 février 1961. Les références à *la D. C.* sont de notre rédaction.

la faiblesse des hommes, le péché et la grâce jouent un rôle capital (2). »

C'est précisément sur ce point que je veux attirer votre attention et alerter votre responsabilité de chrétiens.

La véritable nature des rapports qui doivent exister entre les membres de la communauté nationale est, en effet, en dernier ressort, de l'ordre de la charité. Chacun doit prendre conscience des liens de solidarité qui l'unissent à tous, les accepter et les vouloir ; ou plus exactement chacun doit accepter les autres, et vouloir leur bien.

Il est de la plus haute importance pour la vie, pour l'existence même de la communauté, que chacun de ses membres soit envisagé par tous comme une personne, ayant sa vie et sa destinée propres, et pas comme un objet, ni comme un instrument accomplissant une fonction. C'est là ce qui différencie une « communauté » d'une simple « société » : celle-ci recherche une fin précise, un bien commun déterminé, en vue duquel elle a été constituée, et chaque membre est considéré en fonction de cette fin. A proprement parler, une communauté ne recherche pas de bien commun précis. Ce qui la fonde, ce sont les liens fraternels qui existent entre ses membres. En vivant de ces liens, en étant fidèles à la charité, ceux-ci assurent alors, par surcroît, le bien commun.

Ceci est vrai pour la famille, où l'amour mutuel des époux, leur souci du bonheur de l'autre, est la meilleure garantie de leur entente, et où leur amour, sans faiblesse et sans égoïsme, pour l'enfant assure à celui-ci le climat favorable à son épanouissement harmonieux.

C'est également vrai pour la patrie. Ses membres sont des personnes liées par l'amitié. N'est-ce pas ce que note en particulier le nom même de patrie, terre des pères, cité paternelle, qui situe si directement la communauté nationale dans le prolongement de la communauté familiale (3) ?

La plus sûre garantie du bonheur et de la prospérité de cette grande famille est l'effort constant de ses membres pour réaliser entre eux cette charité qui est la norme profonde de leurs rapports.

Chrétiens, disciples de celui qui a dit « Aimez-vous les uns les autres », fidèles d'un religion qui fait de la charité la vertu essentielle, dépositaires d'une révélation qui nous affirme que Dieu est amour, qui, mes frères, serait plus tenu que nous de s'engager dans cet effort ?

Pour vous aider à le réaliser, j'examinerai donc comment la vie civique met en œuvre des valeurs chrétiennes fondamentales, puis je vous rappellerai brièvement le rôle que joue l'Eglise dans la vie civique des catholiques.

---

(2) Radiomessage de Noël 1956. (*D. C.*, n° 1242 du 6 janvier 1957, col. 13.)
Cf. le même thème fréquemment repris dans les documents pontificaux :
LÉON XIII, encyclique *Quod auctoritate*, 22 décembre 1885.
PIE XI, encyclique *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937.
PIE XII, allocution du 8 février 1947.
Cardinal Roques, allocution à la Semaine sociale, 1954.

(3) « Etre patriote, au sens le plus exact, le plus précis de ce terme, c'est traiter tout concitoyen comme un ami, faire pour lui ce qu'on ferait pour un frère : le plus patriote, c'est le plus fraternel. Ainsi... se noue dans la famille un lien fraternel grâce auquel la cité peut subsister. » JEAN LACROIX, *Force et faiblesses de la famille*. Paris, 1950, p. 139.

I. — VIE CIVIQUE et VALEURS CHRETIENNES

La vie civique met en œuvre d'authentiques valeurs chrétiennes : « Il n'y a de communauté nationale que dans la mesure où chaque citoyen, participant à l'autorité comme à l'obéissance, concourt à la volonté collective et la sert d'un amour dévoué (4). » En parcourant les formes principales du devoir civique, nous verrons qu'elles supposent, comme dispositions fondamentales, la volonté de prendre part à la vie du pays et le souci de le servir. Elles demandent que chacun :

A) Accepte les solidarités que comporte la vie de la communauté nationale ;

B) Assume à sa place providentielle les responsabilités qu'elle requiert.

A. — ACCEPTER LES SOLIDARITES

1. PRENDRE PART A LA VIE DU PAYS : LA CONNAITRE ET S'Y INTÉRESSER

Comment pourrait-il en être autrement, si la patrie est cette communauté fraternelle, si le climat qui y règne est celui de l'amitié, si le sentiment qui nous attache à elle est solide et profond ? Quand on aime, on essaie de connaître.

Et pourtant combien de chrétiens restent dans une splendide ignorance vis-à-vis des institutions de notre pays ! Combien ne prennent aucun intérêt à sa vie, à l'histoire qui l'a formé, aux problèmes actuels qui se posent à lui ! Certains s'en vantent, car ils trouvent indigne d'eux de « faire de la politique ». Beaucoup estiment qu'ils ont bien assez de leurs propres difficultés sans aller s'inquiéter de « ce qui ne les regarde pas » !

Les éducateurs de la jeunesse ont sur ce point une part de responsabilité. La formation civique, inscrite dans les programmes scolaires, est assez ingrate à enseigner. Aussi est-elle trop souvent négligée. L'adolescent, une fois sorti de classe, continue tout naturellement dans la voie de cette facile indifférence. Si, se trouvant un jour directement mis en cause, ou bien prenant personnellement conscience de sa solidarité avec le pays, il rompt cet anormal isolement, il se trouve sans critères solides devant des sources d'information le plus souvent partisanes, et il risque de ne pas éviter des jugements hâtifs, des prises de position passionnées.

Il s'agit moins, pour les éducateurs, maîtres ou parents, d'inculquer aux jeunes des orientations politiques, que de leur fournir progressivement, avec discrétion et objectivité, les éléments d'information et de réflexion nécessaires à la formation de leur propre jugement.

Le manque d'une formation civique sérieuse se fait durement sentir dans notre pays. Je sais que, dans un bon nombre de nos établissement scolaires libres, primaires, secondaires ou techniques, le problème a été saisi et qu'on travaille heureusement en ce sens. Je ne saurais trop encourager cet effort.

2. CONTRIBUER A LA VIE CONCRÈTE DU PAYS

Connaître et s'intéresser n'est qu'une façon platonique de participer. Il convient encore d'apporter sa contribution à la vie concrète du pays. Il faudrait ici rappeler que le civisme commence avec

---

(4) CH. FLORY, *le Catholicisme social devant la crise de civilisation*. Paris, 1960, p. 69. (Leçon d'ouverture de la Semaine sociale de Strasbourg : « La Communauté nationale », 1946.) (*D. C.*, n° 971 du 18 août 1946, col. 879.)

les plus humbles tâches de la cité, dans la prise en charge du concret quotidien : on veut sauver le monde et on oublie le taudis qui est à sa porte. S'insérer dans le grand ensemble où on est logé, participer à une association familiale, à un syndicat de locataires, ceci est à la portée de chacun, et a une authentique valeur pour la vie de la communauté. Mais je voudrais surtout attirer votre attention sur deux formes de contribution demandées à tous : le vote et l'impôt.

A son orientation politique : le vote.

Voter est un devoir. C'est un devoir chrétien, dans lequel la charité intervient à plus d'un titre.

Voter, c'est en effet accepter d'assumer sa part de responsabilité dans les affaires communes de la cité. En démocratie, la liberté et l'autonomie, dont chacun jouit, d'avoir son opinion personnelle, est grevée d'une charge, celle d'exprimer cette opinion chaque fois qu'il en est sollicité conformément aux institutions. Ainsi chacun apporte son concours personnel à la vie politique du pays. Si beaucoup manquent à ce devoir, le jeu même des institutions démocratiques est faussé. La négligence ou la fantaisie de quelques-uns cause un grave préjudice à tous.

Le jeu est faussé également si les citoyens qui votent ne s'efforcent pas de le faire selon leur conscience éclairée et se contentent de se rallier, sans plus, à l'avis de tel ou tel conseiller. C'est là un des points difficiles dans la réalisation du régime démocratique. Tous les citoyens sont-ils en état de se faire un jugement personnel sur les programmes proposés par les partis en présence ou sur les avantages et les inconvénients d'une loi soumise au référendum ? Il y a encore des progrès à faire, même dans les nations les plus évoluées. Les efforts d'information et d'éducation dont nous avons parlé travaillent en ce sens. Actuellement, en France, beaucoup trop d'hommes et de femmes, qui sont capables de porter ce jugement personnel, abdiquent par manque d'intérêt et de formation.

La charité intervient encore dans le vote pour l'option elle-même. Il importe, en effet, pour tout chrétien de motiver chrétiennement son vote : le jugement doit être porté non en fonction de goûts ou d'intérêts personnels, mais en fonction du pays et de son harmonieux développement en conformité avec les exigences de la justice et de la charité. Il faut que ma voix puisse être considérée comme l'expression de ce que je juge, personnellement et en conscience, le plus conforme à l'intérêt de tous et le plus apte à permettre à la nation de réaliser sa vocation, selon le plan de Dieu et les lois établies par lui pour la vie de la communauté humaine.

Que si, après une information sérieuse et un effort loyal de recherche et de jugement personnel, on reste vraiment indécis sur ce qui est le mieux pour le pays, alors un vote blanc est préférable à une abstention : il signifie perplexité et non indifférence. Si l'on a saisi la vraie nature des rapports qui lient entre eux les membres de la communauté nationale, on ne saurait rester insensible à cette nuance : si un ami vous a écrit pour vous demander un conseil, même si vous vous trouvez dans l'incapacité de formuler un avis personnel sur le cas qu'il vous soumet, vous ne laisserez pas sa lettre sans réponse : vous lui écrirez pour lui dire votre propre incertitude.

A sa vie matérielle et à ses charges sociales : l'impôt.

Le même sens de la communauté nationale, du tout organique qu'elle forme, des liens fraternels qui unissent ses membres, nous permettra de donner son vrai sens à une autre contribution de chaque citoyen à la vie du pays : l'impôt.

Il n'est plus question ici d'exprimer son avis personnel sur les orientations politiques à prendre, mais d'apporter sa quote-part à la vie matérielle des organismes qui sont au service de la communauté et aux charges sociales que supporte l'Etat.

De même que tout à l'heure il s'agissait de ne pas jouir égoïstement, comme si l'on était seul, de sa liberté d'opinion et d'option, il s'agit ici de ne pas accaparer sa propriété personnelle à son unique profit personnel.

Selon la conception chrétienne, en effet, la propriété n'est pas l'affectation d'un bien à l'usage exclusif d'une personne. Tout bien est commun, quant à sa destination. Les richesses de la terre sont destinées au bien de tous les hommes ; les richesses d'un pays au bien de tous ses habitants. La propriété privée, qui est un droit inaliénable de la personne, est toujours grevée d'une responsabilité : celui qui possède doit assurer la destination commune des biens qu'il possède.

L'impôt ne prend son véritable sens que dans cette perspective : la communauté nationale, envisagée sous l'angle des richesses, n'est pas une juxtaposition de fortunes encloses et destinées au seul bien de leurs propriétaires. Elle est faite de « biens communs par destination, confiés à la gestion de leur titulaire ». Au-delà de ce qui est raisonnablement nécessaire et utile à chacun, le reste de ses biens doit profiter aux autres, à la communauté. Le rôle de l'impôt est précisément d'affecter à la communauté une partie des biens qui lui reviennent en droit naturel, en vertu de la justice sociale.

L'Etat ayant la charge du bien commun, c'est à lui qu'il revient de déterminer par l'impôt cette affectation à la communauté de biens appartenant aux citoyens. S'il le fait avec équité, le citoyen doit se considérer comme tenu en conscience à lui répondre. Il sait que cette exigence n'est pas le fait d'un autoritarisme arbitraire : une part de ses biens revient réellement aux autres.

Ainsi Pie XII voyait-il dans la fiscalité « un aspect humble mais nécessaire de la solidarité civique et de l'apport de chacun au bien de tous (5) ». Et ce Pape d'affirmer avec netteté l'obligation de conscience du devoir fiscal : « Aucun doute ne subsiste sur le devoir de chaque citoyen de supporter une part des dépenses publiques (6). »

Il est important de rappeler aujourd'hui, dans notre pays, cette obligation grave, car la conscience de beaucoup de Français, même parmi les chrétiens, est fort « large » sur ce point. On a pu dire avec juste raison que la question fiscale est « l'une de celles où, en France surtout, un redressement des mœurs et des idées est le plus urgent (7) ».

Les objections qu'on oppose habituellement ne sauraient légitimer le refus de l'impôt ou la fraude

---

(5) Allocution au Congrès de l'Association internationale de droit financier et fiscal, 1956. (*D. C.*, n° 1238 du 11 novembre 1956, col. 1426.)

(6) *Ibidem*. Cf. aussi : *Directoire et Pastorale en matière sociale*, adoptée par l'A. P. E. F., 27 avril 1954, n° 110.

(7) P. Bigo, « Faut-il payer ses impôts ? » dans *Revue de l'Action Populaire*, novembre 1958.

fiscale. On dit : « L'Etat gaspille notre argent », ou bien : « La répartition des impôts est injuste », ou encore : « Tout le monde fraude et l'Etat tient compte de la fraude pour établir les taux d'imposition. »

Qu'il y ait lieu d'obtenir de l'Etat une plus grande économie dans l'utilisation des biens prélevés aux citoyens et un souci de répartition plus équitable des charges fiscales sur les différentes classes de contribuables, cela ne fait aucun doute. Dans le même discours que je citais plus haut, Pie XII le rappelait avec beaucoup de précision et d'énergie (8). Mais qui ne voit que la fraude n'apporte aucun remède ?

D'ailleurs beaucoup de contribuables ne peuvent pas frauder, et il est bien à craindre que ceux qui sont déjà les moins favorisés portent encore sur ce point les plus lourdes charges.

Toutefois, dans certains cas particuliers, un citoyen peut se considérer en conscience comme dispensé au moins partiellement du devoir fiscal : s'il a été victime de la part de l'Etat d'une grave injustice, ou si le versement de ses impôts devait priver les siens du nécessaire, ou ruiner son entreprise, par ailleurs sainement gérée. Il ne peut s'agir que de cas exceptionnels et les intéressés doivent s'entourer de toutes les garanties nécessaires pour en juger objectivement.

Mais on ne saurait admettre que le comportement normal du citoyen soit de chercher à éviter l'impôt. S'il se considère en perpétuel état de légitime défense, vis-à-vis du fisc, celui-ci, en revanche, voit dans tout contribuable un fraudeur présumé. Il faut briser ce cercle vicieux, car il compromet gravemement le climat de justice et de charité où doit s'épanouir la vie de la communauté nationale.

3. Se soumettre aux exigences du bien commun

Exigences permanentes de l'ordre : l'obéissance aux lois.

Le fait que l'Etat intervienne dans la détermination et la perception des impôts en vue du bien commun, nous a fait aborder un troisième aspect de la participation des citoyens à la vie de la cité : la soumission aux lois du pays, l'obéissance au pouvoir légitime.

Il est évident qu'une autorité est nécessaire au bien de la communauté nationale ! Supprimer le pouvoir à seule fin que l'homme soit libre, c'est livrer le pays à l'anarchie, à la catastrophe. « L'autorité est le lien nécessaire au maintien de la société civile », dit Léon XIII (9). Et Pie XII : « La souveraineté civile a été voulue par le Créateur afin de régler la vie sociale... (10). »

Cette anarchie entraîne du reste, de façon inéluctable, la suppression des libertés individuelles. Au contraire, l'obéissance au pouvoir, aux lois, permet au citoyen de réaliser la vraie liberté.

Il faut, en effet, éviter de nous laisser prendre au mirage d'une liberté absolue. Volontiers, nous regardons notre liberté comme le pouvoir et le droit de faire ce que nous voulons. Mais c'est là une grave illusion. Cette sorte de liberté n'est pas, ne peut pas être celle des êtres responsables et sociaux que nous sommes. En ce sens-là, nous ne sommes pas libres.

Par nature, les personnes humaines ont la responsabilité de leur destin et son engagées dans un réseau de relations sociales. Leur liberté se définit nécessairement en tenant compte de ces éléments constitutifs de leur être et de leur vie : être libres pour nous, ce n'est pas avoir le droit d'agir à notre guise, mais être capables de mener notre vie au mieux de notre vocation personnelle et du destin de la société dont nous sommes membres.

Ainsi l'obéissance aux lois apparaît légitimement comme le premier principe politique. Elle n'attente pas à la liberté vraie et elle est fondée sur la nécessité de l'autorité pour éviter la désagrégation de la communauté et pour promouvoir son bien. Elle est même d'autant plus nécessaire que le régime est démocratique.

Il importe, pour engager la conscience des citoyens, que ces lois soient justes, mais il y a normalement présomption en faveur du pouvoir. Sans doute, une loi manifestement injuste ne saurait m'obliger ; mais je ne puis contester, par principe, la justice des lois, ni me juger dispensé d'obéir à une loi qui me paraît injuste. Le pouvoir possède, il me faut faire la preuve de cette injustice. Et même dans ce cas, c'est seulement à l'ordre ou à la loi injuste que j'ai le droit de ne pas obéir. Le pouvoir garde tous ses droits sur moi pour les autres lois.

Exigences actuelles de la défense : le service militaire.

La communauté nationale ne doit pas se replier sur elle-même. Si chaque famille, chaque profession, dans la nation, ne doit pas se cloisonner, la nation, à son tour, doit s'ouvrir aux autres nations pour constituer avec elles une communauté humaine établie tout entière dans la justice et dans la charité.

Le fait de la paternité divine, l'universelle fraternité humaine exigent, non une simple coexistence, mais une harmonie entre tous les peuples. La paix n'est rien d'autre que cette harmonie. Elle seule est, en réalité, conforme à la nature propre de l'humanité comme aux principes de lumière et de vie que lui a apportés le Christ.

Mais nous ne sommes pas encore arrivés à ce stade de la communauté internationale. Le pays dont nous sommes membres, la patrie dont nous sommes solidaires, est concrètement engagé dans un monde où la paix est loin d'être définitivement assurée et d'où les conflits armés ne sont, hélas ! pas exclus.

Le chrétien peut et doit déplorer ce fait. Il doit souhaiter l'avènement de la paix, travailler à la promouvoir par tous les moyens en son pouvoir. Mais il est bien obligé de reconnaître que l'Etat, responsable du bien de la communauté nationale, doit veiller à constituer une force armée capable de protéger son pays en cas de conflit. Et puisqu'il s'agit de bien commun, d'un service de la communauté tout entière, il est normal que la charge en soit répartie sur tous les membres et que chacun participe à l'œuvre de la sécurité collective et à la défense de la nation.

---

(8) « L'Etat, de son côté, en tant que chargé de protéger et de promouvoir le bien commun des citoyens, a l'obligation de ne répartir entre ceux-ci que des charges nécessaires et proportionnées à leurs ressources. L'impôt ne peut donc jamais devenir pour les pouvoirs publics un moyen commode de combler le déficit provoqué par une administration imprévoyante, de favoriser une industrie ou une branche de commerce aux dépens d'une autre également utile. L'Etat s'interdira tout gaspillage des deniers publics ; il préviendra les injustices et les abus de la part de ses fonctionnaires, ainsi que l'évasion de ceux qui sont légitimement frappés. »

(9) Encyclique *Humanum Genus*, 20 avril 1884.

(10) Encyclique *Summi Pontificatus*, 20 octobre 1939. (*D. C.*, n° 907 des 5-20 décembre 1939, col. 1263.)

Prétendre qu'il n'est pas admissible, pour un chrétien, d'être appelé à porter les armes, parce que cela s'oppose aux commandements : « *Tu ne tueras point* », et « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* », c'est négliger indûment une distinction qu'on retrouve chez le Christ lui-même. Entre l'idéal à poursuivre sans relâche, dès maintenant, et ce qui est actuellement réalisable, il peut y avoir un décalage dont il faut savoir tenir compte : ni le Christ ni saint Paul n'ont supprimé la condition d'esclave, alors que le ferment d'universelle charité qu'ils jetaient dans le monde devait un jour aboutir à cette abolition.

« L'objection de conscience absolue méconnaît actuellement une structure légitime de la société humaine. On ne peut passer immédiatement de l'affirmation de la fraternité et de la loi d'amour chrétien à une conclusion de comportement qui les traduirait tout de go et telles quelles (11). » Entre le principe transcendant et la conclusion actuelle, il y a une médiation des structures naturelles et historiques qui conditionne l'application de ce principe.

L'Eglise dit non à la guerre. Elle appelle même ses fidèles et tous les hommes de bonne volonté à « faire la guerre à la guerre ». Mais la vraie voie pour atteindre ce but n'est pas dans l'insoumission. Celle-ci ne fait que libérer des consciences individuelles en les désolidarisant de leur communauté nationale. La vraie voie est dans un effort patient et collectif pour changer les conditions et le climat des relations entre les peuples, éliminer les risques de conflit et augmenter les moyens de règlement pacifique.

B. — ASSUMER LES RESPONSABILITES...

1. ... De l'engagement politique

Si c'est un devoir, pour tout citoyen, de contribuer par son vote à l'orientation de la politique du pays, il est par ailleurs indispensable qu'un nombre suffisant de citoyens accepte la responsabilité des charges inhérentes à la mise en œuvre de la politique ainsi définie. L'engagement politique est nécessaire soit à l'échelon des communautés locales, soit à l'échelon de la nation.

Pour de telles tâches, il est important que les catholiques s'engagent. La trop fréquente corruption des mœurs politiques ne saurait constituer une excuse valable. Indûment, on jette le discrédit sur « la politique ». La tendance générale est de penser qu'en politique il n'y a pas à être consciencieux comme en d'autres domaines, que la morale et les vertus humaines ne valent pas à ce plan-là. La politique est alors devenue synonyme d'activité douteuse. Il est urgent que cette activité retrouve dans l'esprit de tous sa véritable grandeur.

Au service...

L'activité politique est en soi une chose bonne. C'est le Pape Pie XI qui, en 1927, affirmait que les chrétiens, en s'engageant dans la politique, « comprendront et accompliront un des plus grands devoirs chrétiens, car plus est vaste et important le champ sur lequel on peut travailler, plus est impérieux le devoir. Et tel est le domaine de la politique qui regarde les intérêts de la société tout entière et qui, sous ce rapport, est le champ de la plus vaste charité, de la charité politique, dont on peut dire qu'aucun autre ne lui est supérieur, sauf celui de la religion. C'est sous cet aspect que les catholiques et l'Eglise doivent envisager la politique » (12).

Et cet aspect est celui de la charité. C'est elle qui doit animer les dispositions de l'homme politique. Quiconque s'engage dans une activité de ce genre doit le faire dans un esprit de service : il ne s'agit pas de faire carrière, de se donner accès aux honneurs, de se ménager de larges avantages personnels. Il s'agit de se mettre au service du pays.

... du bien commun.

Au service du pays. Elus locaux, parlementaires, responsables communaux sont sollicités de multiples services à rendre à des particuliers. Le bien du groupe, de la circonscription qui les a mandatés, leur tient spécialement à cœur. Cela est dans l'ordre. Et pourtant ils sont au service du bien commun de tout le pays. Il y aura parfois conflit entre les intérêts de leur groupe et celui du pays tout entier. Qu'ils n'oublient pas alors que chaque fraction a encore plus besoin du bien de l'ensemble que de son bien propre !

Mais, direz-vous, n'y a-t-il pas une exception ? L'homme politique catholique ne doit-il pas servir l'Eglise avant tout ? N'est-ce pas précisément ce qui rend sa position si difficile ? La primauté de fin de l'Eglise ne lui confère-t-elle pas là une situation privilégiée ?

L'objection mérite d'être examinée, mais je répondrai son hésitation par la négative : il n'y a pas là une exception. L'Eglise ne demande pas à l'homme politique chrétien de la servir plutôt que, ou avant de servir le bien commun. L'Eglise ne demande aucun traitement de faveur, mais seulement ce qui lui est nécessaire pour assurer sa mission de vérité et de salut. Son rôle est de conduire les hommes à leur fin surnaturelle. Il ne saurait être étranger au bien de la société civile elle-même : « La souveraineté civile, dit Pie XII, a été voulue par le Créateur, afin de rendre plus aisée à la personne humaine, dans l'ordre temporel, la réalisation de la perfection physique, intellectuelle et morale et de l'aider à atteindre sa fin surnaturelle (13). » Les moyens de remplir ce rôle étant assurés, le catholique servira son Eglise en travaillant avec le plus grand courage et le plus grand désintéressement au bien commun, mettant ainsi en œuvre la foi, l'espérance et la charité qu'il a reçues d'elle.

Il arrive cependant parfois que l'Eglise impose aux hommes politiques catholiques des directives précises prétendant engager leur conscience. Ne leur demande-t-elle pas alors de donner priorité à leur fidélité à l'Eglise sur le service du bien commun ? Certes pas ! Dans de tels cas, ce n'est pas son bien particulier que l'Eglise défend. Elle a conscience de sauvegarder alors des valeurs constitutives de l'existence personnelle et sociale de l'homme, sans lesquelles il serait vain et illusoire de chercher à atteindre le bien commun. En suivant l'Eglise, c'est le bien commun qu'ils servent.

... en collaboration fraternelle.

Une autre forme de la charité nécessaire à l'action politique est celle qu'exige la collaboration

(11) R. P. Congar, « Question raciale et théologie », dans *Revue de l'Action Populaire*, novembre 1960.

(12) Allocution au Consistoire, 18 décembre 1927.
(13) Encyclique *Summi Pontificatus*, 20 octobre 1939. (*D. C., loc. cit.* col. 1263.)

fraternelle de tous ceux qui partagent les tâches de représentation ou d'administration.

On ne travaille pas au bien commun par des insultes et des calomnies ! On ne construit pas une cité fraternelle si on se laisse enfermer dans son propre point de vue, emmurer dans son parti pris, sans examiner avec objectivité et bienveillance le point de vue des autres. Un certain jeu des partis, un certain équilibre des tendances est profitable au bien du pays, à condition qu'il soit réalisé dans la compréhension et la charité mutuelles. Pourquoi se comporter en ennemis alors que ce que chacun apporte peut contribuer à la richesse de l'œuvre commune ?

Telle est la largeur de l'esprit que l'Eglise inculque à ses enfants. Telle est aussi la limite qu'elle leur fixe. On peut et il faut collaborer avec tous ceux qui contribuent réellement au bien du pays, mais on ne saurait admettre de coopération avec ceux qui, même s'ils sont de bonne foi, ruinent en fait les conditions du bien commun. Celui-ci ne peut être atteint que dans le respect des exigences foncières de la morale humaine. Les systèmes qui sapent les valeurs morales fondamentales ne peuvent recevoir l'adhésion ni aucun appui des chrétiens. C'est en particulier le sens des décisions de l'Eglise relatives au parti communiste : « Aucun catholique, disait le cardinal Suhard, ne doit pouvoir se reprocher d'avoir apporté son appui à l'instauration d'un régime qui comporte de telles injustices... L'Eglise sait que le communisme comporte une mutilation trop grave de l'homme pour qu'il puisse efficacement provoquer sa libération (14). »

Ainsi, que l'on envisage l'objectif visé par l'homme politique (bien commun), le climat de son activité (collaboration nécessaire) ou le mobile profond qui l'anime (sens du service), on se rend compte de l'apport considérable que peut être pour lui la pratique de la vertu chrétienne de charité.

2. ... Du pouvoir

« *Ministerium.* »

C'est dans la même perspective de service qu'il faut se situer pour déterminer le sens du pouvoir et l'attitude des dirigeants.

Les chrétiens que la confiance de leurs concitoyens aura placés aux postes de direction dans les cités ou dans la nation ne peuvent oublier les paroles que le Christ adressait à ses disciples à la veille de les quitter : « Les rois des païens leur commandent et ceux qui exercent l'autorité sur eux se font appeler bienfaiteurs. Pour vous, il n'en va pas ainsi, au contraire... Que celui qui commande soit comme celui qui sert (15). »

Comme celui qui sert ! Telle est la consigne pratique qui doit guider l'action du chrétien au pouvoir. Elle ne fait d'ailleurs que traduire la signification profonde, la réalité objective du pouvoir qu'il détient : « *ministerium* » veut dire service.

Le pouvoir de l'Etat dans la communauté nationale, comme celui des édiles dans les communautés locales est, en effet, nous l'avons vu, essentiellement fondé sur la nécessité absolue d'une autorité pour assurer la vie, l'ordre, le bien d'une société de personnes. En un certain sens, le pouvoir est plus un devoir qu'un droit. Plus exactement, il est une fonction nécessaire à la vie de la nation. Il est dans la nature et l'ordre des choses voulu par Dieu qu'une communauté ait besoin d'un organe doté d'autorité pour réaliser sa destinée. C'est en ce sens que « tout pouvoir vient de Dieu ». C'est en ce sens aussi que le pouvoir est au service du bien commun et que l'Eglise ne cesse de rappeler aux gouvernants que leur autorité est l'instrument de leur responsabilité.

En vue de promouvoir le bien de la communauté, les tâches de l'Etat sont très diverses.

« Les chefs de l'Etat, dit Léon XIII, doivent faire en sorte que la constitution et l'administration de la société fassent fleurir naturellement la prospérité tant publique que privée (16). »

La conception chrétienne de l'Etat n'est ni celle de l'Etat gendarme qui, s'inspirant de la seule justice, sanctionne les délits, ni celle de l'Etat providence qui se substitue aux personnes et aux sociétés pour la conduite de leur vie et l'organisation de leur existence. Les textes pontificaux attribuent à l'Etat un rôle bien différent, plus beau d'ailleurs : celui de soutien, d'auxiliaire.

« Sa fonction, sa magnifique fonction, dit Pie XII, est de favoriser, aider, promouvoir l'active coopération, dans le sein d'une unité plus haute, des membres qui pourvoient au bien de la communauté (17) ». « Contrôler, aider et régler les initiatives privées et individuelles de la vie nationale, pour les faire converger harmonieusement vers le bien commun, lequel ne peut être déterminé par des conceptions arbitraires... (18). »

L'Eglise n'accepte donc pas le libéralisme qui laisse la communauté nationale au jeu des forces économiques, sociales, politiques, et qui risque d'aboutir au chaos et à l'anarchie, ou tout au moins au marasme et à la stagnation : l'Etat n'intervient pas et son abstention est un dommage pour le pays. A l'heure actuelle où, dans tant de domaines, les problèmes sont d'une complexité croissante, il est clair que l'intervention de l'Etat s'avère souvent nécessaire et bienfaisante.

Mais l'Eglise récuse aussi le dirigisme total et la planification intégrale du monde économique par l'Etat. Pour les nationalisations, par exemple, tout en en reconnaissant la légitimité dans certains cas, elle a toujours gardé une grande réserve (19).

Cette position apparaît étonnante, direz-vous peut-être, car la nationalisation d'une entreprise n'est-elle pas, précisément, le meilleur moyen d'assurer sa destination au bien commun ? En réalité, c'est le même souci du bien commun qui appelle ici la réserve des chrétiens : tout d'abord l'Etat abandonne, dans ce cas, sa fonction d'auxiliaire, pour devenir propriétaire. Il sera fortement tenté de se conduire en patron plutôt qu'en serviteur.

Bien plus, même si cette déviation est évitée, il y a dans le fait généralisé de la nationalisation un risque grave de léser le bien commun lui-même, car la société est faite pour l'homme et non l'homme pour la société. Le bien commun national

---

(14) Cardinal Suhard, Communiqué dans la *Semaine religieuse de Paris*, 5 février 1949. (*D. C.*, n° 1038 du 13 mars 1949, col. 328.)

(15) *Luc.*, XXII, 25-26.

(16) Encyclique *Rerum Novarum*. (*D. C.*, n° 569 du 6 juin 1931, col. 1463-1464.)

(17) Allocution du 5 août 1950. (*D. C.*, n° 1076 du 27 août 1950, col. 1090.)

(18) Pie XII, encyclique *Summi Pontificatus*. (*D. C.*, *loc. cit.* col. 1264.)

(19) Cf. Pie XI, *Quadragesimo Anno*, 1931 : « Lorsqu'il en vient... à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains de personnes privées. » (*D. C.*, n° 569 du 6 juin 1931, col. 1436.)

n'est pas au-dessus du bien des personnes qui la constituent. « L'homme, en tant que personne, possède des droits qu'il tient de Dieu et qui doivent demeurer vis-à-vis de la collectivité hors de toute atteinte qui tendrait à les nier, à les abolir, à les négliger (20) ». « Aux yeux de l'Eglise, ces droits essentiels sont tellement valables que contre eux aucune raison d'Etat, aucun précepte du bien commun ne saurait prévaloir. Ils sont protégés par une barrière infranchissable. En deçà, le bien commun peut légiférer à sa guise ; au-delà, non : il ne peut toucher à ces droits, car ils sont ce qu'il y a de plus précieux pour le bien commun (21). »

La sauvegarde des droits inaliénables de la personne est une condition de réalisation de l'authentique bien de la communauté. L'Eglise, en les défendant, en demandant à l'Etat de les respecter, sait qu'elle le conduit dans la voie du service, qui est sa raison d'être.

II. — L'ACTION DE L'EGLISE SUR LA VIE CIVIQUE DES CATHOLIQUES

Après avoir vu comment les vertus chrétiennes et en particulier la charité animaient profondément la pratique du devoir civique, je voudrais préciser ce que le catholique reçoit de l'Eglise pour accomplir ce devoir.

A. — DE FAÇON GENERALE ET HABITUELLE

Pour l'accomplissement quotidien de son rôle de citoyen, pour prendre sa place à côté des autres et au service des autres dans la cité où il vit, le fidèle reçoit de l'Eglise un enseignement, un esprit, une grâce.

1. Un enseignement

Les réflexions que nous avons faites nous ont rappelé que l'Eglise possède sur ce point une doctrine précise, lumineuse et cohérente, fondée tant sur la loi naturelle que sur les données de la Révélation. Plus qu'à d'autres époques, depuis un siècle, les Souverains Pontifes ont été amenés à proclamer et à développer cette doctrine. Il fallait insister sur les exigences du civisme et le sens du bien commun dans les Etats démocratiques qui se multipliaient. Il fallait aussi sauvegarder les droits naturels et surnaturels de la personne contre tous les totalitarismes. Leur intervention précisant, appliquant et adaptant les principes traditionnels, fournissent la base d'un enseignement qui est monnayé aux fidèles de diverses manières : catéchisme, cours spéciaux de morale civique et sociale dans les maisons d'enseignement (22), rappels en chaire à l'occasion d'élections ou d'événements importants de la vie nationale, publications d'organismes spécialisés (Secrétariats sociaux, Union féminine civique et sociale) (23), effort méthodique de formation dans certains mouvements d'Action catholique (24), etc.

---

(20) Pie XI, *Mit brennender Sorge*, 14 mars 1937. (*D. C.*, nos 837-838 des 10-17 avril 1937, col. 915.)

(21) Pie XII. Allocution du 25 septembre 1949. (*D. C.*, n° 1054 du 23 octobre 1949, col. 1370.)

(22) Manuel de « Morale civique et sociale » à l'usage de l'enseignement technique, G. Lecordier.

(23) Cf. *Servir*, revue d'étude et d'action sociale, éditée par le S. S. de Paris, 14, rue Saint-Benoît ; *Fiches pédagogiques d'éducation sociale et civique*, éditées par l'U. F. C. S., 37, rue de Valois.

(24) Cf. *Fiches rurales*, éditées par le Mouvement familial rural. Séries de 1959 et 1960.

2. Un esprit

Sous-jacent à cet enseignement, l'Eglise donne, aussi et surtout, à ses fidèles, un esprit dans lequel il convient qu'ils envisagent ces problèmes. Elle leur fournit comme un climat où situer leur action civique. Elle leur inculque une mentalité qui leur permet de donner aux problèmes leurs véritables dimensions et aussi aux solutions leurs inévitables limites.

Elle éduque inlassablement dans la conscience du chrétien la vertu de charité ; celle-ci suscite et nourrit profondément en lui l'exigence de vérité, de justice, de solidarité, de service. Elle lui fournit ainsi le critère qui lui permettra de hiérarchiser les différentes valeurs au sein de l'ordre politique.

En éduquant en lui le regard de foi et l'attitude d'espérance, elle l'empêche de voir dans cet ordre politique un absolu. Elle lui rappelle opportunément que l'homme ne peut trouver en aucune cité humaine l'accomplissement de sa destinée et que la cité la plus parfaite est finalement celle qui permet le mieux à ses membres de s'acheminer librement et efficacement vers le royaume céleste.

3. Une grace

L'enseignement découvre au chrétien son devoir, l'esprit de foi, d'espérance et de charité, lui en donne le sens et la portée. L'Eglise lui apporte encore une grâce pour le pratiquer effectivement. Elle le fait surtout par les sacrements et, en particulier, par l'Eucharistie. On ne saurait trop insister sur la richesse de grâce de la messe à laquelle participent les chrétiens. En elle le fidèle, avec le Christ, est tourné vers le Père et vers la cité éternelle qui est son royaume ; en elle surtout, il est tourné vers les autres, ses frères. C'est le sacrement de la charité, de l'unité, parce que c'est le sacrement du sacrifice. Il est vrai que sa fin n'est pas la constitution de la communauté nationale, ni de quelque communauté humaine, mais la construction de l'Eglise, prémices du royaume. Et pourtant, dans la mesure où toute vie commune suppose un effort de charité de ses membres, l'eucharistie participée avec foi et générosité par les chrétiens est un ferment à l'œuvre au sein de la communauté nationale. C'est sans doute par elle que l'Eglise peut être au maximum, selon le mot du P. de Montcheuil, « l'organisme par lequel s'insère et se propage dans le monde l'amour qui crée les communautés (25) ».

B — DANS LES CAS EXCEPTIONNELS

Mais, dans certains cas, à certains moments de crise, ou devant les problèmes de conscience que posent aux chrétiens des circonstances politiques particulièrement délicates, l'enseignement habituel de l'Eglise peut paraître insuffisant. Tel cas n'a jamais été envisagé. Les principes énoncés traditionnellement ne semblent pas le résoudre. Dans de telles circonstances, le chrétien sera-t-il laissé à lui-même ou bien trouve-t-il encore l'aide de l'Eglise ?

1. La hiérarchie

Parfois, en face de circonstances graves, lorsqu'elle est en état de le faire, parce que la doctrine a été suffisamment précisée et qu'elle le juge opportun, parce qu'il y a un risque grave de notable déviation chez un grand nombre de fidèles,

---

(25) Y. de Montcheuil : *l'Eglise et le monde actuel* Paris, 1945.

la hiérarchie intervient. Son intervention est un jugement appliquant les principes à la qualification morale d'une situation ou d'un acte : tel texte constitutionnel, telle loi est ou n'est pas injuste. La torture dégrade la personne et ne peut être acceptée.

Elle engage alors en conscience. Il n'est pas rare que ceux qui appellent le plus vivement de telles décisions hiérarchiques minimisent leur portée si elles ne vont pas dans le sens de leur point de vue. C'est sans doute qu'ils cherchent moins dans l'Eglise la lumière susceptible de les éclairer que la confirmation de leur propre jugement, dont la valeur ne leur fait aucun doute !

2. Les prêtres

Mais ces interventions sont rares, et même lorsqu'elles ont lieu, elles laissent encore une ample marge d'initiatives personnelles : elles jugent une situation, mais ne déterminent pas le comportement concret des chrétiens. Celui-ci pourra être différent pour chacun selon les circonstances où il se trouve placé. Le chrétien aura à se déterminer. Il n'est pas pour autant livré à lui-même. Pour ce choix et pour cette détermination libres, l'Eglise est encore là qui l'aide.

D'abord, s'il vit intensément de l'Eglise et dans l'Eglise, le chrétien a déjà à sa disposition tout cet enseignement général, cet esprit, cette grâce dont nous parlions plus haut et qui peuvent beaucoup guider sa décision personnelle : dépendante des circonstances actuelles, son attitude chrétienne sera, en effet, en étroite continuité avec les principes établis et elle ne peut être que sous le signe de la charité. Chacune trouvera dans sa foi et sa vie chrétienne d'importants éléments de sa décision.

Cet effort pour s'éclairer et se déterminer chrétiennement trouvera aussi une aide efficace chez le prêtre. Celui-ci n'aura pas nécessairement pour rôle d'indiquer une solution toute faite, d'imposer une conduite à suivre, mais plutôt d'aider le chrétien à découvrir les divers aspects moraux du problème et à se déterminer personnellement en pesant sous le regard de Dieu tous ces éléments, selon les critères du discernement spirituel, c'est-à-dire finalement en fonction de la plus authentique charité.

Il n'est pas rare, d'ailleurs, que dans de telles périodes et devant de telles situations surgissent de nombreuses études, fort capables de guider cette prise de conscience personnelle et œuvres de prêtres chargés dans l'Eglise d'une mission de réflexion et d'enseignement. Depuis quelques mois de nombreux et fort intéressants articles ont paru, dans plusieurs excellentes revues, sur les sujets que j'ai soulevés ici (26).

3. Les laïcs

A côté de cette aide sacerdotale, il importe de ne pas oublier enfin la part de lumière que les laïcs chrétiens peuvent se communiquer. En échangeant leurs points de vue avec un authentique esprit de charité fraternelle, ils peuvent très réellement et efficacement s'aider à découvrir les aspects divers d'une situation complexe dont chacun, selon son tempérament ou sa tendance, n'aurait envisagé qu'un élément partiel. Leur mise en commun peut ainsi les aider, sinon à découvrir plus aisément la solution, du moins à poser le problème en termes plus vrais, à atteindre ainsi une solution plus juste et à engager une action plus conforme à la volonté du Seigneur et plus profitable au bien commun et à l'avènement du royaume.

❊

Puissiez-vous, mes frères, mieux comprendre, grâce à ces réflexions, à quoi vous engage votre christianisme et ce que l'Eglise vous apporte pour y répondre fidèlement !

Notre vraie demeure est dans les cieux. Aussi la vie des chrétiens dans la cité ne saurait-elle se réduire à ce devoir civique.

Dieu merci, beaucoup d'entre vous s'efforcent de participer à l'œuvre profondément surnaturelle de l'Eglise : par la prière, par l'apostolat, ils travaillent à répandre le message du Christ et à introduire leurs frères dans le mystère du salut. Mais leur action serait gravement handicapée s'ils négligeaient de laisser informer leur vie de citoyens par la justice et la charité.

Inversement, tout chrétien qui s'efforce de mettre en œuvre dans sa vie civique les lumières et les grâces du Christ, que lui transmet l'Eglise, porte déjà un très réel témoignage.

N'est-il pas admirable, en effet, que cette même doctrine, cette même loi, qui invite l'homme à se considérer comme citoyen de l'Eternel, favorise en même temps, et comme par surcroît, l'épanouissement de la cité terrestre. Qu'est-ce à dire, sinon qu'elle atteint l'homme en sa plus profonde vérité.

Au plus intime de lui-même, chacun ne ressent-il pas cette tension douloureuse entre la réalité de son « moi » et sa réalité de membre du « nous ». La vie de l'humanité fait apparaître la même dualité entre chaque destin personnel et l'histoire de la communauté humaine prise dans son ensemble.

Cette tension est-elle irrémédiable ? La nature blessée par le péché originel ne peut certes opérer d'elle-même la réconciliation.

Seul le mystère de l'Incarnation rédemptrice peut apporter le remède : ce n'est qu'en communiant à ce mystère, par une lutte incessante où le Christ est sans cesse présent par son Eglise, que les hommes peuvent individuellement et collectivement réaliser cette harmonie du moi et du nous, du personnel et du social, qui est une exigence de toute vie civique, parce qu'elle est la loi de toute vie humaine.

† Maurice, cardinal Feltin,
archevêque de Paris.

---

(26) Cf. *Revue de l'Action Populaire :*
Novembre 1958 : « Le devoir fiscal ».
Novembre 1960 : « De l'insoumission ».
Décembre 1960 : « Les citoyens et le pouvoir ».
Cahiers d'action religieuse et sociale, n° 308 et sq. Série en cours : « Le chrétien et le pouvoir ».
Lumière et Vie, n° 49, septembre-octobre 1960 : « Autorité et pouvoir ».
Etudes, janvier 1961 : « Obéissance civique et militaire », etc.

— A céder, collection complète de la *Documentation catholique*, années 1919 à 1960 ; 57 tomes. Ecrire : Secrétariat du Directeur délégué de la Bonne Presse, 22, cours Albert-Ier, Paris-8e.

— *La pénétration communiste au Congo.* Commentaires et documents sur les événements de juin-novembre 1960, par Pierre Houart. — Un vol. de 152 pages, dont 32 de documents photocopiés. Prix : 75 F (belges). Au Centre de Documentation internationale, Bruxelles (Belgique).

L'auteur a réuni dans ces pages de nombreux éléments inédits et des documents importants qui prouvent à n'en plus douter l'ingérence flagrante des pays communistes et de certains pays afro-asiatiques comme le Ghana, la Guinée et la R. A. U. dans les affaires intérieures congolaises.

Lettres pastorales de Carême

Comme chaque année, nous publions ci-après une liste des lettres pastorales de Carême dont nous avons eu connaissance :

FRANCE MÉTROPOLITAINE

AGEN (Mgr Johan) : « Les bases évangéliques de l'apostolat. »

AIRE et DAX (Mgr Mathieu) : « Année de saint Martin, année de charité. »

AIX, ARLES et EMBRUN (Mgr de Provenchères) : « L'enseignement religieux. »

AJACCIO (Mgr Llosa) : « L'unité de l'Eglise chrétienne. »

ALBI, CASTRES et LAVAUR (Mgr Marquès) : « L'Eglise, notre guide vers la sainteté. »

AMIENS (Mgr Stourm) : « La sainte Eglise, notre mère. »

ANGERS (Mgr Veuillot) : « Paroisse et Action catholique. »

ANGOULEME (Mgr Mégnin) : « Le Concile. »

ANNECY (Mgr Cesbron) : « Notre dévotion eucharistique. »

ARRAS, BOULOGNE et SAINT-OMER (Mgr Perrin) : « Le Concile et l'unité de l'Eglise. »

AUCH (Mgr Audrain) : « Notre messe dominicale. »

AUTUN, CHALON-SUR-SAONE et MACON (Mgr Lebrun) : « L'Eucharistie, présence du Seigneur. »

AVIGNON (Mgr Urtasun) : « Eglise missionnaire et pastorale d'ensemble. »

BAYEUX et LISIEUX (Mgr Jacquemin) : « L'Eglise est sainte. »

BAYONNE, LESCAR et OLORON (Mgr Gouyon) : « L'Action catholique. »

BEAUVAIS, NOYON et SENLIS (Mgr Lacointe) : « La mission de l'Eglise. »

BELLEY (Mgr Fourrey) : « Redécouvrir le jour du Seigneur. »

BESANÇON (Mgr Dubois) : « Le sens de l'Eglise. »

BLOIS (Mgr Robin) : « La pastorale diocésaine. »

BORDEAUX (S. Em. le cardinal Richaud) : « La vie de foi. »

BOURGES (S. Em. le cardinal Lefebvre) : « Le dimanche chrétien. »

CAHORS (Mgr Chevrier) : « Nos fidèles, nos prêtres, notre évêque. »

CAMBRAI (Mgr Guerry) : « Sommes-nous catholiques ? »

CARCASSONNE (Mgr Puech) : « L'esprit de pénitence. »

CHALONS-SUR-MARNE (Mgr Piérard) : « Le Concile. »

CHARTRES (Mgr Michon) : « La messe, mystère pascal. » (1)

CLERMONT-FERRAND (Mgr de la Chanonie) : « L'apostolat. Tous missionnaires. »

COUTANCES et AVRANCHES (Mgr Guyot) : « Mission de l'Eglise et esprit missionnaire. »

DIGNE, RIEZ et SISTERON (Mgr Collin) : « Notre Eglise doit être missionnaire. »

DIJON (Mgr Sembel) : « La mission régionale de Dijon. »

EVREUX (Mgr Gaudron) : « L'année du sacerdoce. »

FREJUS et TOULON (Mgr Mazerat) : « L'Eglise de Jésus-Christ. »

(1) En plus de cette lettre, S. Exc. Mgr Michon a publié un texte de quatre pages destiné à une plus large diffusion : « Je vais à la messe le dimanche. »

GAP (Mgr Bonnabel) (2) : « Le loisir et les loisirs. »

GRENOBLE (Mgr Fougerat) : « Le devoir international des catholiques. »

LANGRES (Mgr Chiron) : « L'apostolat des fidèles. »

LA ROCHELLE et SAINTES (Mgr Morilleau) : « Notre vivante Eglise. »

LAVAL (Mgr Rousseau) : « Une question actuelle : les jeunes. »

LE MANS (Mgr Chevalier) : « Les vocations. »

LILLE (S. Em. le cardinal Liénart) : « L'union des Eglises chrétiennes. »

LIMOGES (Mgr Rastouil) : « La place du sacerdoce et la place de la Vierge Marie dans le prochain Concile œcuménique. »

LUÇON (Mgr Cazaux) : « Pour un dimanche mieux sanctifié. Une année du dimanche. »

LYON et VIENNE (S. Em. le cardinal Gerlier) : « Notre grand effort apostolique. »

MARSEILLE (Mgr Lallier) : « Repentez-vous. »

MEAUX (Mgr Debray) : « La prière. »

MENDE (Mgr Boudon) : « L'enseignement religieux et la croissance chrétienne. »

METZ (Mgr Schmitt) : « L'Eglise à l'heure du Concile. »

MONTAUBAN (Mgr de Courrèges d'Ustou) : « Le chrétien missionnaire. »

MONTPELLIER (Mgr Tourel) : « Le dimanche chrétien. »

MOULINS (Mgr Bougon) : « Vers le Concile. »

NANCY et TOUL (Mgr Pirolley) : « L'âme des jeunes... et nous. »

NANTES (Mgr Villepelet) : « Le devoir d'état. »

NEVERS (Mgr Flynn) : « Pourquoi et comment nous devons aimer l'Eglise. »

NIMES (Mgr Girbeau) : « La valeur de l'âme humaine, fondement de l'Action catholique. »

ORLEANS (Mgr Picard de la Vacquerie) : « Les parents éducateurs. »

PARIS (S. Em. le cardinal Feltin) : « Les catholiques dans la vie de la cité. »

PERIGUEUX et SARLAT (Mgr Louis) : « Le Concile et nous. »

PERPIGNAN (Mgr Bellec) : « Le catholique et l'Eglise. »

POITIERS (Mgr Vion) : « Les appels du baptême. »

QUIMPER et LEON (Mgr Fauvel) : « L'esprit missionnaire. »

REIMS (Mgr Marty) : « Chrétiens missionnaires. »

RENNES, DOL et SAINT-MALO (S. Em. le cardinal Roques) : « La sanctification du dimanche. »

RODEZ (Mgr Ménard) : « Pour le règne du Christ dans notre diocèse. Notre bilan religieux 1960, point de départ pour un nouvel élan de vie chrétienne et d'apostolat. »

ROUEN (Mgr Martin) : « Appels d'Eglise, appels diocésains, appels catholiques. »

SAINT-CLAUDE (Mgr Flusin) : « Le baptême. »

SAINT-DIE (Mgr Brault) : « La pastorale d'ensemble au diocèse de Saint-Dié. »

SAINT-FLOUR (Mgr Pourchet) : « La parole de Dieu. »

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Mgr Bontems) : « Préparons le Concile. »

SEEZ (Mgr Pioger, auxiliaire) : « Les apôtres dont l'Eglise a besoin. »

SENS et AUXERRE (Mgr Lamy) : « Sur l'année de saint Martin. »

(2) Le Saint-Père a accepté la démission de S. Exc. Mgr Bonnabel, pour raison d'âge. S. Exc. Mgr Jacquot, coadjuteur, lui succède de plein droit.

SOISSONS, LAON et SAINT-QUENTIN (Mgr Douillard) : « Invitation à l'apostolat. »

STRASBOURG (Mgr Weber) : « Quelques questions intéressant la moralité publique. »

TARBES et LOURDES (Mgr Théas) : « Lourdes et le Concile. »

TARENTAISE (Mgr Jauffrès) : « Le Christ présent dans l'Eglise. »

TOULOUSE, RIEUX et COMMINGES (Mgr Garrone) : « La présence de Dieu. »

TOURS (Mgr Ferrand) : « L'année de saint Martin, année de renouvellement dans la charité. »

TROYES (Mgr Le Couëdic) : « Contempler la vérité, la faire en soi et chez les autres. »

VALENCE (Mgr Vignancour) : « Quelques notions sur l'Eglise. »

VANNES (Mgr Le Bellec) : Sur l'annonce du sacre de Mgr Kerveadou.

VERDUN (Mgr Petit) : « Aux jeunes qui poursuivent leurs études. »

VERSAILLES (Mgr Renard) : « L'Eglise cherche des croyants. »

VIVIERS (Mgr Couderc) : « La vie religieuse. »

AFRIQUE DU NORD

ALGER (Mgr Duval) : « Marcher dans la lumière. »

CARTHAGE (Mgr Perrin) : « Notre vie dans l'Eglise. »

CONSTANTINE et HIPPONE (Mgr Pinier) : « Dieu notre Père. »

ORAN (Mgr Lacaste) : « L'argent a-t-il un maître ? »

RABAT (Mgr Lefèvre) : « Le chrétien, ferment du monde. »

***

MONACO (Mgr Barthe) : « La vertu de justice. »

SUISSE

Lettre collective de l'épiscopat : « L'année missionnaire des catholiques suisses. »

Evénements et Informations

JANVIER 1961

M. 17 JANV. — A *Montgeron* (*S.-et-O.*), mort du *chanoine Etienne Drioton*, l'un des plus grands égyptologues contemporains. Né à Nancy, le 21 novembre 1889, ordonné prêtre le 23 mars 1912, chanoine de la cathédrale de Nancy, professeur de philologie égyptienne et de copte à l'Institut catholique de Paris dès 1920, conservateur adjoint du département des antiquités au musée du Louvre dès 1926, directeur général des antiquités au musée du Caire en 1936, il fut, jusqu'à la révolution de 1952, l'organisateur de l'archéologie en Egypte et mit sur pied au Caire et à Paris des services qui firent l'admiration du monde entier. De retour en France, il devint conservateur des antiquités égyptiennes au Louvre, directeur du Centre national de la recherche scientifique et professeur au Collège de France. Auteur de nombreux ouvrages sur l'Egypte et ses monuments, il était professeur honoraire de l'Ecole libre des langues orientales depuis 1953, membre correspondant de l'Académie des belles lettres et membre associé de l'Académie royale de Belgique.

— A *Paris*, comme partout dans le monde, la *Semaine de l'Unité* commence. Au temple du « Foyer de l'âme », rencontre interconfessionnelle aujourd'hui du rabbin, *M. Levinas*, du pasteur, *M. Marchal*, et du *R. P. Daniélou*.

— A *Paris*, le *Grand Prix littéraire de la ville de Paris* a été décerné à *M. Blaise Cendrars* pour l'ensemble de son œuvre. La réédition de son œuvre complète, qui s'étend sur près de cinquante ans, est en cours actuellement.

— A l'*Elysée*, mandaté par ses trois partenaires, *M. Houphouët-Boigny* est reçu par le chef de l'Etat, en vue de préparer les accords avec le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger et la Côte-d'Ivoire.

A L'ÉTRANGER. — En *Belgique*, le travail reprend dans les usines. Les services publics ont repris leur marche normale ; le ministre du Commerce établit le bilan des grèves à quelque 2 milliards de francs belges de manque à gagner, soit 200 millions de NF français.

— A *Washington*, le *président Eisenhower* quitte la Maison Blanche sur un dernier discours d'adieux ; il s'y déclare déçu de n'avoir pas pu, durant son mandat, conclure un accord sur le désarmement ; invite les Etats-Unis à régler les problèmes internationaux par la négociation, et assure que les Etats-Unis, à son départ, restent la « nation la plus forte ».

M. 18 JANV. — A *Paris*, la *Semaine de l'Unité* prend, cette année, une ampleur inconnue jusqu'ici ; en particulier à Saint-Séverin se réunissent la paroisse catholique, la paroisse protestante du Luxembourg et la cathédrale orthodoxe de Saint-Serge, la visite devant être rendue à chacune par la suite. La prière commune est organisée en de nombreuses autres paroisses de la capitale. On voit des initiatives semblables à Lyon, Montpellier, Orléans, Avignon et dans d'autres grandes villes.

A L'ÉTRANGER. — En *Belgique*, la reprise du travail se confirme dans toute la Wallonie, mais la « loi unique » continue à subir des assauts au Parlement.

— Au *Brésil*, le *président Kubitschek* fait le bilan de ses cinq ans de pouvoir ; il déclare que « le jour de l'autonomie économique du Brésil est proche » ; défend Brasilia, comme la moins coûteuse et la plus spectaculaire de ses réalisations ; et fait confiance à son successeur : « Il n'y a pas deux Brésil. »

— Au *Congo*, non sans lui faire subir quelques sévices en cours de transfert, *M. Lumumba* est transféré au Katanga et emprisonné.

— L'Agence *Fides* annonce : 1° la démission, en date du 20 décembre 1960, de *Mgr Louis-Joseph Cabana*, des Missionnaires d'Afrique, de sa charge d'archevêque de *Rubaga* (*Ouganda*) et son transfert au siège archiépiscopal titulaire de Carallia ; 2° la promotion, au cours du Consistoire secret du 16 janvier 1961, de *Mgr Joseph Kiwanuka*, des Missionnaires d'Afrique, évêque de Masaka (Ouganda), au siège archiépiscopal métropolitain de *Rubaga ;* 3° la rectification des limites entre l'archidiocèse de *Saïgon* (*Viet-Nam-Sud*) et les diocèses *de Vinh-Long, Kontum, Nhatrang et Cantho*, par décret de la sacrée congrégation de la Propagande du 25 novembre 1960.

— La même Agence donne ces statistiques, arrêtées au 30 juin 1960, de la sacrée congrégation de la Propagande pour ses territoires d'*Extrême-Orient.* Sur une population de 804 820 000 habitants, on ne compte que 9 705 791 catholiques et 542 554 catéchumènes. L'effectif missionnaire se compose ainsi : 11 812 prêtres, 4 165 Frères, 31 343 religieuses et 23 772 catéchistes. Les grands séminaristes y sont au nombre de 1 988. A noter que ni la Chine ni la Corée du Nord ni le Viet-

Nam-Nord, pays de l'Eglise du silence, ne sont compris dans ces chiffres ; non plus que les 95 % des Philippines, qui, elles, dépendent de la sacrée congrégation Consistoriale.

J. 19 JANV. — A *Air France, M. Joseph Roos* succède à *M. Max Hymans*, qui renonce, pour raison de santé, à la présidence de la Compagnie, qu'il dirigeait depuis 1948.

— Le *Journal Officiel* (n° 16) publie le décret du 18 janvier 1961, concernant l'accès des mineurs aux salles de *cinéma*. Il prévoit des amendes allant de 400 à 2 000 NF, applicables à toute personne responsable de l'entrée d'un mineur de moins de dix-huit ou de treize ans dans une salle projetant un film interdit à l'une ou l'autre catégorie de ces spectateurs. Des pièces d'identité pourront être exigées à l'entrée des salles, justifiant l'âge des spectateurs mineurs ; à défaut, une attestation écrite des personnes les accompagnant qui engagera leur responsabilité.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, la *reine Elizabeth*, sur la proposition du premier ministre, désigne, comme archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, pour remplacer le Dr Fisher, démissionnaire (cf. *D. C.*, n° 1345 du 5 février 1961, col. 197) le *Dr Arthur Michael Ramsey*, archevêque d'York. Né à Cambridge, en 1905, il n'a que cinquante-six ans et a eu de rapides avancements. Sub-warden au collège de théologie de Lincoln ; ensuite, en 1940, à trente-six ans, professeur de Divinity à l'Université de Durham ; en 1952, à quarante-sept ans, il est évêque du diocèse ; trois ans et demi après, il est nommé à York, en 1956. Grand théologien et orateur, il a toujours été très attaché au mouvement pour l'Unité, a fait un voyage à Moscou, où il s'est entretenu avec l'Eglise orthodoxe ; il a proposé l'union aux méthodistes et il a conseillé à ses pasteurs les contacts avec les prêtres catholiques. Le Dr Ramsey ne sera pas intronisé avant le 1er juillet.

— A *Rome*, introduction de la cause de béatification du *R. P. Charbel Makhlouf*, le moine maronite, ermite d'Annaya (Liban) et thaumaturge. Ce serait le premier prêtre oriental, fait-on remarquer, qui serait béatifié, depuis 1159.

— Au *Maroc*, le président de l'Istiqlal, *M. Allal el Fassi*, est élu président du Conseil constitutionnel marocain ; ce qui provoque de gros remous dans les autres partis politiques, qui menacent de retirer leurs représentants.

— *L'Osservatore Romano* annonce, aux *Philippines :* l'érection du diocèse de *Borongan*, avec des territoires détachés du diocèse de Calbayog, et rendu suffragant de l'archidiocèse de Cebu ; l'érection de la prélature *nullius* de *Marbel*, avec des territoires détachés de la prélature *nullius* de Cotabato, et rendue suffragante de l'archidiocèse de Cagayan ; la préconisation, par S. S. Jean XXIII, au Consistoire secret du 19 janvier : de *Mgr Vicente Reyes*, évêque titulaire d'Aspona et auxiliaire de Manille, comme évêque de *Borongan ;* du *R. P. Quintino de Saint-Gabriel* (dans le siècle, *Carlos Bertram Olwell*), Passionniste, comme évêque titulaire de Tabraca et prélat *nullius* de *Marbel*.

— Le même journal donne ces *statistiques officielles de la hiérarchie* au 31 décembre 1960 (entre parenthèses, les chiffres de l'année précédente). Sacré-Collège : 85 cardinaux (42 ont été créés par S. S. Jean XXIII). Patriarcats résidentiels : 10, et titulaires : 5. Archidiocèses métropolitains résidentiels : 335 (328). Archidiocèses résidentiels : 41 (42). Diocèses résidentiels : 1 368 (1 334). Métropoles, archidiocèses et diocèses titulaires : 882. Prélatures et abbayes *nullius :* 88 (86). Administrations apostoliques *Ad nutum Sanctae Sedis :* 10 (11). Prélats de rite oriental ayant juridiction ordinaire personnelle et territoriale : 18 (16). Vicariats apostoliques : 158 (175) (la diminution des vicariats apostoliques est la conséquence de l'institution de la hiérarchie épiscopale en territoires de mission). Préfectures apostoliques : 123 (120). Missions et districts *sui juris :* 6. Au cours de l'année 1960 : 37 archidiocèses et diocèses ont été érigés ; 9 diocèses et 13 vicariats apostoliques ont été élevés au rang d'archidiocèses ; 52 vicariats et 4 préfectures apostoliques ont été élevés au rang de diocèses ; en outre, 6 prélatures *nullius*, 3 exarchats apostoliques, 1 ordinariat pour les fidèles de rite oriental, 10 vicariats et 13 préfectures apostoliques ont été créés.

V. 20 JANV. — *La Croix* annonce la nomination de *M. le chanoine Roger Etchegaray*, vicaire général et directeur des œuvres du diocèse de Bayonne, au poste de directeur adjoint du *secrétariat de l'épiscopat*, chargé des problèmes pastoraux. Né à Espelette (Basses-Pyrénées), le 25 septembre 1922, il entra au séminaire français de Rome en 1946 ; il fut ordonné en 1947 ; il passa sa thèse de doctorat de droit canon à la Grégorienne, en 1949 ; il était vicaire général depuis 1960 à peine.

— A *Paris*, chez les *étudiants*, le « *Comité de liaison et d'information* », commentant les élections qui viennent d'avoir lieu dans les diverses Associations générales, fait remarquer que la tendance apolitique fait des progrès ; 19 Associations se sont prononcées pour elle. L'*U. N. E. F.* l'emporte encore ; mais, sur 200 000 étudiants inscrits dans les Facultés, il n'y en a plus que 12 000 qui l'ont mandatée.

— *L'Osservatore Romano* annonce la préconisation, par S. S. Jean XXIII, au Consistoire secret du 19 janvier, du *chanoine François Kervéadou*, supérieur du grand séminaire de Vannes, comme évêque de *Saint-Brieuc*, siège devenu vacant par la démission de Mgr Coupel, transféré au siège épiscopal titulaire d'Ingila. Né à Guiscriff (Morbihan), en 1910, le nouvel évêque fit ses études au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, puis au grand séminaire de Vannes, il les termina au séminaire français de Rome par la licence en théologie. Ordonné prêtre en 1934, il fut vicaire à Goursin jusqu'en 1939 et devint, la même année, secrétaire de l'évêché de Vannes. Mobilisé comme lieutenant en 1940, il fut fait prisonnier et durant sa captivité se fit professeur du « séminaire » de son oflag. A son retour, il fut nommé, en 1946, secrétaire général de l'évêché de Vannes et, en 1953, devint supérieur du grand séminaire.

A L'ÉTRANGER. — A *Washington*, installation du président *Kennedy* à la Maison Blanche.

— Au *Congo*, *M. Tschombé*, le président du Katanga, refuse de recevoir la Commission de l'O. N. U. et lui fait savoir qu'il ne tient pas à son intervention dans ses affaires intérieures. Il refuse aussi la « table ronde » proposée par M. Kasabuvu et préconise à sa place un « front commun » contre Lumumba.

— *L'Osservatore Romano* annonce les préconisations suivantes, par S. S. Jean XXIII, au Consistoire secret du 19 janvier : *Mgr Francesco Carpino* est transféré du siège métropolitain de *Monreale* (*Italie*) au siège archiépiscopal titulaire de Sardica et nommé assesseur de la S. C. Consistoriale ; *Mgr Armand Coupel*, évêque de *Saint-Brieuc*, démissionnaire, est transféré au siège épiscopal titulaire d'Ingila ; *Mgr Albert Castelli*, évêque titulaire de Jerichus, est promu au siège archiépiscopal titulaire de Rhusium.

S. 21 JANV. — A *Médéa* (*Algérie*), un acte atroce de terrorisme a valu la mort dans une embuscade à quatre infirmières, à un aumônier et à trois soldats de l'escorte.

— Au *Journal Officiel*, publication des premières mesures sur l'organisation de l'Algérie : 1° Conseils régionaux ; 2° attributions élargies des Conseils généraux ; 3° création des Assemblées d'arrondissements ; 4° extension du droit de regard des préfets inspecteurs régionaux ; 5° enfin déconcentration administrative.

— La *Semaine Religieuse de Paris* annonce la découverte, dans une chapelle de l'église romane du petit village de *Besse* (*Dordogne*), de magnifiques fresques des XVIe et XVIIe siècles, représentant le baiser de Judas, saint Pierre et Malchus, le Christ aux outrages, le Christ en croix et le Christ mort adoré par deux personnages, après avoir été dégagées des platras qui les recouvraient.

A L'ÉTRANGER. — En *Yougoslavie*, *M. Milovan Djilas*, l'ancien adjoint du maréchal Tito, vient, sur sa demande, après sa longue incarcération, de bénéficier d'une mesure de grâce.

— En *Belgique*, une note officieuse fait ressortir qu'un millier d'étudiants congolais font actuellement leurs études dans les Universités belges, plus nombreux qu'avant l'indépendance. Sous l'instigation de diverses œuvres catholiques, de nombreuses familles belges les accueillent dans leur foyer.

— La *Semaine religieuse de Paris* reproduit une information de l'Agence polonaise Pap, annonçant la condamnation, à *Varsovie*, à deux ans de prison, de l'*abbé Kaziemierz Zembrowski*, pour avoir critiqué en chaire l'enseignement laïque.

— La revue espagnole *Ecclesia* nous apprend que le Canada a pris en charge la construction, l'organisation et les frais d'un séminaire interdiocésain à *Tegucigalpa* (*Honduras*), pour toute l'Amérique centrale. Quatre prêtres canadiens en assureront l'administration.

— Selon une enquête de l'*abbé Jesus Irribaren*, que publie la même revue, les protestants ne seraient, en *Espagne*, pas plus de 18 000, soit 0,6 pour mille de la population, et 4 500 d'entre eux seulement feraient partie des Eglises traditionnelles.

— Au *Brésil*, paraît la deuxième édition de l'*Annuaire catholique* 1960. Nouvelles divisions territoriales avec 19 cartes géographiques. On y compte désormais : 28 archidiocèses, 95 diocèses, 30 prélatures *nullius*, une abbaye *nullius* et un ordinariat pour les fidèles de rite oriental.

— *Notes et études documentaires*, que publie *la Documentation française*, éditée par le secrétariat général du gouvernement, consacre son numéro 2 742 à l'évolution de la population soviétique, d'après le recensement de 1959 ; elle en examine les conséquences politiques et économiques. Pour une population globale de quelque 210 millions d'habitants, voici la population (en milliers) des différentes Républiques de l'U. R. S. S. : R. S. F. S. R., 117 534 ; Kazakhstan, 9 310 ; Géorgie, 4 044 ; Azerbaïdjan, 3 698 ; Lituanie, 2 711 ; Ukraine, 41 869 ; Biélorussie, 8 055 ; Uzbekhistan, 8 106 ; Moldavie, 2 885 ; Lettonie, 2 093 ; Kirgisie, 2 066 ; Tadjikistan, 1 980 ; Arménie, 1 763 ; Turkménie, 1 516 ; Esthonie, 1 197. Les Russes (en milliers), 114 588 ; les Ukrainiens, 36 981 ; les Biélorusses, 7 829 ; sont les nationalités les plus importantes. Parmi les nationalités minoritaires (en milliers) : les Arméniens, 2 787 ; Lituaniens, 2 326 ; Juifs, 2 268 ; Allemands, 1 619 ; Polonais, 1 380 ; Esthoniens, 969 ; Arabes, 8 ; Espagnols, 2,4 ; Italiens, 1,2, et Français, 1. Entre 1939 et 1959, le pourcentage d'accroissement de la population est remarquable pour les Biélorusses (49 %) ; viennent ensuite : les Ukrainiens (32 %), et les Russes (15 %) ; curiosité, la minorité arabe a le plus fort pourcentage d'accroissement (62 %).

D. 22 JANV. — A *Paris*, annonce de la mort de l'écrivain *Blaise Cendrars*, à l'âge de soixante-treize ans ; il venait d'obtenir le grand Prix de littérature de la Ville de Paris pour l'ensemble de son œuvre. Son vrai nom était Frédéric Sauser-Hall.

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce la mort de *S. Exc. Mgr Heinrich Wienken*, ancien évêque de Meissen et archevêque titulaire de Mocissus, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

— Le seul confesseur polonais attaché à la basilique Saint-Pierre de Rome, le *R. P. F. Slominski*, O. F. M. Conv., qui s'était rendu en Pologne pour revoir sa famille, est dans l'impossibilité de rentrer à Rome ; les autorités polonaises lui ont retiré son passeport sans donner aucune raison à cette mesure.

— *Einsiedeln* (*Suisse*) fête le 11e *centenaire de la mort de saint Meinrad*. Messe pontificale célébrée dans l'église abbatiale, par Mgr Benno Gut, primat des Bénédictins confédérés, ancien Abbé d'Einsiedeln ; panégyrique du saint par Mgr Tschudi, Abbé d'Einsiedeln ; lecture d'un télégramme adressé par le cardinal Tardini au nom du Saint-Père. Cette cérémonie marque l'ouverture des manifestations qui se dérouleront toute l'année et qui seront soulignées notamment par la rénovation de la chapelle Saint-Meinrad de l'Etzel et par plusieurs publications historiques et hagiographiques.

L. 23 JANV. — A L'ÉTRANGER. — Au *Venezuela*, la 26e Constitution du pays est promulguée. Elle donne au président, M. Betancourt, les pouvoirs les plus étendus pour la répression de la rébellion endémique dans l'Université et dans l'armée et qui tend à créer dans le pays un gouvernement à la « Castro ».

— Au *Congo*, on constate un rapprochement très net entre Léopoldville et Elisabethville ; dans la province de l'Equateur, les missionnaires ont dû se regrouper pour échapper aux attentats, mais leur départ des centres de mission est provisoire ; le colonel Mobutu a été nommé général par le président Kasavubu.

M. 24 JANV. — Le *Journal Officiel* publie le décret du 19 janvier 1961 approuvant l'élection, par l'*Académie des sciences morales et politiques*, de *M. Louis Armand*, au siège d'académicien titulaire (section de morale et de sociologie) devenu vacant par suite du décès de M. Paul Gauthier.

A L'ÉTRANGER. — En *Belgique*, tous les partis se sont mis d'accord pour réclamer de nouvelles élections et la dissolution de la Chambre actuelle. M. Eyskens confère avec eux pour arrêter les conditions et la date de la nouvelle consultation.

— A *Moscou*, selon les statistiques de 1959, sur 208 800 000 d'habitants, on compte 142 700 000 ouvriers et 65 millions de paysans kolkhosiens, plus 600 000 indépendants ou artisans. Par ailleurs, 3 623 000 soldats. En tout, 99 130 000 salariés et 12 423 000 pensionnés. Les professions féminines attirent l'attention : 287 000 femmes sont médecins ; 120 000 sont dans les sciences ; 26 000, dans les lettres ; 268 000 sont ingénieurs ; dans l'enseignement elles sont les 78 %. Les intellectuels sont 20 millions. Enfin, la population a augmenté de 42 % entre 1926 et 1959.

— Dans la *mer des Caraïbes*, le paquebot portugais *Santa Maria* est piraté par un groupe de passagers armés de grenades et de mitraillettes. Le putsch est dirigé contre le gouvernement portugais et conduit par un adversaire du *président Salazar*, le *capitaine Galvao*.

M. 25 JANV. — *La Croix* donne ces renseignements sur le regroupement des grands séminaristes actuellement en cours. Sur 87 diocèses, 41 ont rassemblé leurs grands séminaristes en 15 centres. *Aix* reçoit Ajaccio, Avignon, Digne, Fréjus (théologiens) et Gap ; *Annecy :* Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne et Tarentaise ; *Bayonne :* Aire et Dax ; *Bordeaux :* Agen, La Rochelle, Angoulême ; *Châlons :* Langres ; *Chartres :* Blois ; *Clermont :* Limoges, Saint-Flour et Tulle ; *Marseille :* les philosophes de Fréjus ; *Nîmes :* Perpignan ; *Saint-Sulpice :* Bourges ; *Reims :* Troyes ; *Rodez :* Cahors ; *Sées :* Evreux ; *Toulouse :* Carcassonne, Montauban, Pamiers ; *Viviers :* Valence.

— Au Palais de l'U. N. E. S. C. O., à *Paris*, grande réunion pour l'*Unité*, présidée par Mgr Bertoli, nonce apostolique, qui prend la parole avec trois conférenciers spécialistes de la question : le R. P. Boyer (S. J.), le R. P. Cornélis (A. A.), et le R. P. Dumont (O. P.).

— A *Alger*, l'assassinat de l'avocat, *Me Popie*, un libéral, fait beaucoup de bruit ; il était appelé à témoigner au procès des barricades.

— A *Bayonne*, ancien chef du scoutisme français, le *général Lafont* vient de mourir, terrassé par une attaque de paralysie.

A L'ÉTRANGER. — A *Washington*, parlant à la presse, le président *Kennedy* annonce la libération par M. Khrouchtchev des deux survivants de l'avion *RB-47*, abattu au large de Mourmansk en juillet dernier, et il déclare qu'il n'y aura désormais plus de survol de l'U. R. S. S.

— *L'Osservatore Romano* annonce l'institution, le 3 janvier 1961, par S. S. Jean XXIII, de la hiérarchie épiscopale en *Indonésie*. Les vicariats apostoliques suivants sont érigés en archidiocèses métropolitains : *Semarang, Djakarta, Pontianak, Makassar, Medan, Endeh*. Tous les autres vicariats et préfectures apostoliques (sauf les préfectures de *Sibolga* et de *Weetebula*) sont élevés au rang de diocèses. La préfecture de *Sukabumi*, élevée au rang de diocèse, change de nom et devient le diocèse de *Bogor*. Nominations : *Mgr Gabriel Manek*, vicaire apostolique de Larantuka, est nommé archevêque d'*Endeh ; Mgr Antoine U. Thijssen*, vicaire apostolique d'Endeh, est nommé évêque de *Larantuka*. Tous les autres vicaires apostoliques (évêques titulaires) et les préfets apostoliques deviennent évêques des nouveaux diocèses érigés avec les vicariats et préfectures dont ils avaient la charge. Voici l'état de la hiérarchie après cette institution et ces nominations : *Semarang* (métropole) : *Mgr Albert Soegijapranata*, S. J. ; diocèses suffragants : *Purwokerto : Mgr Guillaume Schoemaker*, M. S. C. ; *Surabaja : Mgr Jan Klooster*, C. M. ; *Malang : Mgr Antoine E. J. Albers*, O. C. — *Djakarta* (métropole) : *Mgr Adriano Djajasepoetra*, S. J. ; diocèses suffragants : *Bandung : Mgr Pierre Marin Arntz*, O. S. C. ; *Bogor : R. P. Nicolas Geise*, O. F. M., administrateur apostolique. — *Pontianak* (métropole) : *Mgr Herculanus J. M. Van der Burgt*, O. F. M. Cap. ; diocèses suffragants : *Bandjarmasin : Mgr Jean Demarteau*, M. S. F. ; *Samarinda : Mgr Jacques Henri Romeijn*, M. S. F. ; *Ketapang : R. P. Guillaume Sillekens*, C. P., administrateur apostolique ; *Sintang : R. P. Lambert Van Kessel*, S. M. M., administrateur apostolique. — *Makassar* (métropole) : *Mgr Nicolas Schneiders*, C. I. C. M. ; diocèses suffragants : *Manado : Mgr Nicolas Verhoeven*, M. S. C. ; *Amboina : Mgr Jacques Grent*, M. S. C. — *Medan* (métropole) : *Mgr Antoine E. Van den Hurk*, O. F. M. Cap. ; diocèses suffragants : *Palembang : Mgr Henri M. Mekkelholt*, S. C. I. ; *Pangkal-Pinang : Mgr Nicolas P. Van der Westen*, SS. CC. ; *Tandjung-Karang : R. P. Albert Hermelink*, S. C. I., administrateur apostolique ; *Padang : R. P. Pascal de Martino*, S. X., administrateur apostolique ; *Sibolga*, préfecture apostolique agrégée. — *Endeh* (métropole) : *Mgr Gabriel Manek*, S. V. D. ; diocèses suffragants : *Atambua : Mgr Théodore Van den Tillaart*, S. V. D. ; *Larantuka : Mgr Antoine U. Thijssen*, S. V. D. ; *Ruteng : Mgr Guillaume Van Bekkum*, S. V. D. ; *Den Pasar : R. P. Humbert Hermens*, S. V. D., administrateur apostolique ; *Weetebula*, préfecture apostolique agrégée. La situation de l'Eglise catholique en Indonésie est la suivante : 1 176 693 catholiques ; 63 701 catéchumènes ; 963 prêtres (dont 319 indonésiens) ; 126 grands séminaristes ; 539 Frères ; 2 472 Sœurs ; 1 419 petits séminaristes ; 4 619 catéchistes (statistiques établies par l'Agence *Fides*, au 30 juin 1960).

— Le même journal annonce : 1° la mort, le 21 janvier, de *Mgr Heinrich Wienken*, archevêque titulaire de Mocissus, ancien évêque de Meissen, âgé de soixante-dix-huit ans ; 2° l'érection du diocèse de *Qacha's Nek* (*Basutoland, Afrique méridionale*), avec des territoires détachés du diocèse de Maseru, et confié aux Missionnaires Oblats de Marie Immaculée ; 3° l'élévation du diocèse de *Maseru* au rang d'archidiocèse métropolitain, lui donnant pour suffragants les diocèses de Leribe et de Qacha's Nek ; 4° le transfert de *Mgr Joseph Delphis Des Rosiers*, O. M. I., évêque de Maseru, au nouveau siège de *Qacha's Nek ;* 5° la promotion de *Mgr Emmanuel Mabathoana*, évêque de Leribe, au siège archiépiscopal de *Maseru ;* 6° la nomination du *R. P. Ignace Phakoe*, O. M. I., comme évêque de *Leribe*.

J. 26 JANV. — Un communiqué de l'O. T. A. N. annonce la demande de « mise à la retraite » faite par le *général Maurice Challe*, commandant en chef du secteur Centre-Europe. Le général avait été le chef d'état-major du général Salan, puis le commandant en chef en Algérie.

A L'ÉTRANGER. — Au *Salvador*, nouveau coup d'état, le dernier datait du 26 octobre dernier. Inquiets des tendances gauchisantes du gouvernement, des militaires l'ont renversé en faveur d'une nouvelle équipe résolument anticommuniste.

— *L'Osservatore Romano* annonce : la démission, pour raison de santé, de *Mgr Vincenzo Maria Iacono*, évêque de *Nicastro* (*Italie*), et son transfert au siège épiscopal titulaire de Patara ; la nomination du *chanoine Vittorio Moietta*, directeur spirituel au grand séminaire de Casale Monferrato, comme évêque de *Nicastro*. Enfin, la nomination comme évêque titulaire d'Eumenia de *Mgr Theodoor Hendriksen*, vicaire général d'Utrecht, et sa désignation comme auxiliaire du cardinal Alfrink, archevêque d'*Utrecht* (*Hollande*).

V. 27 JANV. — A *Paris*, fête patronale des *Œuvres d'Orient*, une messe est célébrée solennellement à la Madeleine en l'honneur de saint Jean Chrysostome ; le président, Mgr Marolleau, évoque le mouvement vers l'unité qui, actuellement, soulève tout l'Orient.

— Le *Journal Officiel* (n° 23) publie la *loi* du 25 janvier 1961 (votée par le Parlement le 13 décembre 1960) relative aux *assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles* et des membres non salariés de leur famille.

A L'ÉTRANGER. — A *Conakry* (*Guinée*), installation solennelle de *M. Sekou Touré* dans ses fonctions de président de la République. Il avait été élu à cette haute charge le 15 janvier dernier. Les fêtes dureront trois jours. M. Tibou Tounkana est nommé ambassadeur à Paris.

— A *Tombacounda* (*Sénégal*), l'*amiral Ponchardier*, commandant de la marine française dans l'Atlantique-Sud, trouve la mort dans un accident d'avion.

— Au *Salvador*, c'est un directoire de cinq membres qui assume le pouvoir (2 militaires et 3 civils), et c'est le *colonel Anibal Portillo* qui a conduit le coup d'état.

— *La France catholique* publie une enquête de *M. Edouard Lizop* sur l'*enseignement privé* dans les nouvelles Républiques de l'*Afrique noire d'expression française*, dans laquelle il donne ces chiffres sur l'importance quantitative des élèves (nombre et pourcentage) : Cameroun, 252 666 (68 %) ; Congo, 45 116 (55 %) ; Dahomey, 42 102 (53 %) ; Gabon, 26 213 (57 %) ; Côte-d'Ivoire, 64 877 (36 %) ; Madagascar, 145 520 (36 %) ; Niger, 2 114 (?) ; Sénégal, 19 850 (25 %) ; Mali (Soudan), 6 348 (12 %) ; Tchad, 7 307 (18 %) ; Togo, 36 263 (50 %) ; Haute-Volta, 25 515 (41 %) ; République centrafricaine, 24 917 (47 %). Le corps professoral est africain dans des proportions qui ne sont jamais inférieures à 75 % (nombre de maîtres et pourcentage) : Cameroun, 5 256 (95 %) ; Congo, 890 (89 %) ; Dahomey, 5 057 (86 %) ; Gabon, 511 (94 %) ; Côte-d'Ivoire, 1 539 (94 %) ; Madagascar, ??? (82 %) ; Sénégal, 231 (75 %) ; Mali, 111 (96 %) ; Tchad, 78 (90 %) ; Togo, 680 (97 %) ; Haute-Volta, 345 (89 %) ; République centrafricaine, 365 (88 %).

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* J. GÉLAMUR.